



MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Master Evolution, Patrimoine Naturelle et Société

Master 2 Spécialité : Environnement, Développement, Territoire et Société

2017-2018

L'Artisan semencier : la reconstitution d'un métier Comment appréhender le vivant autrement



Présenté par : Giada Bellia
Réseau Semences Paysannes - INRA
Stage encadré par : Pierre Rivière



Formation organisée en collaboration avec
AgroParisTech / Université Paris-Saclay
et l'Université Paris-Sorbonne



Résumé – la remise en cause d’un modèle moderniste et productiviste en agriculture, notamment dans la filière semencière, se traduit par l’émergence de formes originales de pratiques et de collectifs, comme le démontre le cas du Réseau semences paysannes. C’est dans ce mouvement qui s’inscrit l’émergence d’un nouveau métier : celui d’*Artisan semencier*, qui apparaît emblématique de la volonté de se déconnecter de la filière semencière conventionnelle pour reconnecter production, alimentation, humains et plantes afin de réorganiser et autonomiser la filière alimentaire. Cependant, par l’hétérogénéité de la profession, par la manque d’un encadrement juridique et d’une reconnaissance officielle, sa démarcation reste approximative. Ce nouveau métier en configuration résulte donc un intéressant sujet à explorer afin d’analyser ces (re)constructions et ces nouvelles liaisons. Le but de cette étude est de souligner la perception du métier par les praticiens, la place des savoir-faire et des connaissances dans la caractérisation du métier et les relations entretenues entre *vivants*, afin de faire ressortir des éléments d’identification et des enjeux communs mobilisés sur lesquels se fonde la reconfiguration du métier et qui vont constituer des aspects originaux dans le secteur professionnel agricole, en particulier celui des plantes potagères. L’approche ethnographique a été privilégiée, afin de poser l’accent en particulier sur les témoignages apportés par les artisans semenciers, pour que les spécificités du métier et la trame du mémoire découlaient directement des mots des praticiens. Ce travail préliminaire veut donc constituer une base d’appui pour les praticiens qu’ils pourraient utiliser pour développer ultérieures réflexions sur leur métier, afin d’atteindre une affirmation de la profession face aux utilisateurs et aux consommateurs.

Mots clés : *semence paysanne, artisan, savoir-faire, métier, plante potagère, filière semencière, identité, vivants.*

Abstract : the questioning of a modernist and productivist model in agriculture, particularly in the seed sector, is reflected in the emergence of original forms of practices and collectives, as demonstrated by the case of the *Reseau semences paysannes* (Peasant Seed Network). It’s in this movement that it’s placed the emergence of a new profession: the *artisan semencier*, which appears emblematic of the will to disconnect from the conventional seed sector to reconnect production, food, humans and plants to reorganize and empower the food chain. However, because of the heterogeneity of the profession, the lack of a legal framework and official recognition, its demarcation remains approximate. This new profession in configuration is therefore an interesting subject to explore to analyse these (re)constructions and these new connections. The purpose of this study is to highlight the perception of the profession by practitioners, the place of know-how and knowledge in the characterization of the profession and the relationships maintained between humans and nature, to highlight elements of identification and common issues mobilized on which the reconfiguration of the profession is based, and which will constitute original aspects in the agricultural professional sector, in particular that of vegetable plants. The ethnographic approach was favoured, to place emphasis on the testimonies brought by the seed craftsmen, so that the specificities of the trade and the frame of the dissertation flowed directly from the words of the practitioners. This preliminary work therefore aims to constitute a support for the practitioners that they could use to develop further reflections on their profession, in order to reach an affirmation of the profession towards users and consumers.

Keywords: *seed sector, vegetables, peasant seed, artisan, know-how, identity, livings beings, profession.*

Remerciements

Une pensée à toutes les personnes qui ont contribués à la réalisation de ce travail.

Un remerciement particulier va à tous/tes les salarié/es du Réseau Semences Paysannes, qui m'ont accueilli avec chaleur pendant tous ces mois : un grand merci à mon tuteur de stage, Pierre, pour toutes les relectures et les précieux conseils tout au long du stage, à Fred pour ses commentaires, ses explications, son regard critique et attentif et à Amélie, pour m'avoir apporté des notions précieuses sur les aspects juridiques, ainsi que culinaires ! Ensuite merci à Agathe, pour les belles conversations pendant les trajets en voiture, merci à Patrick (et Florence) pour les échanges musicaux et culturels ; merci à Charlotte, Vanessa, Ismaël pour les repas au soleil en compagnie ; à Emilie, bien qu'on se soit juste croisée, merci pour la clarté et la lucidité de tes réflexions et explications.

Un grand merci à tous les Croqueurs sans lesquels ce travail, n'aurais pas pu se réaliser. Merci à Catherine et Olivier de Semailles, pour m'avoir hébergé et pour avoir répondu patiemment à tous mes questions ; merci à Kevin de Germinance pour sa disponibilité et les belles échanges ; merci à Pierre Dorand de l'Aubépin, pour m'avoir montré et minutieusement décrit toute sa ferme ; merci à Jean-Luc (et Emmanuelle) pour m'avoir accueilli dans leur maison, pour les conversations très (de)constructives, les idées et les réflexions développés ensemble qui ont été très précieuses pour mon travail ; un remerciement à tous les membres de Biau Germe que j'ai pu rencontrer, en particulier merci à Philippe et Elisabeth Catinaud, à Sandie et Damien, et un grand grand merci à Christian, Stella et Fabrizio de la ferme de Loulé, qui m'ont accueilli plusieurs fois sur le terrain pour voir et surtout pratiquer le métier d'artisan semencier, GRAZIE DI CUORE!

"La graine, rien n'est plus important dans un fruit ; car grâce à elle, vous pourrez avoir un jour des milliers d'hectares d'arbres fruitiers. Pour la nature, l'essentiel c'est la graine ; la nature ne s'occupe que des graines ou des noyaux. Si elle a mis un peu de chair autour, c'est pour attirer les oiseaux et les hommes qui se chargeront de les planter. Du point de vue symbolique, la graine, le noyau, c'est l'esprit ; la chair, c'est l'espace où circule la vie, l'âme ; et la peau, c'est l'enveloppe matérielle, le corps physique. On ne peut pas nier que le corps physique soit important : il est comme le flacon qui empêche le parfum de s'évaporer, il retient l'âme et l'esprit ; seulement l'homme véritable n'est pas le corps, mais ce point imperceptible qui est là, quelque part au-dedans, et qui pense, qui aime, qui crée. La preuve que l'Intelligence cosmique ne tient pas tellement au corps physique, c'est qu'elle le laisse mourir et enterrer, tandis que l'esprit qui est immortel, elle le fait retourner vers les régions célestes."

~ Omraam Mikhaël Aïvanhov ~

Sommaire

<i>Remerciements</i>	<i>II</i>
<i>Illustrations</i>	<i>VI</i>
<i>Liste des acronymes</i>	<i>VII</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Contexte du stage</i>	<i>3</i>
Déroulement du stage et méthodologie.....	<i>6</i>
Cadre théorique de référence.....	<i>9</i>
<i>I. La re-construction d'un « nouveau ancien » métier</i>	<i>12</i>
<i>I.I La mise en place d'une professionnalisation autour la semence</i>	<i>12</i>
Vers une systématisation de la sélection	<i>13</i>
Les effets de l'émergence du concept de « variété »	<i>14</i>
Une division du travail planifiée et sectorielle	<i>16</i>
La « fin des paysans ».....	<i>17</i>
Un changement de paradigme	<i>18</i>
L'émergence des Croqueurs de Carottes	<i>19</i>
<i>I.II Une identité paysanne qui ne suffit plus</i>	<i>20</i>
Mais alors, quelle identité pour les artisans semenciers ?	<i>21</i>
<i>I.III Les spécificités du métier d'après les Artisans Semenciers</i>	<i>24</i>
Une hétérogénéité des profils qui demeurent derrière le concept « d'artisan semencier ».....	<i>24</i>
L'acquisition et la transmission des savoir-faire	<i>25</i>
Le savoir-faire et la pratique technique au cœur du métier	<i>26</i>
Quelques outils	<i>30</i>
La spécificité de l'artisan semencier à l'égard d'autres acteurs du secteur « potagères » : quelles différences et complémentarités avec les maraîchers et les maisons des semences paysannes ?.....	<i>31</i>
En quête d'une définition... ..	<i>35</i>
<i>II. Un regard renouvelé sur le vivant</i>	<i>38</i>

II.I Remettre l'« humain » au centre du travail	39
II.II Un « Commun de connaissances » géré par une « communauté des praticiens ».....	42
II.III Une évolution conjointe entre hommes et plantes	46
Une nouvelle conscience « spirituelle » émergeant dans le milieu professionnel des artisans semenciers :	51
<i>III. Les artisans semenciers mis à l'épreuve : freins et verrouillages minant la durabilité du métier.</i>	54
III.I Un métier « invisibilisé »	55
Une activité commerciale toujours coincée par un cadre réglementaire ambigu	59
De prix qui reflètent la non reconnaissance du métier :	61
Maintenance, co-évolution ou maintenance évolutive ?.....	62
III.II Une réglementation phytosanitaire qui menace le rapport au vivant	65
III.III Contre une « logotomisation » des pratiques	68
<i>Conclusions...ou nouveau départ ?.....</i>	74
<i>Bibliographie</i>	76
<i>Sitographie</i>	78

Illustrations

Figure 1 : Localisation géographique des Croqueurs de Carottes	p.5
Figure 2 : Filière variété, Semences et plants d'après Bonneuil et Hochereau (2008)	p.16
Figure 3 : Triage de graines de radis à l'aide d'un ventilateur chez Biau germe	p.30
Figure 4 : Tamis de différents calibres chez Semailles	p.30
Figure 5 : Dosettes chez Germinance	p.31
Figure 6 : Doseuse artisanale chez Germinance	p.31

Liste des acronymes

AS : Artisan semencier

AB : Agriculture biologique

CDC : Croqueurs de carottes

CNDF : Coordination nationale pour la défense des semences fermières

COV : Certificats d'obtention végétale

CTPS : Comité technique paritaire des semences

CVO : Contribution Volontaire obligatoire

DHS : « distinction, homogénéité et stabilité »

FNAMS : Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences

GEVES : Groupe d'étude et de contrôle des variétés de semences

GNIS : Groupement National interprofessionnel semencière

OGM : Organisme génétiquement modifié

RSP : Réseau Semences Paysannes

SOC : Service officiel de contrôle

SPCRCM : Service protection du consommateur et régulation concurrentielle des marchés

SPG : Système participatif de garantie

UPOV : Union pour la protection des obtentions végétales

VAT : « Valeur Agronomique et Technologique

Introduction

Historiquement, la sélection et la production de semences constituaient une pratique et un savoir-faire paysan. L'exode rural, l'évolution de l'organisation économique, sociale et politique ont profondément bouleversé ce cadre. Le processus de modernisation agricole et le contexte d'industrialisation des systèmes de production et de distribution ont généré une distance croissante entre les producteurs et les enjeux agricoles et entre consommateurs et aliments. Face à la pression de l'agro-industrie et à la concentration de l'industrie semencière, à l'heure actuelle, plus de 85% des aliments commercialisés dans les supermarchés et même dans des magasins bio, sont issus des variétés dites « modernes » (comme les hybrides F1), quand la plupart des variétés « traditionnelles » ou « anciennes » ont disparu des champs et du commerce.

Cependant, de nombreux mouvements de la société civile, comme le Réseau Semences Paysannes où s'inscrit mon stage, cherchent à reconnecter ces mondes désormais séparés en reconsidérant les liens entre les agriculteurs, l'alimentation et les hommes. C'est dans ce mouvement qui s'inscrit l'émergence d'un nouveau métier : celui d'« Artisan semencier », qui apparaît emblématique de cette volonté de reconnecter production, alimentation, personnes et plantes afin de réorganiser la filière alimentaire autour des métiers reconnus et autonomes qui, coopérant, puissent être garants d'une alimentation de qualité. Cependant, par l'hétérogénéité de la profession, sa démarcation est approximative. Ce nouveau métier en configuration nous incite à analyser ces (re)constructions et ces nouvelles liaisons. Ce cadre a suscité les questions suivantes :

1- Dans quels aspects le métier d'Artisan semencier est-il porteur d'originalité à l'égard des autres figure professionnelles du secteur ?

2- Dans quelle mesure les enjeux mobilisés par le métier pourront-ils constituer une piste pour repenser l'approche homme-nature dans le domaine professionnel ?

Dans le premier chapitre je cherche à répondre à la première interrogation, en mettant en lumière les représentations et les spécificités du métier d'après les praticiens, puis je propose une analyse autour de la qualification « artisanale » de leur travail, qui crée une démarcation intentionnelle des acteurs de la filière des semences conventionnelles. Le but est de faire ressortir des éléments d'identification, les savoir-faire et les connaissances qui démarquent les artisans semenciers d'un statut de *paysan*, du maraîchage ou des autres métiers regroupés aujourd'hui sous le vocable *agricole*, notamment dans le domaine des semences. Ainsi que mettre en évidence des synergies potentielles qui peuvent se constituer entre les praticiens travaillant dans un même secteur : celui des plantes potagères.

Le deuxième chapitre est dédié à explorer le deuxième questionnement, pour souligner les éléments et les démarches communes sur lesquels les artisans semenciers se fondent pour réinventer le métier et qui constituent les aspects originaux du métier : le modèle économique, les formes de gouvernance mise en place, la valeur des liens et des relations entre les praticiens et les liens qu'ils entretiennent avec les plantes et l'environnement, d'où en découle aussi un nouveau regard du « sensible ».

Enfin, le troisième chapitre se propose d'insérer le métier dans un contexte plus élargi, pour faire émerger les freins et les frictions actuels auxquels sont confrontés les artisans semenciers, soit au niveau de dynamiques internes au groupe, soit externes au niveau de la réglementation, notamment, qui constituent des blocages et empêchent la concrétisation et l'affirmation du métier.

Contexte du stage

Les questions développées dans l'introduction ont été traitées lors de mon stage au sein de l'association française Réseau Semences Paysannes (basé à Aiguillon, Lot-et-Garonne), qui s'est déroulé sur une période de 6 mois, de mars jusqu'à septembre 2018.

Le Réseau Semences Paysannes :

L'association, qui s'est constitué en 2003 à la suite des premières rencontres sur les semences paysannes d'Auzeville (« Cultivons la biodiversité dans les fermes »), prend la forme d'un mouvement politique et social, qui veut mettre en lien les praticiens des semences paysannes, faciliter les rencontres pour que semences et savoir-faire associés puissent diffuser dans le territoire. De plus, le RSP dénonce le caractère réducteur et de plus en plus contraignants des réglementations semencières et de leur application. Le RSP promeut la création des alternatives à l'industrie semencière, en passant par la remise en culture de variétés libre de droits et le réapprentissage de savoirs pratiques liés aux semences. L'association a pour but, hier comme aujourd'hui, de rassembler et mettre en réseau les acteurs et les initiatives pour promouvoir la diffusion des semences paysannes à travers la réappropriation des savoirs et savoir-faire y associés, en favorisant les échanges entre praticiens, les rencontres et les formations. Ainsi que développer et consolider la gestion de la biodiversité agricole dans les ferme et les jardins à travers des modes d'organisations collectifs (par exemple les Maisons de Semences Paysannes) ou des programmes de recherche participative, pour induire des échanges d'expérience et de semences au niveau national et européen et favoriser l'émergence de nouveaux schémas d'organisation de gestion de la diversité, de création variétale, de production et de distribution de semences adaptées aux agricultures biologiques, biodynamiques, et respectueuses de l'environnement et du vivant. Elle joue aussi un rôle pour stimuler l'évolution juridique et la reconnaissance technique et scientifique des pratiques paysannes de production de semences et de plants. Enfin, l'association développe une stratégie de publication et communication pour toucher un large public (publications, bulletin, site internet) sur les enjeux liés à la sélection, à la production et à la commercialisation des semences. L'association est constitué par un Conseil d'administration, une équipe de 8 salariés et regroupe 92 organisations membres (Organisations nationales syndicales, de développement, de défense de l'environnement, groupements nationaux et locaux d'agriculture biologique, biodynamique et paysanne, associations de préservation de la biodiversité cultivée, artisans semenciers et ONG), toutes impliquées dans diverses initiatives de promotion et de défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés.

Le choix de vouloir mener une expérience pratique auprès d'une association, et en particulier du RSP reflète plusieurs motivations. D'abord, l'intérêt d'approfondir les enjeux actuels qui gravitent autour des questions agricoles et alimentaires et les processus de dissociation croissante que la modernisation agricole a généré vis-à-vis du consommateur. Cet intérêt a été déclenché à partir de mes questionnements sur l'origine méconnue des filières et des hommes derrière les aliments et les produits qu'on trouve habituellement dans les rayons des supermarchés. Cela m'a amené à vouloir comprendre plus en détail les mécanismes et les problématiques sous-jacentes, en me focalisant notamment sur le premier maillon de la chaîne alimentaire, qui reste souvent encore trop oublié : la semence. Cela m'a conduit également à m'intéresser, aux initiatives et aux acteurs qui ont développés des alternatives au modèle industriel dominant pour reconnecter les liens entre agriculture et alimentation mais aussi entre humains et plantes. Ensuite, une autre motivation était l'envie d'élargir le panel de connaissances autour des plantes qui, à la suite de mes formations antécédentes m'ont amené, dans un premier temps, à étudier les plantes sauvages, notamment dans le domaine de l'herboristerie et de l'ethnobotanique. J'ai voulu donc creuser et élargir ces connaissances sur les plantes cultivées, en particulier sur les potagères et les relations qu'elles tressent avec les hommes, un domaine souvent encore trop méconnu dans le domaine des sciences humaines. L'envie de faire une expérience à l'intérieur d'une association plutôt que dans un laboratoire de recherche, reflète, par ailleurs, l'intérêt de m'insérer dans un cadre plus concret, pour me confronter aux questions et aux problèmes d'ordre pratiques mobilisés au quotidien par les acteurs impliqués dans la biodiversité cultivée, afin de pouvoir développer un sujet de recherche qui fait du sens pour les praticiens.

Au début, l'objectif de mon stage était très pratique, c'est-à-dire rédiger des fiches descriptives de quelques-uns des membres impliqués au RSP, fiches que figureront sur le site de l'association afin de favoriser la visibilité des collectifs face au grand public, ainsi que faciliter l'interconnaissances entre les différents groupements impliqués au réseau. Ce travail s'inscrit dans la continuité d'un travail démarré par un stagiaire précédent qui a travaillé sur des collectifs du groupe « céréales à paille », dans le cadre du projet européen CERERE¹ dans lequel RSP est partenaire. Cette partie de travail était conclue, il me restait à décider sur quels collectifs focaliser mes recherches pour l'élaboration des fiches. Mon attention a été attiré par l'association des « Croqueurs de carottes » qui font également partie du « groupe potagères » au sein du RSP. L'intérêt a été déclenché par le terme « Artisans semenciers » sous lequel ils s'identifient, mais sur lequel il n'y avait pas d'informations préalables, des approfondissements sur l'origine du terme ou de la bibliographie inhérente.

¹ Un programme de recherche visant à co-construire et formaliser des systèmes de gestion dynamique et locale de la biodiversité agricole et mettre en lumière la manière dont les formes d'organisation sociale des collectifs permettent de produire de pratiques innovantes au niveau agronomique, de transformation et de mise en marché.

Effectivement, la plupart des recherches associées aux semences paysannes, concernent d'autres groupes impliqués dans le réseau, notamment ceux qui s'occupent des grandes cultures (groupe « céréales à paille »), ou sur les collectif qui s'occupent de la mise en place de formes de gestion collective des semences (comme les Maisons de semences paysannes²), mais concernant les acteurs qui s'occupent de la production de semence au niveau professionnel, et en particulier sur ceux qui se définissent « artisans semenciers », aucun travail antérieur n'avait été effectué. En accord avec mon maître de stage, et suite à une discussion collective au sein des salariés du RSP, j'ai donc décidé, de concentrer mon travail de rédaction des fiches sur les membres de l'association des Croqueurs des carottes, et parallèlement de développer une recherche sur la figure professionnelle de l'Artisan semencier.

L'association des « Croqueurs de Carottes »

L'association des artisans semenciers regroupés sous le nom « Croqueurs de carottes » a été créé en 2005, et compte aujourd'hui 8 structures. Tous produisent et vendent exclusivement des semences bio de plantes potagères (mais aussi florales, médicinales et des engrais verts) de variétés dites « anciennes » et « population ou paysannes »³, à pollinisation ouverte donc librement reproductibles, appartenant au domaine public (inscrites) ou non-inscrites au catalogue officiel et protégées par aucun type de droit de propriété intellectuelle.

Les motivations, les nécessités de se regrouper et les évolutions que le groupement a vécu dans les derniers 13 ans, seront discuté plus en détail dans les chapitres qui suivront, ce paragraphe veut constituer juste une introduction pour décrire brièvement les collectifs qui ont fait le sujet de mon

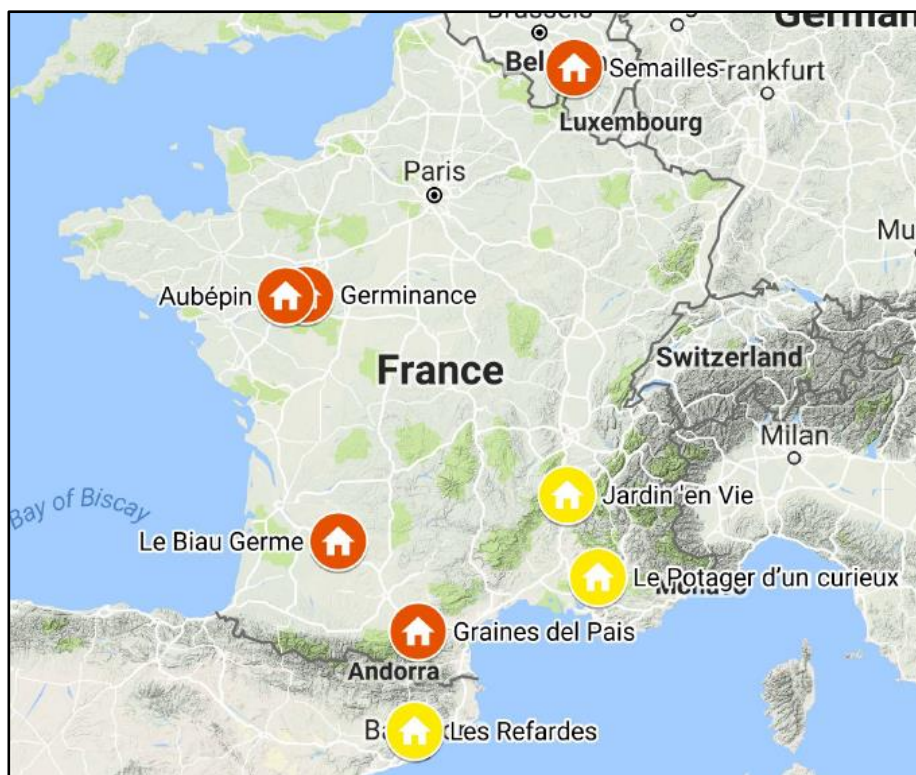


Figure 1 localisation géographique des CDC

² Réseau Semences paysannes (2014). *Les maisons des semences paysannes. Regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France.*

³ Ces différentes appellations de « variété » seront discutées plus en détail dans le deuxième et troisième chapitre.

étude et avec lesquels j'ai collaboré pour approfondir et analyser leur vision du métier et leur approche au vivant. A l'heure actuelle, font partie des CDC 6 structures situées en France (Le Biau germe, Graine del Pais, Germinance, Jardin en'Vie, le Potager d'un Curieux), 1 en Belgique (Les Semailles) et 1 en Catalogne (Les Refardes). Comme il ressort du tableau ci-dessus, la localisation géographique des différents collectifs est très étendue, ce qui a constitué une grande limite dans le déroulement de ma recherche, pour les contraintes dû aux déplacements. Pour cette raison et pour des contraintes au niveau du temps, j'ai focalisé mon étude sur 5 collectifs marqué en orange sur la carte : le Biau Germe, les Semailles, Graine del Pais, Germinance et l'Aubépin. Pour les quatre premiers j'ai rédigé les fiches descriptives demandé par le RSP à coté de ma recherche personnelle, alors que pour l'Aubépin, n'étant pas directement impliqué dans le Réseau, j'ai posé seulement les questions concernant le métier d'artisan semencier. Les fiches font 3 pages chacune et sont divisées en différentes sections : historique du groupe et contexte géographique, les caractéristiques et l'organisation du collectif, le réseau de collaborations, la gestion dynamique de la diversité par les agriculteurs de la fourche à la fourchette (pratique agronomique, processus de transformation, commercialisation), les contraintes et les défis actuels. Les fiches sont jointes comme annexe au rapport⁴.

Déroulement du stage et méthodologie

J'ai suivi la démarche générale de l'ethnologie (recherche bibliographique, développement des problématiques et entretiens sur le terrain) avec une approche notamment ethnographique, voire pragmatique : la collecte d'information sur le terrain, des moments d'observation participative ou passive et des conversations informelles qui ont été fondamentales pour compléter les informations collectées lors des entretiens. L'approche et la méthodologie qualitative ont été privilégiées. Ce choix s'explique premièrement par la quasi-inexistence de connaissances et d'études théoriques liées à l'émergence de la figure professionnelle étudiée, en plus une posture de ce type permette « d'appréhender les pourquoi et le comment des événements dans des situations concrètes » (Wacheux, 1996⁵). Enfin le choix de limiter volontairement le cadre théorique de référence se relie à ma volonté de faire un travail avec et non sur les personnes. C'est-à-dire que le déroulement de l'écrit a voulu suivre et poser l'accent en particulier sur les réflexions et les témoignages apportées par les artisans semenciers, afin que les spécificités, les démarques du métier et la trame du mémoire découlaient directement des mots des praticiens.

⁴ Sauf celle de Graine del Pais, que doit être encore validée.

⁵ Wacheux F. (1996) Méthodes qualitatives et recherche en gestion, Paris : Economica. 290 p.

Avant de commencer le travail de terrain et la rencontre avec les informateurs, une recherche bibliographique a été entreprise, qui a occupé les premiers 2 mois du stage. La difficulté que j'ai rencontrée à cette étape, était de trouver de la bibliographie adaptée à mon sujet de recherche qui réunissait les différents thèmes impliqués pour l'analyse de cette figure professionnelle à l'interface du domaine agricole, alimentaire, artisanale et technique. Je me suis donc appuyée sur des matériels traitant des thématiques très variées : des articles analysant l'identité du métier et l'identité artisanale dans des groupes socio-professionnels (Simeoni,2002⁶, Zarca, 1988, Picard, 2006, J.P Darré,1988), sur les collectifs socio-techniques et de la nature en domaine agricole (Goulet, 2011,2013) des livres techniques sur la production de semences (Boué, 2012), des dossiers de divulgation rédigés par le RSP, et des informations ont également été retirées par les sites internet des collectifs analysés. Ces lectures ont été importantes au début du stage, mais elles ont également été nécessaires tout au long de la recherche, de la préparation du terrain à l'analyse des entretiens. La phase de documentation, ainsi que des discussions avec les salariés du RSP ayant une vision plus élargie et plus approfondie des membres et des dynamiques sociales et politiques qu'y sont à l'œuvre, ont été fondamentales pour l'élaboration de la grille d'entretien, afin de préparer et organiser les thèmes à aborder lors des entretiens semi-directifs avec les artisans semenciers.

Pour les entretiens, je me suis donc servi de deux différentes grilles d'enquêtes. Pour la rédaction des fiches descriptives, j'ai utilisé un guide déjà préétabli⁷ (dont certaines questions ont été légèrement modifiées pour les adapter aux collectifs analysés) pour des travaux antérieurs à l'intérieur du cadre du projet CERERE, afin que toutes les fiches caractérisent de la même manière les collectifs impliqués dans le RSP. En revanche, l'autre grille d'entretien⁸ a été focalisée sur l'exploration de la figure de l'artisan semencier, en abordant 4 parties : la vision personnelle (par exemple : la définition de ce qu'est un artisan, les motivations et le parcours qui ont amené le praticien à s'investir dans le métier) ; un cadre pratique (l'origine des connaissances et des savoir-faire associés au métier, les spécificités du métier selon les praticiens, les pratiques caractérisant le métier) ; l'approche au vivant et les perceptions sensorielles impliquées dans la profession, et enfin une partie optionnelle que, selon le déroulement et les thématiques abordées lors de l'entretien, pouvait être explorée en partie ou dans sa totalité (questions plus d'actualité qui posent le métier face à ces contraintes et ses ouvertures futures). Le choix de la technique de l'entretien semi-directif a permis d'offrir à l'enquêté une certaine souplesse quant à l'ordre des questions à répondre, ainsi qu'à empêcher des réponses toutes faites, et a

⁶ *La stratégie de l'artisan, Une étude de sa genèse et de son élaboration par l'analyse du savoir-faire*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Corse, 1999.

⁷ Pour la grille complète, consulter l'annexe n.5

⁸ Pour la grille complète, consulter l'annexe n.6

permis l'élargissement des discours autour de thématiques moins proches du sujet de recherche (par exemple des extraits de la vie personnelle des praticiens) qui se sont révélés également très utiles pour insérer mes questionnements dans un contexte plus large.

Ensuite, comme premier contact, j'ai envoyé aux collectifs concernés un mail, leur expliquant le contexte, l'objectif de l'étude, et leur demandant la disponibilité à participer à ma recherche. J'ai ensuite contacté les informateurs par téléphone pour éclairer des éventuels points dans le mail, mais également pour fixer un rendez-vous. Cette étape d'organisation des déplacements a été également compliquée, vue que tous les groupements sont très éloignés entre eux. Les visites sur terrains se sont déroulées pendant les deux mois après (mai-juin) en accord avec la disponibilité des praticiens, étant que cette période (comme tout le reste de l'été) correspond à la « haute saison » pour eux. Effectivement, pour cette raison, j'ai dû revisiter mon plan initial, c'est-à-dire passer au moins 5 jours, voire une semaine, chez chaque collectif, pour suivre les praticiens dans leurs travaux quotidiens, afin de mieux esquisser les traits caractérisant le métier. Cela ne s'est pas avéré dans tous mes visites de terrain.

Chez Semailles et Graine del Pais j'ai eu l'opportunité de passer 4 jours dans chaque endroit, qui m'a permis de suivre les interlocuteurs dans les jardins, de visiter les établissements semenciers et les pièces dédiés aux différentes étapes de la production de semences, et en même temps d'ajouter beaucoup de discussions informelles qui se sont ajoutées aux entretiens, parfois même plus riches que ces derniers. Chez Germinance et l'Aubépin, grâce à leur proximité, j'ai fait une seule visite d'une journée, dus aux contraintes de temps et de disponibilité, en passant une demi-journée chez chacun. Enfin, la proximité des locaux du RSP avec le Biau germe, m'a permis de leur rendre visite plusieurs fois, aussi au long de l'été, pour voir les différentes étapes de la production de semences ainsi que de participer à quelque récolte et battage. Aussi le choix des interlocuteurs a dû être limité face aux contraintes du temps : effectivement pour chaque groupement visité, les entretiens se sont déroulés avec les référents principaux des structures, alors que dans mon idée initiale, je voulais étendre les enquêtes aussi aux réseaux des producteurs qui travaillent dans les différents établissements, pour avoir une vision d'ensemble du métier plus élargie. Je me suis également appuyée sur les sites des collectifs non visités, pour la récolte de matériel utile pour la description du métier.

Enfin mon cadre d'analyse a été alimenté davantage par la rencontre à Paris avec Sabine Caron de l'association Minga⁹ qui m'a permis de contextualiser le métier d'AS dans un cadre plus socio-

⁹ Minga est une organisation d'acteurs professionnels et citoyens engagés dans la production d'une économie de proximité et de qualité, et ils posent la question du travail, des solidarités et de droits à renforcer pour articuler aux questions sociales, écologiques et démocratiques de notre temps. (Source : <http://www.minga.net/minga/>)

politique. Ainsi que par la participation au « Rencontre potagère » du 19-20 juillet dans la MSP Gard-Cévennes organisée par le RSP, qui m'a permis d'insérer dans un contexte plus large mon sujet d'étude, grâce aux moments de discussion et débats en groupe sur différents sujets affectant le domaine des semences paysannes (durcissements des cadres règlementaires, OGM cachés, origine des semences paysannes etc.), aux discussions informelles suite aux rencontres avec des maraîchers, des agriculteurs, des jardiniers amateurs impliqués dans la MSP et quelques-uns des artisans semenciers. Enfin, dans le cadre de cette rencontre, j'ai eu la possibilité de participer à une petite réunion informelle entre les Croqueurs présents. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un magnétophone afin d'être disponible pour l'interlocuteur. L'enregistrement permet également d'affiner la qualité des données recueillies, mais il a toujours été demandé l'autorisation préalable d'utiliser le magnétophone. La dernière étape avant l'analyse des données a été la retranscription intégrale des entretiens menés tout au long de la période d'enquête sur le terrain. Pour conclure, les derniers deux mois (juillet-août) ont été dédiés à la rédaction des fiches et du rapport.

Cadre théorique de référence

Comme déjà remarqué plus en haut, j'ai choisi d'accorder plus d'importance à la méthode ethnographique, qui permet d'activer des relations directes avec un groupe social donné (Dal Lago, 2002) pour empêcher qu'une excessive théorisation m'écartais de mon intention principale : faire un état de lieu du métier émergent d'artisan semencier, en donnant une pertinence particulière aux témoignages des praticiens. Cependant, pour arriver à décrypter la notion d'Artisan semencier et les enjeux qui gravitent autour, j'ai décidé de m'appuyer sur deux cadres théoriques de référence : l'anthropologie des connaissances et l'anthropologie des techniques, même si ces réflexions mériteraient d'être approfondies ultérieurement dans une éventuelle poursuite de ce travail.

Mes analyses, au long du mémoire, se sont focalisées notamment autour des notions de « savoir-faire » et de « connaissance » pour élucider les processus d'apprentissage par transmission, d'échange, de partage et de gestion collective des savoirs pratiques et des connaissances propres des artisans semenciers. Ainsi que développer une réflexion autour l'identité de métier et artisanale à l'intérieur du groupe professionnel.

L'anthropologie des techniques peut nous donner un cadre d'analyse sur les « systèmes techniques » spécifiques d'un groupe : c'est-à-dire l'ensemble des techniques propres d'un métier donné qui nous peuvent révéler les spécificités propres d'un groupe social. En effet la question première que l'anthropologie des techniques se pose : « en quoi les manières d'agir sur la matière sont-elles propres au groupe étudié ? » (Lemonnier, 2010) m'a servi pour diriger mes réflexions lors

la recherche d'éléments d'identification du métier d'AS. Elle met en évidence les relations entre l'action sur la matière et les systèmes d'actions et de pensées d'un groupe professionnel. (Lemonnier, 2010). Parce que les spécificités ou les identités dont un produit (dans notre cas les semences) serait porteur, porte à interroger nécessairement les savoir-faire dont il est issu. C'est ainsi que les savoirs et les savoir-faire forment une composante essentielle de l'identification collective d'un groupe donné. (Moity maizi P., Bouche R., 2011).

Les savoir-faire sont une composante de toute ressource matérielle humaine, et ils sont soumis à des interactions et tensions entre l'individu et le collectif, le local et le global, l'intentionnel et le subi, l'être et l'expérience, dans un contexte d'évolution constante. Les définitions sont très nuancées, selon différents points de vue théoriques. Deforge (1991) le définit par exemple comme la capacité de réussir une activité par un engagement personnel. Moity-Maizi et Muchnick (2005), Sigaut (2006) rejoignant Chevallier et Chiva (1991) s'accordent pour appréhender le savoir-faire comme « l'ensemble des compétences acquises, incorporées, transmises, qui se manifestent dans l'acte technique et qui supposent la mobilisation de nombreuses connaissances et représentations ». Le savoir-faire ne peut donc être situé aisément au sein d'une typologie de savoirs. Le savoir-faire réside dans des connaissances acquises de façon tantôt formelle (notions scolaires), tantôt informelle. Effectivement, au sein du réseau des artisans semenciers, on assiste à un phénomène d'*hybridation* des savoirs, qui mêlent des savoirs experts souvent appris lors des études universitaires et des savoirs procéduraux retirés du monde semencier conventionnel, auxquels s'ajoutent les effets des expériences personnels, des apprentissages au cours de la vie, des échanges entre le réseau des praticiens, outre que la réactivation revisitée des savoir-faire typique de la tradition « paysanne » avant la modernisation agricole. « Comment peut-on alors repérer et décrire des savoir-faire qui se positionnent comme traditionnels alors qu'ils sont marqués d'histoire mêlées et d'hybridations successives ? » (Moity-Moizi, Bouche, 2011). L'observation de la technique dans ses différentes formes opérationnelles, relationnelles, cognitives et pratiques est donc un élément incontournable pour l'identification de savoir-faire.

L'anthropologie de connaissances, de l'autre, peut nous aider à traduire verbalement des connaissances tacites ou difficilement exprimables par les praticiens et d'élucider les relations entre activité mentale, pratique technique et rapports sociaux : « elle élabore une théorie de la pensée comme gestion de connaissances grâce à l'étude de la production comme activité cognitive » (Pitou, 2007). L'anthropologie de connaissances peut aider à déchiffrer les moyens ou des initiatives originales, en termes de coopération et coordination, mises en place à l'intérieur d'une organisation professionnelle pour gérer de façon collective des connaissances à l'égard « d'un référentiel opératif

commun » (Terressac et Chabaud, 1990) devenant ainsi un patrimoine culturel technique partagé, appris et transmis, en constant évolution. Jean-Pierre Darré (1988) soutient, par exemple, la nécessité de prendre en considération les modalités propres de constitution et de fonctionnement du groupe professionnel dans le processus même de transmission d'une technique. La transmission ne peut, en effet, être perçue que comme processus dynamique, entraînant tout à la fois la recréation du processus technique et celle du groupe social concerné.

Dans l'artisanat, le métier (entendu au sens de la manière dont l'activité est exercée), est avant tout un *savoir-faire manuel* dont l'apprentissage s'effectue dans le temps, grâce à une pratique quotidienne, qui se transmet et chaque artisan est susceptible de l'exercer d'une façon différente d'un autre. En revanche, les critères qui lui confèrent sa spécificité peuvent être communs à tous les artisans (Picard, 2006). Les productions symboliques à l'intérieure d'une entreprise sont donc le résultat de la manière particulière dont l'activité est exercée (le mode artisanale) et plus précisément de la manière dont l'artisan conçoit et met en œuvre son exercice. L'apprentissage du savoir-faire réside aussi dans l'acquisition d'attitudes et d'aptitudes mentales particulières : la capacité à prévoir les réactions de la matière qui permet de « voir en même temps devant et derrière, c'est-à-dire d'abord avoir l'expérience du passé pour deviner ce qui va se produire, mais aussi rapprocher le futur des événements passés » (Détienne & Vernant, 1974). Il s'agit d'une capacité de se référer à l'expérience passé tout en anticipant une situation future, donnant à l'artisan la capacité de s'adapter à des situations changeantes, en combinant théorie et pratique, savoir et agir. Inscrit dans un métier, l'apprentissage « C'est un rapport spécifique de l'homme à la matière, caractérisé par une familiarité et une intimité quasi physique » (Cru 1985). L'apprentissage d'un métier comporte la transmission de tout un ensemble des savoirs efficaces, des sens et d'identité (Sigaut, 1988) : des systèmes de valeurs, des codes sociaux, des modes de représentation, d'objets où est incorporée la compétence technique elle-même.

I. La re-construction d'un « nouveau ancien » métier

Le but de ce premier chapitre est, d'abord, de retracer les événements marquants qui ont déterminé un basculement des connaissances et des savoir-faire associés à la semence au cours de ce dernier siècle. Ensuite sera proposée une analyse sur comment, durant les vingt dernières années, ces pratiques et connaissances, notamment sur les semences des espèces potagères, ont été réactivées et réactualisées, concourant, à l'heure actuelle, à l'émergence d'une nouvelle identité professionnelle, celle « d'artisan semencier ».

I.I La mise en place d'une professionnalisation autour la semence

Il y a 10.000 ans, la sédentarisation de l'homme a amené à un basculement vers l'agriculture et donc à l'organisation des sociétés autour la domestication de certaines espèces sauvages, a travers des processus de sélections répétitifs qui ont entraînés la création d'un nouveau « statut » dans le monde végétal : celui de plante cultivée. Si les espèces cultivées sont le reflet d'une coévolution entre les communautés de plantes et celles humaines qui les ont toujours entretenues, on peut alors s'interroger sur l'évolution des identités et des intentionnalités des communautés humaines qui sont en théorie chargées de maintenir cette coévolution avec les plantes d'aujourd'hui. Cette domestication a conduit à une réduction intentionnelle du nombre d'espèces utilisées pour l'alimentation, probablement basé sur une connaissance profonde non seulement des plantes, mais aussi des besoins alimentaires de l'homme. Mais le nombre de plantes cultivées n'a, lui, cessé de croître, par création ou renouvellement constant de la diversité des plantes cultivées. Tout d'abord grâce aux hommes du Néolithique et ensuite aux paysans, qui sélectionnaient de nouveaux caractères émergents lors des multiplications continués de leurs cultures, par des croisements entre plantes et grâce au troc avec leurs proches voisins. En plus, avec les expéditions du XV et XVI^e siècle, des échanges de semences et de plantes entre passionnés de botanique ont commencés à s'effectuer. En dehors de ce marché important, il faut attendre le milieu du XVII^e siècle pour voir apparaître des « graineteries », qui proposent la vente de graines et de plantes, ainsi que dispenser des conseils aux utilisateurs pour l'autoproduction (*Rivoire* à Lyon en 1650, *Le potager provençal* en 1680, qui deviendra *Le Paysan* en 1854 puis *SPG* en 1949¹⁰).

¹⁰ Références prises sur le site www.jardinsdefrance.org par l'auteur Jean Noel Plagès, Ingénieur horticulteur, sélectionneur chez Vilmorin d'espèces potagères et directeur scientifique honoraire à Limagrain.

Vers une systématisation de la sélection

Un premier basculement décisif s'opère dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, avec la création des premières « maisons semencières » : Vilmorin (1774), Tézier (1785) et Clause (1796) qui, outre la commercialisation, mènent des recherches de sélection variétale. C'est aussi l'essor des premiers catalogues. La maison Vilmorin-Andrieux se lance dans la sélection en proposant aux producteurs de semences, des plantes et des bulbes de potagères, de fleurs et de condimentaires et médicinales avec des recettes permettant de faire les infusions et les boissons. Les semences sont produites par des agriculteurs spécialisés à partir des variétés choisies (souvent provenant de variétés locales développées par les maraichers) après expérimentation par le réseau dont disposait Vilmorin : c'est ainsi qu'apparaissent les premiers « multiplicateurs de semences ». Ils commercialisent des semences de variétés régionales pour les marchands grainiers locaux et des semences de variétés nationales pour les maisons plus importantes. Ces semences sont destinées d'une part aux jardins familiaux, pour nourrir la famille et, d'autre part, aux producteurs qui vont commercialiser leurs récoltes sur les marchés de ville : deux catégories qui seraient qualifiées aujourd'hui de jardiniers amateurs et maraîchers professionnels. C'est aussi dans cette période que se développent les intermédiaires entre les marchands grainiers et les producteurs de semences, les « courtiers en graines ». Parallèlement, la culture des potagères va se développer autour des villes (les ceintures vertes) ainsi que dans certains bassins favorables. Les grands bassins de production vont inciter de nombreux producteurs à faire leurs propres variétés et commercialiser les semences dans leur zone d'influence (ex : Bassin marmandais). Les « maraîchers », puisqu'ils seront appelés ainsi au XIX^e siècle, vont alors choisir eux-mêmes les plantes qui sont le plus adaptées à leurs productions, en créant de nouvelles variétés.

L'affirmation des sélectionneurs, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, a pour effet de rendre les sélections plus systématiques sur un nombre toujours plus restreint d'espèces, diminuant ainsi la diversité interspécifique et intra-variétale, notamment avec les lignées pures¹¹ de Louis de Vilmorin en 1856 (pour les plantes autogames¹² comme le blé, l'orge ou l'avoine), les découvertes par le moine Gregor Mendel des lois de l'hérédité des caractères (1865) et les hybrides de Shull en 1908 pour les plantes allogames¹³ (à fécondation croisée, comme le maïs) qui vont modifier considérablement les rapports de l'agriculture à la semence.

¹¹ Une **lignée pure** est une population qui produit, par croisements ou autofécondation, des descendants toujours semblables entre eux, ainsi qu'aux géniteurs, pour une caractéristique donnée.

¹² On parle d'**autogamie** pour le processus de fécondation des organes mâles et femelles dans une même fleur.

¹³ L'**allogamie** correspond à la fécondation croisée (ou interfécondation) entre deux individus distincts.

Les effets de l'émergence du concept de « variété »

Une deuxième étape marquante est constituée par la progressive institutionnalisation de la recherche publique agricole à la suite du premier après-guerre. Au début des années 1930, la « remise en ordre » du marché des semences (Bonneuil, Thomas, 2012) apparaît comme une urgence. Il fallait rendre prévisible la production agricole. Dans cette logique, la réduction du nombre de variétés cultivées en France à quelque variété productive devient un objectif majeur. La notion de « variété » émerge alors comme la notion essentielle qui permet de mettre de l'ordre à travers la constitution des catalogues raisonnés des espèces cultivées et à la comparaison des identités génétique et des performances agronomiques des espèces. Dans ce cadre, un travail d'inventaire est mené par l'Ira (précurseur de l'Inra) sur centaine de variétés de chaque espèce cultivée en France. Cette action contribue à renforcer le rôle central des stations publiques, en leur donnant accès à un nombre inestimables d'informations sur les « variétés de pays », en rendant plus accessible aux chercheurs la diversité des semences et des pratiques paysannes, jusqu'alors encore très nuancées.

Mais ce serait sous le régime de Vichy (1940-44) que les phytogénéticiens pourront mettre en place une politique agricole étatique qui fera des semences un des secteurs d'intervention majeur. Les années de guerre ouvrent un espace politique et idéologique aux phytogénéticiens de « nettoyer la France » (Bonneuil, Thomas, 2012) d'un nombre de variétés jugées insuffisamment saines et productives à travers l'organisation dirigée des filières et la diffusion des semences de meilleures variétés. C'est dans ce cadre que le **GNIS** sera créé en 1941 (Groupement National interprofessionnel semencière) regroupant sélectionneurs, multiplicateurs, négociants et agriculteurs pour organiser l'interprofession semencière. Le décret du 1942 créera le **CTPS** (Comité technique paritaire des semences) qui a pour mission de couvrir tous les aspects de la question semencière, depuis l'encouragement de la création variétale jusqu'à l'organisation de filières de multiplications. Il devient impossible de commercialiser une nouvelle variété sans autorisation préalable et d'exercer comme sélectionneur ou multiplicateur sans avoir obtenu la carte professionnelle délivrée par le GNIS sur avis du CTPS.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, et tout au long des *Trente Glorieuses*, l'agriculture et le monde rural en général deviennent un enjeu majeur de la politique publique, derrière l'excuse de répondre aux pénuries et à l'urgence d'approvisionnement. Cette posture transparaît aussi dans le souci d'une division du travail à travers une organisation plus systématique des filières. En général, les « planificateurs fordistes » (Bonneuil, Thomas, 2012) conçoivent le monde agricole non plus comme une entité sociopolitique mais comme un secteur économique parmi d'autres. Dans ce

contexte, et sous l'impulsion de Jean Bustarret¹⁴, la semence apparaît comme une priorité, dans la mesure où la sélection des variétés « modernes » vont constituer un puissant levier pour la modernisation agricole. La semence devient *un facteur de production*, une marchandise, identifiée comme un moyen d'augmentation de la production à standardiser et à optimiser pour l'assujettir aux critères productifs de l'état.

La vision fixiste de la variété, promu par J. Bustarret., par appui de la réglementation, pilote ce changement vers un système toujours plus verrouillé, qui conditionne l'inscription des variétés au catalogue officiel¹⁵ en les soumettant à des critères restrictifs (DHS, VAT¹⁶), contribuant à écarter les agriculteurs de leur rôle dans la sélection des semences, et posant des barrières durcies à l'entrée de la profession de multiplicateur et d'obteneur. La variété fixée (qu'elle que soit lignée pure, clone ou hybride F1) devient un facteur de production isolable, standardisé et bien identifiable, un *input essentiel* dans une agriculture conçue comme un système industriel de production : « Le paradigme fixiste de la variété permet de quitter l'espace-temps de l'évolution, des terroirs et des agriculteurs comme co-pilotes du vivant, pour entrer dans celui de la production moderne, prévisible et rationalisable » (Bonneuil et al., 2008). Fixer l'identité variétale des semences contribue dans un premier temps à créer un objet traçable afin d'accomplir son rôle de marchandise, dans un deuxième moment à consolider la propriété intellectuelle¹⁷, à singulariser un métier, à standardiser les pratiques agricoles. Ce concept permet de délimiter un nouveau champ d'expertise professionnelle, en naturalisant une division du travail entre les obtenteurs des innovations variétales et les agriculteurs limités au seul rôle d'usagers. Moins productives et contrôlables, plus hétérogènes, les variétés anciennes et les savoir-faire associés disparaissent des paysages agricoles, pour devenir des objets de collection dans les départements de « ressources génétiques » des sélectionneurs privés ou publics.

¹⁴ Chef en 1946 du département de génétique et amélioration des plantes de l'Inra, le GAP

¹⁵ Avant la création du Catalogue la réglementation s'appuyait sur la création d'une station nationale d'essais de semences en 1884 et sur la loi sur la répression des fraudes de 1905. En France, le catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées est créé en 1932 (pour le blé, avoine, pomme de terre, orge, betterave, fourragères et maïs), et en 1954 sera créé le premier catalogue des potagers.

¹⁶ Les critères DHS : « distinction, homogénéité et stabilité » sont applicable à toutes les espèces et qui sera imposé au CTPS pour la mise en marché d'une variété, et le VAT : « Valeur Agronomique et Technologique » sont applicable aux grandes cultures. Les plantes potagères et les arbres fruitiers échappent aux critères VAT. Cette différence de traitement réglementaire reflète des configurations de marches et filières contrastées. Pour les espèces de grande cultures la production est relativement standardisée sur des marchés vastes où la qualité est codifiable dans des catégories pérennes, pour les plantes potagères ou fruitières, les marchés sont dans les années 60 plus éclatés et les qualités reconnues par les consommateurs, collecteurs et les transformateurs plus instables et diverses (Bonneuil, 2008).

¹⁷ La norme DHS va à constituer le support d'un dispositif de propriété intellectuelle sur les variétés qui ira à constituer le COV (Certificat d'Obtention Végétale) utilisé comme instrument internationale à partir du 1961 par l'UPOV (Union Internationale pour la protection des obtention).

Une division du travail planifiée et sectorielle

Il en résulte une progressive *division du travail* entre la création variétale (métier des obtenteurs patentés dans les entreprises de sélection qui s'affirment sur les maisons semencières), la multiplication et vente des semences (assurés par des coopératives agricoles) et production agricole (par des agriculteurs qui ne produisent ni ne sélectionnent plus leurs semences, mais qui deviennent de simples usagers de semences sélectionnées de variétés certifiées) et l'état comme médiateur pour répartir la rente obtenue par le progrès génétique. L'ensemble de la filière est géré par le GNIS et le CTPS. La réglementation mise en place permet d'assurer que cette division de travail soit respectée. Le métier de sélectionneur devient alors étroitement réglementé par le décret du 24/02/1942 qui précise que : « sont réunies sous la dénomination des *sélectionneurs* les personnes, collectivités ou sociétés qui pratiquent soit la recherche de variétés nouvelles, soit la sélection de variétés anciennes en vue de maintenir leur pureté variétale et leur bon état sanitaire (..), la simple multiplication et l'amélioration de la pureté des semences par triage mécanique ne seront considérées comme sélection ».

L'exercice de deux activités d'obtention variétale et de multiplication de semences sont soumis à la possession

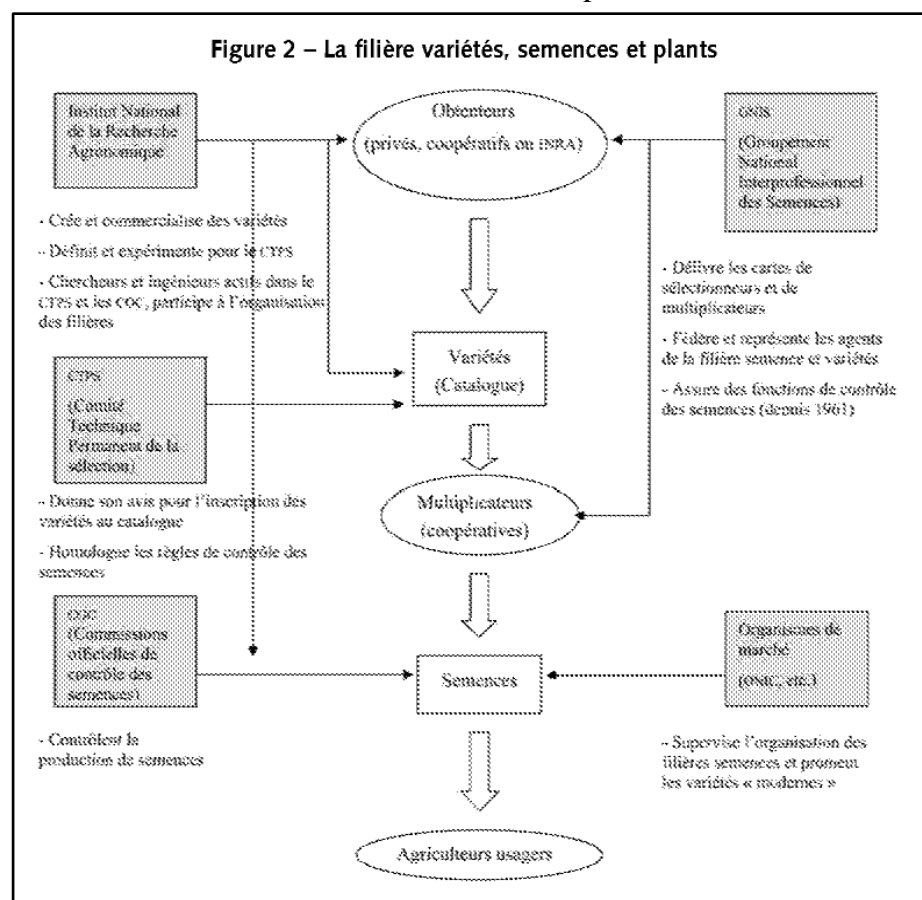


Figure 2 Source: (Bonneuil, Hochereau, 2008)

de cartes professionnelles attribuées (et retirées en cas d'infraction) par le GNIS sur proposition du CTPS. Les cartes sont distribuées de façon plutôt restrictive, avec pour effet de créer deux clubs fermés de professionnels. Des contrôles très stricts sur les exigences de pureté variétale sont également assurés. Pour encadrer les multiplicateurs, des Commissions officielles de contrôle semences (COC) sont créées, en concourant à l'essor d'une nouvelle profession fortement structurée, celle de *l'agriculteur multiplicateur*. La création en 1955 de la FNAMS (Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences) vient consacrer l'émergence de ce nouveau groupe social

au sein du monde agricole. L'arrête du 21/09/1955 limite ainsi l'activité d'agriculteur semencier, autorisant à vendre des semences aux seuls agriculteurs disposant d'au moins 5 hectares de production de semences, qui disposent d'installation de triage appropriés, d'un plan de charges spécifiant les différentes variétés multipliées et qui bénéficient d'un avis favorable de la direction des services agricoles. Cette procédure lourde va exclure les petites fermes peu équipées et consacrer la délégation de la production des semences à une minorité.

La « fin des paysans »

H. Mendras dans son ouvrage (1967) suggère un lien direct entre la mutation de sociétés paysannes et la modernisation technique, qui détermine la « fin des paysans » en tant que perte des savoir-faire et des sociabilités associées à la reproduction du vivant au sein de la ferme. Le monde agricole se trouve ainsi forcé à se réorganiser et, la conséquence la plus immédiate, est la recomposition des pratiques agricoles autour la diffusion des variétés standardisées et purifiées dans les campagnes et une baisse continue du nombre des paysans remplacés par la figure de l'*exploitant agricole*. La référence de Ch. Bonneuil (2012) à la notion du « compromis fordiste » permet de comprendre comment les agriculteurs français aient accepté la notion de « modernisation » en s'y adaptant, sous le compromis social qui leur assurait un statut et des revenus. C'est dans ce cadre que les agriculteurs, en achetant leurs semences chaque année au lieu de les choisir parmi leur récolte, ont acceptés de perdre le pilotage du cycle de la vie, de se faire déposséder progressivement de leurs savoirs et de perdre l'autonomie agronomique en laissant la main au « progrès génétique » des spécialistes hors de la ferme. La plupart des agriculteurs abandonnèrent les activités de conservation, d'adaptation et de sélection des semences, qui avait diversifié les plantes depuis le néolithique, pour laisser la conservation de la biodiversité cultivée (dans des banques de gènes) et l'innovation variétale aux chercheurs privées et publiques.

A partir de la fin des années '60 et surtout dans les années 1970, le secteur semencier connaît une profonde transformation, avec une croissance remarquable du marché semencier, avec la montée en puissance des firmes multiplicatrices et distributrices (coopératives agricoles), qui vont petit à petit se lancer dans l'obtention. Ces coopératives se transforment en entreprises capitalistes qui ne se contentent plus d'acheter des licences de multiplication aux obtenteurs privés, mais deviennent elles-mêmes obtentrices, en concurrençant les vieilles entreprises de sélection. Pour cela, en 1969, l'ancienne maison semencière Vilmorin, en faillite, est vendue en deux parties à deux groupes coopératifs (dont un a été aujourd'hui intégrée au sein de la multinationale semencière Limagrain). On voit donc une polarisation de la recherche publique par les intérêts de la profession semencière. Dans cette nouvelle division du travail, la recherche publique se focalise sur la fourniture de lignées

parentes pour des hybrides F1, de ressource génétiques et techniques aux bénéficiaires des obtenteurs privés qui en tirent des variétés commercialisables mais à formules fermées, c'est-à-dire dont les lignées parentes restent secrètes. L'innovation variétale passe progressivement d'un statut de bien semi-public à celui de bien privé (Bonneuil, Thomas, 2012). Parallèlement, le GNIS se dote d'un service technique propre, le SOC (service officiel de contrôle) : cela signifie que l'état n'était plus à la commande mais et que l'on est face à une autorégulation du secteur semencier par les professionnels eux-mêmes. Le GEVES (groupe d'étude et de contrôle des variétés de semences) chargée des essais des inscriptions au catalogue est séparé du reste de l'Inra, et en 1989 devient un organisme de droit privé. Cette nouvelle puissance du secteur semencier se traduira dans les accords UPOV¹⁸ (1991) dans le droit français, qui marquent une rupture entre le compromis qui admettait la possibilité pour l'agriculteur de produire ses propres semences de ferme à partir de variétés commerciales. Avec la nouvelle loi, cette possibilité va disparaître pour la grande majorité des espèces cultivées.

Un changement de paradigme

Une première division du travail avait séparé, durant les *Trente Glorieuses*, la production de semence, assurée par les multiplicateurs sous licence des obtenteurs et sous le contrôle d'une certification, et la production agricole, assurée par les agriculteurs qui achètent annuellement leurs semences. Au cours des années 1980 cette séparation est progressivement remise en cause à la suite de la demande des obtenteurs et de semenciers d'interdire la multiplication à la ferme et le triage à façon¹⁹, qui se conclue avec l'interdiction de ces dernières. C'est une période de durcissement des pressions pour l'usage des semences certifiées, comme témoigne la révision de la Convention UPOV en 1991 qui transforme les « privilèges » des agriculteurs (c'est-à-dire leur droit à reproduire eux-mêmes leurs semences de ferme) en « exceptions », au prix de l'imposition d'une taxe sur les semences de ferme, qui sera appelé « Contribution Volontaire obligatoire »²⁰. Parallèlement, les aides de la PAC seront conditionnées par la fourniture de preuves d'achat des semences certifiées, notamment des grandes cultures. Les tensions suscitées sur le terrain déboucheront sur la création de la Coordination nationale pour la défense des semences fermières (CNDSF). Une deuxième contestation se manifeste dans le mouvement de conservation de la dimension identitaire et économique des variétés locales et anciennes (notamment des variétés potagères et fruitières) par des

¹⁸ Union pour la protection des obtentions végétales

¹⁹ Petites entreprises agricoles prestataires de service aux autres agriculteurs, spécialisées dans le triage et le nettoyage des graines.

²⁰ Qui sera durci par la loi du 2011 qui met hors-loi l'autoproduction de la semence de ferme pour la plupart des espèces hormis 21 mais soumises à la CVO.

réseaux d'usagers paysans, jardiniers amateurs, et naturalistes passionnés qui questionnent la valeur même des variétés dites « industrielles » et promeuvent une réappropriation des savoirs liés à la sélection et à la gestion des « variétés de pays ». Le modèle vacille encore plus avec l'émergence du paradigme de la *biodiversité*, qui pose l'accent sur la complexité du vivant et l'importance des mécanismes de coévolution des espèces à contact de leur environnement. En 2003, le *Réseau semences paysannes* est créé sous l'impulsion de la Confédération paysanne, la CNDSP et plusieurs organisations et des associations de promotion de l'agriculture biologique et de sauvegarde de la biodiversité cultivée. Le réseau établit donc un pont entre les revendications d'autonomie semencière et les initiatives de préservation dynamique de la biodiversité cultivée, favorisées aussi par le contexte de controverse sur les OGM ; liens qui s'alimentent autour la réactivation d'une « identité paysanne » renouvelée et revalorisée, en lien étroit avec le vivant.

L'émergence des Croqueurs de Carottes

Deux ans après la création du RSP, l'association des Croqueurs de Carottes voit le jour en 2005, essentiellement pour créer un lieu de rencontre pour les artisans semenciers (même si ce terme est sorti seulement il y a 3-4 ans), membres du RSP. Dans la continuité d'une formation au GEVES sur le catalogue officiel, ils se réunissent pour la première fois. Les premiers adhérents étaient Germinance, Graine del Pais, la Ferme de Sainte Marthe et Biau Germe. Aujourd'hui, après 13 ans d'existence, les Croqueurs regroupent huit structures et collectifs (Biau germe, Graine del Pais, Germinance, l'Aubépin, Jardin 'Envie, le Potager d'un curieux en France ; les Semilles en Belgique et les Refardes en Catalogne).

Au début, ce regroupement avait pour objectif majeur de mutualiser le travail de maintenance des variétés anciennes en vue de pouvoir les recommercialiser²¹, mais qui a évolué rapidement dans le développement des projets de mutualisation sur plusieurs fronts, comme la vente des variétés non inscrites au catalogue, des démarches d'entraide et de partenariats pour la gestion des entreprises, favoriser les échanges et les formations sur les savoir-faire du métier, élaborer un modèle économique qui puisse permettre de vivre de leur travail et une nouvelle approche de la relation avec les plantes. L'évolution des derniers 13 ans a amené les Croqueurs à une nécessité de commencer à définir le métier, les savoir-faire et les connaissances qui contribuent à forger une identité professionnelle nouvelle, celle d'*Artisan Semencier*, en sachant que chaque croqueur a un mode de fonctionnement différent. Tous ces thèmes mis en évidence seront l'objet d'analyse dans les paragraphes et les chapitres qui suivront, afin de mettre en lumière les spécificités de ce métier émergent, remarquer les

²¹ Thématique qui serait approfondie plus en détail dans le troisième chapitre.

enjeux communs mobilisés par les membres autant que les questions qui font débat, pour chercher d'en caractériser l'originalité dans le cadre du domaine professionnel agricole, et notamment celui de la semence.

I.II Une identité paysanne qui ne suffit plus

Il ressort donc une première question à se poser pour enrichir les réflexions autour de ce métier naissant: quel est aujourd'hui le lien entre artisan semencier et paysan ? est-ce que ce métier se pose dans une continuité avec la revendication de l'identité paysanne qui était au cœur de la démarche du RSP lorsque sa création ? ou s'agit-il d'une recomposition ultérieure dû à la concrétisation de cette revendication qui pousse donc vers une nouvelle reconnaissance ? ou s'agit-il, pour certains, plutôt d'une déclinaison de l'identité paysanne qui est également à la recherche d'une reconnaissance ? L'objectif ici n'est pas de se donner une réponse définitive, mais plutôt de faire ressortir des éléments qui ont conduits les Croqueurs à un glissement du statut de *paysan*²² à celui d'*artisans semencier*.

Il faut dire, tout d'abord, que les présupposés sur lesquels reposent les principes de base des Croqueurs s'insèrent dans les revendications qui avaient mis l'*identité paysanne* au cœur de leurs démarches et qui ont débouché sur la création du RSP en 2003. La revendication derrière le terme « paysan » est porteuse de tout une série de valeurs et d'organisations qui prévalaient dans le monde rural avant la modernisation agricole, que le sociologue H. Mendras (1967) identifie dans une autonomie relative par rapport à la société englobante, une certaine autarcie économique (avec la relocalisation des échanges), des rapports d'interconnaissance qui entretenaient le tissu social local et participaient au développement local. Mais avec un sens renouvelé qui était pas seulement celui de retrouver une continuité avec les sociétés paysannes des années '50 mais surtout de marquer une rupture avec la figure de *l'exploitant agricole* d'après-guerre. Ce choix lexical montre une remise en question en profondeur du modèle productiviste qui touche le cœur de l'identité des producteurs, leur rapport à leur travail, à la société et au vivant et donc la volonté, avant tout, de se réapproprier des

²² Glissement d'ordre strictement sémantique, car juridiquement la plupart ont un statut agricole, certains se revendiquent paysan d'autres non. Il n'y a pas de statut officiel en France pour paysan, terme qui relève de la sociologie, réapproprié récemment par la lutte syndicale (agriculture paysanne et Confédération paysanne). Définition de l'ONU (*Projet de déclaration des droits des paysan-ne-s et des personnes travaillant dans les zones rurales en cours de discussion à l'ONU*) : un « paysan » est toute personne qui a – ou cherche à avoir seul, ou en association avec d'autres ou au sein d'une communauté – comme occupation, une production agricole à petite échelle de subsistance et/ou destinée au marché, qui s'appuie largement, mais pas nécessairement de manière exclusive, sur la main-d'œuvre de la famille ou du ménage et d'autres formes non monétaires d'organisation du travail, et qui a un lien spécial de dépendance et de rattachement à la terre.

savoir-faire techniques liés au travail de la semence que la professionnalisation d'après-guerre avait amené hors la ferme. Cette recherche d'identités nouvelles repose sur des traits communs, mise en évidence par Demeulenaere et Bonneuil (2011) : retrouver des variétés adaptées à des besoins spécifiques (par exemple à des agricultures sans intrants et plus respectueuses de l'environnement), retrouver une autonomie par rapport aux industries semencières, une libération technique et financière (remettre au cœur du métier la sélection et la multiplication dans les champs, reconquérir une connaissance pratique et empirique de la nature et de la reproduction du vivant), retourner à une vision de la plante comme un être et pas comme un objet, dans une relation « d'attachement revendiqué qui peut devenir une nouvelle source de connaissance du monde et d'inspiration » (Demeulenaere, Bonneuil, 2011).

Mais alors, quelle identité pour les artisans semenciers ?

Même si les artisans semenciers se posent dans une continuité avec toutes les valeurs évoquées, leur recherche d'identité pousse plus loin. Peut-être parce qu'au cours des années ces valeurs se sont concrétisées dans un véritable métier, mais qui à l'heure actuelle n'est pas reconnu par les instances publiques. Peut-être aussi parce qu'ils se sont spécialisés dans un domaine, celui des plantes potagères, qui requiert la connaissance de toute une gamme des savoir-faire particuliers pour le fait de travailler avec autant d'espèces et de variétés différentes tout comme la maîtrise de l'ensemble des processus qui vont « de la graine à la graine ». Raisons pour lesquelles, la recherche d'autonomie semencière des autres acteurs de la filière potagère, avant tout les maraîchers, est toujours restée limitée. Il faut que les firmes semencières industrielles se sont saisies de ces mêmes raisons pour garder le contrôle du secteur.

« Quand on a voulu créer ce terme, c'était pour nous différencier du travail des industriels, pour marquer la manière dont on vivait notre métier, c'était important pour nous d'arriver à représenter notre réalité. » (P.C)

« On s'est réapproprié d'un métier qui a été morcelé et qu'on essaie de regrouper entre multiplicateurs, sélectionneurs et trieurs. » (O.)

Les AS mettent en jeu de techniques culturelles et des connaissances (à la fois scientifique, à la fois empiriques) distinctes de celles du maraîchage ou des autres métiers aujourd'hui regroupés sous le vocable *agricole* ou *paysan* et aussi très différentes des processus d'obtention et de sélection de variétés mis en œuvre par les acteurs de la filière semencière conventionnelle. Il apparaît évident, dans ce sens-là, que les AS soient à la recherche des critères d'identification qui puissent démarquer leur démarche et leur organisation de celles des semenciers conventionnels, surtout dans les

conditions actuelles où ils sont soumis aux mêmes organismes de contrôle (le SOC²³) agréée par le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) pour produire et diffuser des semences potagères. Ils se trouvent alors dans une sorte de filiation obligée, dont ils ne se reconnaissent pas forcément.

« Qu'est-ce qu'il fait qu'on est artisan ? la conscience que tu mets dans la pratique. La notion d'artisan nous parle bien parce qu'il y a un rapport entre la tête et les mains, et ça nous correspond » (K.S)

L'*artisan* possède au travers de l'exercice de son métier une maîtrise réelle de la transformation de la matière, et plus particulièrement dans le cas des AS, une matière vivante, d'où l'importance du savoir-faire. Il apparaît comme la pierre angulaire de la spécificité artisanale. Le *savoir-faire* constitue un objet intermédiaire entre les situations de travail et les individus qui le mobilisent dans ce cadre. Ce que Siméoni (2002) appelle le *savoir-faire de l'artisan* semble bien appartenir dans une proportion importante au domaine de l'implicite et de l'informel dans la mesure où il s'adresse à une production à échelle réduite, à orientation qualitative, voire personnalisée. Le savoir-faire est une notion également difficile à identifier parce qu'il intègre multiples dimensions (Ballay, 1997²⁴). Il est personnel : le savoir-faire est impossible à reporter à l'identique d'un individu sur l'autre. Il est contextuel : en se manifestant par une action concrète, le savoir-faire s'insère dans une situation donnée, à un moment donné et prend par là-même une forme spécifique. Il est cognitif : le savoir-faire intègre une part de savoir stabilisé et de renouvellement de celui-ci par des explorations constantes. Chaque artisan suit son propre processus combinatoire intégrant des paramètres individuels et collectifs, de sorte qu'à partir de connaissances communes, chacun construit son savoir unique.

« L'important pour moi qu'on ne déconnecte pas la tête, les mains et le lien humain, et comment on perçoit nos productions, dont le vivant. Les liens entre les producteurs et l'entreprise, on cherche de répartir les richesses, de bien traiter tout le monde. Là on est bien plus artisan, que le semencier qui veut tirer profit que pour lui (..) » (K.S)

« La pensée aide à faire, la main aide à penser »²⁵, réussir dans cette articulation c'est une des caractéristiques des artisans semenciers. L'identité du métier s'exprime ainsi dans les gestes découlant de l'action technique. Les *gestes du métier* (Zarca, 1988) s'inscrivent tout à la fois dans un dialogue avec la matière et dialogue entre gens du métier. Mettre l'accent sur la qualité de la production et sur la cohérence de la démarche de l'entreprise apparaît ainsi essentiel. L'entreprise artisanale veut être à la fois un lieu d'enjeux sociaux et économiques et un lieu de socialisation, de construction de compétences techniques et relationnelles. Un lieu où se posent la construction des

²³ Service Officiel de Contrôle et Certification

²⁴ Ballay J.F (1997) Capitaliser et transmettre les savoir-faire de l'entreprise.

²⁵ Extrait pris sur le site de Jardin 'enVie

savoirs et de leur agencement dans des dispositifs de formation et de transmission. L'artisanat ressort alors comme une réalité sociologique particulière. Cette particularité repose, pour l'essentiel, sur des rapports humains d'un type particulier, une conscience partagée d'une position sociale spécifique ou perçue comme telle, et sur la prépondérance de l'homme (l'artisan) par rapport aux machines (Picard, 2006). Les gestes du métier se démarquent ainsi de la machine, qui gagne en précision ce qu'elle perde en identité (Zarca, 1988).

« Nous on produi tout ce que nous vendons, ça nous permet de connaître tout le cycle et ça nous rend compétent dans un état des secteurs. Tout le monde est capable de parler en largeur de la graine et du métier, et c'est quelque chose d'unique ». (C.B)

« Artisan c'est de faire à une échelle petite, humaine (..) ça veut dire produire un maximum de choses sur nos terres, mêlant le travail professionnel et la passion. Artisans c'est aussi une question de taille et qui fait une grande partie du travail, alors qu'un producteur de semences va faire que la culture et tout le reste est confié à quelqu'un d'autre. L'AS suive toute la chaine » (C.B)

« Artisans parce que on est dans une taille assez petite, parce que on a pas mal de travail manuel que ça soit au niveau des parcelles de production ou bien le travail en bâtiment ». (F.D²⁶)

Le terme *artisanal* désigne ainsi une forme particulière de savoir-faire mais aussi, pour certains, un contrôle de l'ensemble du processus allant de la production de semences à leur commercialisation. A l'échelle individuelle, les entreprises membres des Croqueurs traduisent de manières différentes le qualificatif « *artisanal* » dans leur organisation interne²⁷.

« ça dépend ce que tu définis comme artisan semencier, si tu définis la personne qui s'occupe d'une variété, ou si tu définis l'établissement semencier en tant que AS. Par exemple Jardin envie dit que c'est l'établissement semencier l'AS, pour son organisation, parce que lui il internalise tout, ils sont tous salariés pour jardin envie. Moi je ne suis pas d'accord avec ça. Je pense que l'AS c'est la personne qui s'occupe d'un certain nombre de variétés, mais parce que notre organisation est différente. Ils peuvent avoir plusieurs artisans semenciers qui travaillent ensemble et qui forment un établissement semencier artisanale. » (JLB)

Par exemple, dans certains, comme le *Biau Germe* et *Graines del Pais*, les étapes qui vont de la production à la commercialisation sont entièrement gérés par des producteurs de semences, alors que les gérants d'autres structures, comme *Germinance*, ne sont pas directement impliqués dans la production. Il existe aussi des organisations intermédiaires, comme *Semailles*, où les gérants sont à la fois producteurs et se chargent aussi de la transformation et de la commercialisation des semences

²⁶ Extrait retiré d'un entretien du 2015 sur le site <https://essaimonssurlesondes.wordpress.com/ecouter-les-reportage/entretiens/>

²⁷ Les modalités d'organisation et de fonctionnement des différentes structures des Croqueurs sont décrites plus en détail dans les fiches en annexe.

produites par un réseau plus large de producteurs. Mais alors, est-ce que la *taille* de l'entreprise a un rôle important dans la définition de l'identité artisanale ?

« (...) A mon avis la taille n'est pas importante, seulement parce que on conditionne à la cuillère on est artisan ? moi je ne crois pas...c'est vraiment ce qu'on met derrière, l'intention qui a derrière le visage de l'entreprise » (K.S)

« La taille je ne crois pas qu'elle ait d'importance, c'est plutôt la manière de travailler. Il faut être en contact avec ce que tu fais. » (O.)

Dans notre cas, ce n'est donc pas forcément la taille de l'entreprise qui constitue le noyau de l'identité des membres de Croqueurs, mais plutôt les méthodes de réalisation du travail, la volonté de relier conception et réalisation (les gestes du métier), et leur transmission pratique et orale, parce que « il y a une mémoire du geste qui est inscrite dans le geste tant qu'il est transmis » (Zarca, 1988), et les relations humaines qui, à travers la transmission et les échanges de ces savoirs et savoir-faire, forment la *culture* de ce métier, devenant elle-même la trame symbolique nécessaire au processus d'identification (Zarca, 1988).

I.III Les spécificités du métier d'après les Artisans Semenciers

Une hétérogénéité des profils qui demeurent derrière le concept « d'artisan semencier »

Les artisans semenciers interviewés ont des profils très hétérogènes, qui résultent des parcours de vie très diversifiés antécédentes au choix de s'installer. La plupart sont issus de milieux sociaux éloignés du monde de l'agriculture, souvent ils sont d'origine citadine. Certains ont démarrés en tant que jardiniers amateurs, pour d'autres la décision de s'installer a été un prolongement naturel d'un choix de vivre « autrement », en prenant part à diverses expériences de vie communautaire. D'autres encore ont fait des études universitaires, aussi bien dans le domaine agricole : on trouve des ingénieurs agronomes, des informaticiens, des techniciens agricoles, des chefs d'agriculture à l'étranger, des professeurs de production de semences. Formations qui les ont amenés à travailler dans un premier temps dans des secteurs que, aujourd'hui, ils critiquent fortement : auprès des établissements semenciers en conventionnels, dans la production d'hybrides, en agriculture hors sol, dans des lycées agricoles..Mais ces formations scientifiques initiales et les premières expériences n'ont pas été rejetés : elles leurs ont permis d'acquérir des connaissances de base et des outils de réflexion qu'ils ont pu, en partie, appliquer plus tard dans l'activité agricole sur le terrain. De l'autre elles ont constitué la clé de voûte, un tournant décisif vers une prise de conscience plus profonde à l'égard de la façon de produire, de travailler et de concevoir les autres (humains et non-humains) à laquelle ils avaient toujours été habitués. Ce tournant les a menés, chacun à sa façon, à démarrer un processus de rupture

et de « désapprentissage » et à voir dans la production des semences libre de droit de propriété et reproductible une réponse concrète, en lien direct avec les motivations de chacun : une sensibilisation accrue de l'énorme potentiel constitué par la diversité des plantes cultivées et de variétés anciennes en train de s'éteindre, la recherche d'autonomie, un autre modèle économique plus équitable et favorable à l'utilisation de semences issues de variétés populations et anciennes, la liberté de choisir comment produire et quoi consommer, la remise en question de techniques agraires largement répandue en maraîchage et en agriculture pour se tourner vers d'autres modes plus respectueux du vivant, vus comme des nouvelles plateformes d'expérimentation et d'expression d'une réappropriation de la liberté du producteur et du végétal.

Comme propose Zarca (1988), « l'identité commune ne se forge pas par un travail de distinction vis-à-vis d'un extérieur, non plus par un mouvement d'homogénéisation interne, par effacement des différences. Au contraire, elle se forge par la différenciation interne : le rapport de similitude qui est une des conditions possibles d'identité se double dans un système de différences qui lui est organiquement lié de telle sorte que la dialectique du même et de l'autre est récurrente et inhérente au processus de constitution de l'identité. »

L'acquisition et la transmission des savoir-faire

Cependant, les savoirs liés à la production des semences n'ont pas été appris par des anciens paysans, parce que déjà à partir des années 60-70 ce savoir-faire avait complètement disparu, comme nous témoigne une AS :

« Nous nous sommes appuyés très peu sur les vieux paysans, parce qu'ils avaient déjà perdu ces types des connaissances, ils avaient plutôt des histoires à raconter mais rien de pratique. En fait en '81 c'était pas du tout à la mode, ni dans la pensée paysanne de se faire les semences, parce que depuis les années '50 ça c'était perdue. Donc il y a vraiment une génération qui a sauté et perdue tout ce savoir-faire. Nous nous les sommes réappropriés ». (S.)

La plupart des enquêtés sont en fait des autodidactes, qui ont suivi au début les pionniers du métier, comme Sylvia Schmidt de *Biau germe* et François Delmond de *Germinance*, avec parfois l'appui des formations scolaires, mais comme dit un AS « il a fallu désapprendre, pour tout réapprendre ». Les savoirs ont été appris en faisant, en développant beaucoup le sens d'observation, parfois grâce à l'aide de quelque manuel écrit mais surtout grâce aux formations internes aux Croqueurs, aux rencontres, les visites aux jardins, les partages et les échanges des savoirs et savoir-faire au sein des praticiens. C'est donc surtout un savoir-faire qui se transmet de bouche à oreille comme chez les artisans. L'une de caractéristiques à ce propos de l'AS est de refuser l'utilisation des brevets ou de COV (Certificats d'obtention végétale), typique des entreprises semencières industrielles, et de remplacer les exclusivités commerciales par un modèle économique, pas tout à fait encore défini, basé surtout sur

l'échange et la transmission des *savoir-faire techniques*, soit entre artisans semenciers, mais aussi avec les autres métiers de la filière. Par savoir-faire techniques on entend l'ensemble des connaissances et savoirs humains, conscients ou inconscients, qui permettent la mise en œuvre d'une technique. Les savoir-faire peuvent être gestuels et intellectuels, collectifs et individuels, et ils dépendent toujours à la fois des rapports des hommes entre eux et des rapports entre les hommes et la matière -vivante- (Chamoux, 2010). Donc Il ne s'agit pas seulement de vivre et de travailler autrement, mais de participer à la promotion d'un mode de vie divers, et ce "militantisme au quotidien", prend la forme d'un engagement pédagogique dans l'activité professionnelle, qui se traduit par la transmission des savoirs et des savoir-faire. Il est important de mentionner ce témoignage d'un AS qui explique bien la valeur de la transmission et de l'échange au sein des artisans semenciers :

« Du coup les savoirs on les apprend par des échanges, en discutant avec de gens qui travaillent dans le même domaine et avec la même approche. Ce que je trouve intéressant dans les semences maraîchères, que tu es obligé d'avoir plein de connaissance sur tout. Tu passes ta vie à acquérir des connaissances et échanger. C'est ça qui est intéressant avec le Bien Immatériel, c'est que quand tu l'échanges tu en tires pas profit et tu enrichis l'autre. Alors que les biens matériels, si tu les vends ou tu les donnes, tu l'as plus. Et en maraîchage tu es obligé, tu peux pas faire toutes tes semences, parce que techniquement ce n'est pas possible (raisons d'isolement et multitudes d'espèces), donc tu es obligé de travailler avec les autres. Intrinsèquement tu es obligée à prendre en compte l'autre et créer du lien et ça c'est super intéressant. François (Delmond) par exemple il a commencé à donner des formation, à écrire des bouquin. Mais à la base c'est une connaissance acquise à l'oral et avec l'expérience et ça se perpétue parce qu'il y a toujours des nouveaux gens qui arrivent. C'est vraiment la base de l'échange, et plus tu donnes de l'info immatérielle plus tu reçois. Le fait d'être un groupe qui bosse sur des mêmes objectives favorise ces échanges-là » (J.L.B)

Le savoir-faire et la pratique technique au cœur du métier

L'étude des *savoir-faire techniques* est particulièrement importante dans l'étude des techniques non industrielles. La sociologie du travail (Chamoux, 2010) qui s'est surtout intéressée à l'analyse du travail industriel, a établi que, le progrès technique a consisté à simplifier ou appauvrir toujours plus les tâches des praticiens, entraînant ce que l'on nomme une « déqualification » des travailleurs. En d'autres termes, les techniques non industrielles ne sont pas plus simples. Ce sont les outils qui le sont. Le travail artisanal est au contraire plus élaboré : « la manière de se servir de l'outil est plus importante que l'outil lui-même » (Chamoux, 2010). La manière d'utiliser un outil s'incarne concrètement dans les connaissances techniques conscientes ou non du travailleur, et dans les gestes qu'il effectue au cours du processus de travail. S'intéresser aux *savoir-faire techniques* se justifie donc par la place qu'ils tiennent dans les techniques non industrielles, mais leur analyse devient autant plus compliquée parce qu'ils sont souvent difficiles à isoler et à décrire, même par les praticiens eux-

mêmes. Il s'agit de ceux que Yves Barel²⁸ repris ensuite par Chamoux M.N (2010) appellent les *savoir-faire incorporés*. « Un savoir-faire incorporé c'est un savoir-faire indissociable d'individus ou de groupes concrets : il est le résultat de leur apprentissage personnel, de leur expérience, de leur habileté. La caractéristique la plus importante est qu'il n'est pas décomposable et analysable jusqu'au bout. Le travailleur sait faire, mais il ne sait pas complètement comment il le sait. ».

Les *Croqueurs* développent leur savoir-faire au croisement de la capacité d'adaptation des cultures, des conditions environnementales et des besoins humains. Il s'agit donc de bien maîtriser toutes les étapes du travail avec la graine, dont la sélection, la multiplication, la récolte, le battage jusqu'au pré-nettoyage et le nettoyage, d'où dépendra la qualité finale de la semence, sans oublier tout le travail de recherche et de récupération de variétés délaissés. La mise en œuvre des savoir-faire techniques aboutit à ce que Chamoux (2010) appelle les *pratiques techniques*. Pour étudier les pratiques techniques d'un groupe donné, des *Croqueurs* dans notre cas, il est fondamental de considérer les variations des savoir-faire techniques selon leurs différents *supports humains individuels ou collectifs* (Chamoux, 2010) qui permet de mettre en évidence les décalages entre la réalité technique et les discours sur la technique, c'est-à-dire les constructions idéologiques et symboliques qui s'y rapportent, qui sont différents pour chaque individu. A savoir qu'au sein des *Croqueurs* il n'y a pas des règles préétablies sur les pratiques techniques à adopter, mais chacun les adapte et les applique selon ses propres critères et sa propre intentionnalité, bien qu'il y ait des « règles tacites » que tout le monde respecte. Dans le cadre du stage, le temps disponible pour étudier de façon approfondie les pratiques, les savoir-faire techniques et leur transmission était limité mais, en se gardant de toute généralisation hasardeuse, il a été choisi de proposer cependant quelque cas pratique, pour donner un aperçu de la multitude d'éléments qui participent à la construction du métier d'artisan semencier.

La *sélection* est faite, en privilégiant la capacité d'adaptation des semences aux évolutions du climat, à la diversité des terroirs, aux différentes modes de cultures et à la résistance à certaines maladies. D'autres critères de sélection favorisés sont qu'elles soient rustiques, gustative et qui aient une valeur alimentaire, parce que, comment disent plusieurs AS, leur travail est à la base de la production des aliments et aliment et santé vont ensemble. La prédilection de ces critères est l'un des points fondamentaux qui distingue le travail des artisans semenciers par rapport à la logique productiviste de firmes semencières industrielles, comme nous rappelle un AS :

« Les grands établissements semenciers ont fait de la sélection sur 2 critères essentiels : l'absorption de l'azote minéral qui fait que les légumes poussent plus vite et qu'ils arrivent à maturité plus précocement et la conservation pour

²⁸ « La Ville avant la planification urbaine ». In *Prendre la ville*, Paris : Anthropos, 1977 : 16-19.

commercialiser sur les circuits longs. L'inconvénient est qu'ils deviennent très fragiles et très appâtant pour les ravageurs, donc tu es obligé à les remplir de pesticides pour les renforcer, et maintenant les tomates tu peux les récolter tout vertes et tu sais qu'après deux semaines elle arriverait toute rouge au supermarché » (J.L.B)

En général, il y a l'idée diffusée, parmi tous les témoignages, que les sélections qu'ils effectuent ne seront jamais (et qui ne veulent pas l'être) totalement « conservatrices²⁹ » mais qui sont toujours évolutives, pour le simple fait que toutes les années les semences sont ressemées en conditions bio. La sélection effectuée par les artisans semenciers permet ainsi une « amélioration »³⁰ de certaines caractéristiques recherchées de la plante, mais qui se produit doucement au fil des années, soit naturellement en remettant chaque année les graines en culture, soit par le regard de l'homme sur la variété « parce que c'est propre de l'homme d'avoir toujours cherché d'améliorer les variétés qu'il avait » (C.B) en les adaptant aussi aux besoins humains. D'autres, en revanche, se situent dans une position de rupture avec le concept conventionnel de « sélection » qui trop s'affilie à une conception du travail industriel et dirigiste, en privilégiant la notion de *coévolution*, en lien avec la nécessité de se réappropriier d'un vocabulaire adapté à leur façon de travailler :

« Nous on ne travaille pas sur la sélection, mais sur la coévolution, ça fait partie de la réappropriation du vocabulaire. Pour moi sélection ça veut dire que l'homme est prédominant sur la plante, pour provoquer moi je dis que c'est la tomate qui m'a sélectionné pour la propager. Moi je sélectionne souvent des critères très particuliers qui me sont propres, que je n'arriverai même pas à exprimer ». (JLB)

A partir de ce témoignage on peut donc souligner la forte implication des *sens* dans le travail artisanal que ce soit le regard, le goût, le toucher et l'importance de développer une sensibilité attentive. Par exemple, les graines sont récoltées une fois que la plante « chante », c'est-à-dire quand les plantes, pour le fait d'être sèches, font du bruit quand on les touche. Ou, comme nous expliquent leur ressentis autres témoignages :

« Il faut être toujours curieux, c'est de là que ça commence et ça devient un sort de moteur. Qui a plus d'intuition développe un bon sens de l'observation. » (C.B)

« La manière dont on ressent les autres sens, ce n'est pas rationnel, c'est une relation qui s'instaure avec une population (de plantes) (...). Cette année une chose qu'on a beaucoup fait sur la betterave c'est de sélectionner le goût, et on le fait en goûtant la betterave et ça c'est quelque chose qu'on n'a pas forcément l'habitude de faire. » (P.C)

²⁹Concept qui fait beaucoup débat au sein des Croqueurs, et qui s'inscrit dans le décalage entre une vision de « maintenance » d'une variété ou de « coévolution » avec les plantes, thèmes que j'approfondirai dans les chapitres II et III.

³⁰ En appliquant les critères de sélection dite « **massale positive** » : quand il y a des caractères nouveaux et intéressants qui émergent dans certains individus, comme une résistance à une certaine maladie, elles sont gardées et sélectionnées, parce que c'est une amélioration qui a du sens, même si dans la description officielle ça apparaît pas ; et « **massale négative** » : enlever de la culture tous les individus hors type qui ne sont conformes aux exigences du sélectionneur.

Un autre aspect qui se lie à l'importance des sens au sein de ce métier, est le développement d'un *esprit observateur* à l'égard de la plante, de ses comportements et ses interactions avec l'environnement. Le développement d'un bon sens d'observation est ainsi une qualité indispensable pour exercer ce métier, selon certains AS, notamment parce que se situe à la base de la *capacité de savoir bien décrire* les variétés que sont produites et commercialisées, notamment celles qui ne sont pas inscrites au catalogue. Les descriptions officielles sont généralement utilisées comme des indicateurs, mais souvent les fiches UPOV sont trop compliquées, voire « illisibles » (C.A), et celles des anciennes variétés sont trop vieilles, ce qui fait que les variétés cultivées par les AS ne trouvent pas des descriptions représentatives. Quelque membre des Croqueurs a ainsi commencé à faire de fiches descriptives de chaque variété qu'il cultive, pour avoir une base à laquelle faire référence, surtout quand il s'agit d'enlever les hors-type³¹ d'une population ou au contraire choisir les plus représentatifs. Il y a aussi certains cas de création variétale qui s'effectuent plus ou moins intentionnellement, en sélectionnant certains caractères au fil des années, comme le cas de la tomate *Andines de Fontanelles*. C'est une tomate sélectionnée par un producteur de Germinance qui est devenue résistante au cul noir de la tomate, et qui n'est inscrite nulle part, il faut donc bien décrire en quoi elle diffère de la tomate des Andes classique. Elle est ensuite vendue plus chère, pour valoriser le travail du producteur.

Concernant les techniques culturales, chaque producteur ou ferme à sa propre façon de faire. Le seul principe est que tout le monde ne travaille qu'avec des variétés populations, sans l'utilisation d'engrais de synthèse ni de pesticides. Certains, surtout des producteurs de Germinance, se sont rapprochés aux principes de la philosophie biodynamique, et l'appliquent en suivant le calendrier lunaire pour le désherbage, le travail du sol, pour semer, planter et récolter et avec l'utilisation de préparations spécifiques³². Il est crucial de se pencher sur ce que les artisans semenciers entendent lorsqu'ils évoquent une *semence biologique*. Pour eux, il n'est pas suffisant de produire dans les conditions de l'agriculture biologique la semence d'une variété quelconque sur une génération, comme l'impose la réglementation de l'UE relative à la production biologique. La sélection continue de la variété, sur plusieurs années et dans des conditions biologiques de culture, est considérée comme essentielle (Klaedke,2017). C'est la semence de base qui doit déjà être en conditions bio depuis plusieurs générations.

³¹ Plantes non conformes aux critères souhaités.

³² Il y a deux préparations majeures : la **500** (bouse de corne) qui s'applique sur le sol avant la mise en culture, pour le vivifier et l'améliorer, la dynamisation dure une heure à la fin de l'après-midi ; et puis la **501** (silice de corne) qui s'applique à l'aube, et qui est très important pour les portes graine quand elles sont en fleur ou mures, parce que c'est là que les forces astrales sont amenées et concentrées dans la graine.

Quelques outils

D'après des témoignages, les gestes manuels et le savoir-faire pratique restent très importants aussi dans les étapes de récolte, de battage et de nettoyage, même si l'utilisation de quelque machine,



Figure 3 triage de graines de radis à l'aide d'un ventilateur chez Biau Germe

surtout dans l'étape de nettoyage, reste indispensable. Par exemple à la place d'utiliser la batteuse, certains répandent les haricots sur une toile en plastique à la main ou avec la brouette et, pour séparer la graine de la plante, ils passent au-dessus deux fois avec le tracteur, dans un moment chaud d'été. Ensuite, avec un râteau, ils séparent la plante des graines qui sont encore triées au vent ou à l'aide d'un **ventilateur**, et ensuite avec les tamis.

C'est beaucoup plus long comparé au processus mécanisé, mais pour certains « c'est un choix éthique et personnel de savoir le faire sans l'utilise de la machine » (F.F). L'un des outils les plus importants du producteur des graines est la **toile** pour aller dans les champs à récolter, dans laquelle il transporte la récolte, et sur laquelle il dispose la récolte à sécher au grenier qui ensuite est utilisée pour faire les battages. On voit donc la reprise des gestes ancestraux comme le battage, qui a pour but de séparer la graine de ses enveloppes et de la tige, peut se faire (selon la type de graine) avec l'aide d'un **sac** qui se ferme d'une main alors que l'autre frappera le sac à l'aide d'un bâton, ou en frappant les plantes, à tête en bas, dans un grand **réipient**, en roulant sur la récolte avec un **tracteur**, un **rouleau** de jardin, une **brouette** chargée, en foulant la récolte au **pied** sur une toile ou en frottant les graines entre les mains ou contre un tamis.

Le **tamis** est un outil très important pour l'artisan semencier, qui permet un pré-nettoyage et le triage. On utilise des tamis différents, pour effectuer un tri par calibre, des graines elles-mêmes ou bien entre graines et déchets. Lorsqu'on décrit des cercles en tamisant, les déchets plus légers se retrouvent en surface et ils peuvent être séparés de la graine. Avec les plantes qui présentent leurs graines enrobées d'une chair aqueuse, telle que la



Figure 4 Tamis de différents calibres chez Semailles

tomate et les cucurbitacées, on utilise une méthode particulière pour obtenir la graine. On laisse **fermenter** la pulpe ou le mucilage dans un seau, et au bout de quelque jour, la semence mure doit se dégager de la masse fermentée et se déposer au fond du seau. Une autre méthode de tri, consiste à



Figure 5 Dosettes chez Germinance

profiter de de la force du *vent* (ou d'un ventilateur de ménage) pour faire tomber la graine depuis un récipient placé en hauteur vers un autre récipient placé sur le sol, pour séparer les bonnes graines qui sont plus lourdes (qui doivent tomber dans le récipient en bas) des déchets légers (qui seront éliminés par l'action du vent). C'est qu'on appelle la « ventilation à l'égyptienne » (Boué, 2012).

Certains entre eux ont aussi réadaptées à leurs propres besoins des outils qui à la base ne sont pas pensée pour le travail de la semence : par exemple la *bétonnière* qui sert à battre les lots des légumes-fruit, comme les courgettes, qui aide dans une première extraction des graines en les séparant de la pulpe, ou la *machine pour faire les coulis* qui aide à faire la première extraction des graines de la tomate, en séparant la pulpe de la peau et des semences. Ou encore la *doseuse* utilisée chez Germinance, qui au départ était un instrument pour faire des cartouches de chasse, mais au lieu de mettre la poudre ils l'utilisent pour doser la quantité des graines

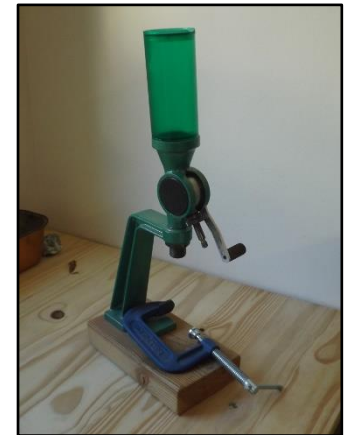


Figure 6 Doseuse artisanale chez Germinance

à mettre dans les sachets. Il s'agit d'un outil pour faciliter l'étape du conditionnement, qui est fait pour la plupart des AS à la main, à l'aide aussi d'ustensiles comme des petites *dosettes* de différents tailles, qui permettent l'ensachage de différents grammages.

« Pour répondre aux problèmes de la vie, les groupes humains sont obligés, selon le lieu et l'époque, *d'inventer, d'entretenir* et *d'ajuster* des normes d'activité », note Marcel Maget³³. L'invention technique, répond à la même nécessité. Ces « inventions » sont le produit d'une activité collective et d'une co-activité de recherche, dans le dialogue pour « savoir quoi faire », et pour résoudre des problèmes liés à l'activité professionnelle (Darré, 1988).

La spécificité de l'artisan semencier à l'égard d'autres acteurs du secteur « potagères » : quelles différences et complémentarités avec les maraîchers et les maisons des semences paysannes ?

Après avoir souligné quelque trait caractéristique de l'activité exercée par les Croqueurs, il a été intéressant mettre en lumière, à la suite de la question posée sur les spécificités de l'AS par rapport au travail mené par les maraîchers et les maisons de semences paysannes, s'il y avait la possibilité de créer des synergies entre les praticiens.

³³ Maget, (1954) « Les recherches d'ethnographie en milieu rural », Economie rurale, p. 19-22

Tout d'abord, il faut souligner qu'il y a une différence des *temps* au niveau des cultures, celles suivies par l'artisan semencier nécessitent de temps beaucoup plus long que celles maraîchères. En plus, le maraîcher doit prévoir ses cultures tout le temps, parce que les récoltes s'effectuent dans des délais beaucoup plus courts, alors que le calendrier envisagé pour les cultures à graines est sur le long terme comme nous témoigne une artisane : « quand tu vois un poireau qui a été semé en février 2018, on va le récolter en octobre 2019, il se passe énormément de choses dans ce temps-là, on peut tout rater si on n'est pas organisé » (C.A). Donc, les AS, pour le fait d'être soumis à des temps de cultures plus long, sont aussi plus sujets aux aléas climatiques, aux éventuelles maladies ou attaques de ravageurs, ce qui fait qu'ils doivent être beaucoup plus organisé dans la gestion des champs. Contrairement aux céréales qui mûrissent en même temps, pour un même champ, et que l'on récolte en une seule fois, les plantes potagères qui fructifient n'arrivent pas toutes à maturité au même moment, et plus encore, une partie de plante est mûre lorsque l'autre (souvent le sommet) ne l'est pas. Il faut alors effectuer une récolte étalée dans le temps, passer et repasser tous les jours, tous les deux jours, une fois par semaine. Donc une grande spécificité des AS par rapport aux maraîchers est dû au fait que les plantes sont récoltes seulement une fois qu'elles sont sèches, ou que les légumes-fruits sont arrivés en surmaturité, alors que pour les maraîchers est essentielle les récolter dans leur pleine jeunesse, comme bien explique ce témoignage :

« Si on prend la catégorie des légumes-fruits (tomate) et les légumes-graines (haricots) les AS et les maraîchers font à peu près le même travail. Pour les légumes-fruits les AS les laissent aller en sur-maturité pour récolter la graine. Mais le travail global est assez proche. Cependant dans les légumes-racines et les légumes-feuilles il y a un travail complètement différent. Premièrement ce sont des plantes sélectionnées pour ne pas faire des graines, alors que les AS leur demandent ça, et deuxièmes les maraîchers vont récolter le légume en pleine jeunesse, alors que pour la semence on la récolte quand la plante est en train de mourir. Donc l'Art de l'artisans semencier c'est d'accompagner les plantes vers leurs fins naturelles, on les accompagne pour qu'elles dépérissent normalement, mais pas trop vite, afin que la graine soit de bonne qualité. On récolte la graine sur des vieillards. Donc on suit toute la vie de plante, alors que le maraîcher ignore comment une laitue fleurie et périe. » (F.D)³⁴

La particularité du métier de l'AS est qu'il suit tout le cycle de vie de la plante, de la graine à la graine. Le fait de choisir tel ou tel légume, tel ou tel caractère, permet aux AS de mieux observer et connaître chaque légume, de mieux s'imprégner de leur image, alors que d'une manière générale, le légume est considéré comme une simple masse à vendre ou à manger. Enfin, il y a une dernière remarque à faire, qui concerne le *nombre* d'espèces et de variétés produites par les acteurs prise en question : « Si on prend le cas des paysans boulangers ils leur faut 1 tonne de semences pour faire 10 hectares de blé pour faire leur pain. Donc ça vaut le coup de faire de semences paysannes. En maraîchage c'est beaucoup plus compliqué,

³⁴ Extrait retiré d'un entretien du 2015 sur le site Dé Cybèle-Essaimons sur les ondes : <https://essaimonssurlesondes.wordpress.com/ecouter-les-reportage/entretiens/>

que la pratique de semences paysannes ça n'existe quasiment pas, il n'y a pratiquement aucun maraicher qui fait toutes ces semences (quelque maraicher fait quelque semence) parce qu'il y a trop d'espèces et de variétés. Un maraicher diversifié qui travaille en circuit court, il peut travailler à peu près sur 30-50 espèces, avec 10-12 variétés par espèce (par exemple dans le cas de la laitue). Et s'il fait ses semences il peut facilement se retrouver avec 300 gr des semences, alors qu'il a besoin de 5-10 gr, mais comme il n'a pas le droit de les vendre à ses collègues, il est coincé. Donc en maraichage ça résulte très difficile à faire, sans le support de structures collectives, quoi qu'elles soient associatives ou des petites entreprises commerciales. C'est pour ça que les artisans semenciers peuvent avoir un rôle fondamental dans la reproduction des semences paysannes, ils deviennent des acteurs indispensables dans la production potagère bio ». (F.D)³⁵

La mise en évidence de différences entre le travail de l'AS et les maraichers, notamment par rapport aux temps des cultures, des récoltes, des nombres des variétés à suivre est pour remarquer la grande difficulté des maraichers, à l'heure actuelle, à être complètement autonomes dans leurs productions. Autonomie compromise aussi par les contraintes imposées par des règles de marché très contraintes, par une demande des consommateurs toujours très exigeants, qui est aussi le reflet d'un manque de réflexion à la base sur le sujet, et sur le contrôle du secteur par les firmes semencières industrielles, qui proposent, comme « solutions » pour pallier ces soucis, des hybrides à plus faible cout et en plus grandes quantités. Ces raisons mettent en lumière le rôle indispensable qui peut avoir le métier d'AS dans la contribution à donner une plus grande autonomie aux maraichers, soit en coopérant pour produire ensemble des variétés, soit être un support à des collectifs de maraichers. Mais, à l'heure actuelle c'est très difficile créer des véritables synergies avec les maraichers, contrairement au travail de sensibilisation fait par et avec les jardiniers amateurs. « Cette année on a vu que le secteur de vente des maraichers c'était le seul en diminution » nous dit un AS, « parce que les hybrides donnent plus de production, sont plus résistantes au transport, alors que certains légumes invendus issus des semences paysannes après le transport tu peux les jeter, donc ce n'est pas rentable. Aussi parce que nous on peut offrir une gamme limitée de variétés et de quantité, alors ils sont plus encouragés à s'adresser à des entreprises qui ont une offre plus large » (F.F). Il est donc indispensable, malgré les contraintes actuels, que ce soient les maraichers eux-mêmes à démarrer un processus de désancrage de ces logiques du profit pour chercher des nouvelles formes de collaboration et de rentabilisation entre maraichers et avec les artisans semenciers. Une coopération plus solide entre acteurs de la filière potagère pourrait constituer un pilier auquel faire référence pour créer de nouvelles synergies transversales entre les praticiens des diverses filières alimentaires.

Au début de la formation de Croqueurs de carottes (2005), leur travail a été souvent rapproché à celui des « riches semenciers »³⁶, puisque le métier d'artisans semencier était encore très méconnu

³⁵ Extrait retiré d'un entretien du 2015 sur le site Dé Cybèle-Essaimons sur les ondes : <https://essaimonssurlesondes.wordpress.com/ecouter-les-reportage/entretiens/>

³⁶ Source retirée d'après des témoignages des AS.

par rapport à aujourd'hui. Ensuite, toujours à cause d'un manque de reconnaissance du métier, soit de la part de l'opinion publique soit par les praticiens eux-mêmes, leurs structures et leur mode d'organisation interne ont souvent été rapproché à celles de maisons de semences paysannes. Le MSP sont des organisations collectives de gestion dynamique des semences paysannes, c'est-à-dire leur conservation, sélection, multiplication, stockage et échanges, mise en place par un groupement de personnes investies bénévolement ou non, et notamment au niveau local, dans des actions de partage de savoirs et savoir-faire sur les semences. Effectivement, même si dans certains aspects les deux structures se rejoignent, il y a des différences, comment nous expliquent ces deux témoignages :

« L'AS c'est un métier, la MSP est une association et va ressembler des utilisateurs qui sont surtout des jardiniers, des maraichers et des animateurs. Et puis c'est local et à une échelle beaucoup plus petite. Ils ne font pas du tout la même gamme de variétés ni les mêmes volumes, ils feront jamais 600 variétés comme nous. C'est vraiment une autre échelle et une autre destination. » (K.S)

« Pour moi le travail des MS et de l'artisan semencier c'est la même chose. La différence est de le faire de façon professionnelle ou de façon bénévole. Chaque MS a une organisation particulière, mais le principe c'est de mettre à disposition gratuitement des semences. La différence est juste comment tu valorise le travail qu'il y a derrière ? c'est les questions philosophiques qui sont différent, dans la MS il faut que les échanges soient gratuits, dans un établissement semencier nous on essaie de rémunérer le travail, c'est dans ce sens-là que la semence est un commun, parce que tu ne multiplies pas et tu vends pas une propriété, mais tu vends un usage et une transmission d'un vecteur commun » (JLB)

On peut dire que les différences fondamentales concernent la zone géographique d'action, la taille, le nombre des structures et la finalité derrière l'action. On voit un plus grand nombre des petites MSP localisées dans des territoires donnés et engagées dans des actions locales, qui reproduisent et échangent un nombre limité de variétés, de façon gratuite et bénévole. Là où des AS et les MSP se rejoignent, c'est dans les compétences techniques en matière de reproduction de semences, même si les uns le font de façon professionnelle, et les autres en tant qu'amateurs, le travail en termes de qualité doit être le même. Effectivement, un des problèmes des MS est d'arriver à garder dans le temps la qualité des semences qu'elles vont échanger, comme il ressort d'un entretien :

« (Les MSP) il y en a certaines qui n'ont pas du tout les connaissances nécessaires, du coup ils pensent de faire bien parce qu'ils sauvegardent une variété, mais en parlant avec des gens du milieu leur problème est d'arriver à garder les variétés, à cause des problèmes d'hybridation et de consanguinité dans les allogames, donc tu vas perdre en qualité, et ça décrédibilise la MS parce que tu as des variétés qui ne ressemblent plus à rien ou qui germent pas. Mais nous, si jamais il y a un problème, on est là pour retrouver la variété d'origine, comme ça ils vont avoir toujours une bonne base. Il doit y avoir des synergies qui se créent » (C.A)

La complémentarité entre AS et MS repose alors sur l'appui que les premiers peuvent donner aux praticiens des MS en cas des problèmes techniques, et créer de liens pour faire des MS des "lieux"³⁷ de partage des savoirs et des savoir-faire, d'échange des variétés. Par exemple il y a certains producteurs de Germinance qui participent activement dans des MS, Semailles a collaboré avec une MS dans de recherches bibliographiques sur des anciennes variétés pour mutualiser l'activité de sauvegarde. De leur part, les maisons de semences peuvent jouer le rôle que souvent les artisans semenciers n'ont pas le temps de faire, de poursuivre la transmission et la diffusion des informations sur les enjeux concernant les semences paysannes, afin d'entreprendre une plus grande sensibilisation du grand public.

Un exemple concret de coopération entre AS et MSP qui vient de se créer, est donnée par l'association d'artisans semenciers Jardin'enVie qui anime la MSP du Sud Rhône Alpes. Les deux équipes œuvrent de manière coordonnée pour favoriser la récupération et l'utilisation de variétés paysannes menacées de disparaître et réhabiliter l'usage des plantes qui en sont issus ; pour proposer des formations, un partage des savoirs et un renouvellement des savoir-faire autour des variétés méconnues et qui n'ont pas de débouché dans le commerce. Enfin pour promouvoir l'entraide et remettre à jour la notion de « commun », afin de gérer ces ressources de façon démocratique La complémentarité est donc importante, parce que ça permet de former au métier d'AS aussi des personnes qui pourront ensuite renforcer les équipes d'AS ou aider les producteurs associés, mais aussi ça permet de revisiter les savoir-faire associés à ces variétés à la lumière de connaissance d'aujourd'hui, en combinant un approche « citoyenne » en tant que MSP³⁸ et un approche « métier » en tant que AS.

Finalement, comme nous dit Zarca (1988), l'identité d'un métier se renforce de ce que le champ de son expression et de sa reconnaissance est plus large. Ainsi les individus des métiers connexes entretiennent des relations fondées sur la confiance et l'estime professionnelle en maintenant des réseaux d'échanges stables. En « soignant » leurs relations interprofessionnelles, les individus peuvent donc contribuer à renforcer l'identité professionnelle au sein d'un même groupe.

En quête d'une définition...

On a vu que ce métier est au carrefour de nombreuses compétences, il prend ses racines dans des pratiques et des techniques traditionnelles paysannes pour le revisiter avec des savoirs modernes

³⁷ Il faut noter que, bien que le terme « maison » puisse sous étendre la présence d'un lieu physique, ce ne pas toujours le cas. Chaque organisation collective à des modes d'organisation différents.

³⁸ Cela c'est qu'une représentation parmi d'autres de la MSP, pour d'autres exemple, voir la publication du RSP : (2014). « *Les maisons des semences paysannes. Regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France* ».

et des connaissances nouvelles, qui s'inspirent également des expériences acquises par les individus au fil des années. Le tout est renforcé par une sensibilité accrue de la fragilité de l'environnement, des limites des ressources de notre planète et de la valeur de la diversité, que ce soit celle des plantes ou celle des hommes. On peut donc parler en quelque sorte de « néo-artisans »³⁹: le préfixe « néo » est utilisé pour signifier le caractère à la fois innovateur d'une démarche qui s'appuie sur des outils contemporains, des pratiques manuelles innovantes et leur filiation avec des pratiques traditionnelles en puisant dans des référentiels provenant d'époques et de domaines divers, qui mobilisent également des technologies contemporaines, pour inventer des modes de production alternatifs dans une démarche d'ouverture sur le monde.

A la lumière de ce qui précède, on peut maintenant avoir une image plus claire de ce que c'est un artisan semencier. On peut nommer « artisan semencier » soit un individu soit un ensemble de personnes qui maintiennent un esprit de fond paysan, mais avec une posture d'artisan, et qui ont donné un nouveau sens à des savoir-faire et des pratiques techniques, à la croisée d'anciennes techniques rétablies, savoirs modernes, outils technologiques et connaissances personnelles. Ces savoirs sont voués à valoriser, diffuser et commercialiser une gamme de semences paysannes de qualité faites dans le cadre d'une agriculture et d'un travail respectueux des hommes et du vivant, visant à l'évolution conjointe des deux, dans l'objectif final d'atteindre l'autonomie des fermes et des personnes, de pérenniser les entreprises et la filière semences en amont, dans une démarche de transparence vis-à-vis du client. Le point de force est donné par la diversité des individus qui participent à la co-construction de ce métier et ses savoirs, en créant des synergies avec d'autres acteurs du secteur pour transmettre, partager et échanger les savoir-faire et les connaissances autour les semences paysannes.

A travers cette figure on est donc face à la recomposition d'un « nouveau métier ancien » basé sur une réappropriation d'une pratique qui ne déconnecte pas la tête des mains, qui ne sépare pas les gens qui pensent des gens qui font. Une nouvelle approche du vivant qui reflète la nécessité de reconstruire de nouveaux paramètres auxquels s'identifier, basés sur le respect et l'empathie et une vision d'un travail qui tisse de nouveaux liens entre humains et non-humains, comme nous verrons dans le prochain chapitre.

En conclusion de cette première partie, je propose une réflexion par un AS qui bien résume ce dernier paragraphe et donne un aperçu du prochain :

³⁹ Terme proposé par Barnley P, Paillet P. en 1978 dans leur ouvrage « Les néo-artisans » et repris par Chevalier M, en 1981, dans l'article « les phénomènes néo-ruraux ».

« Ce que nous rapproche c'est vraiment les variétés avec lesquelles on travaille et le lien avec le vivant, après chacun a pris de voies différentes, mais c'est ça qui fait notre force. S'il y a de différences tant mieux, il faut l'assumer et on va les cultiver, sinon on deviendrait un seul grand semencier. Il ne faut pas chercher d'homogénéiser les pratiques ou les visions juste pour rester ensemble, pour donner une définition au métier. Puis le fait que ce métier n'existait pas, ce que maintenant on est libre de l'inventer. On veut sortir des cases, mais pas pour en construire une nouvelle. La semence est liberté, et on aime tous la liberté, mais on a tous une notion différente de liberté. » (K.S)

II. Un regard renouvelé sur le vivant

En général, le cadre de pensée où les Croqueurs s'insèrent, reflète l'émergence des différents courants qui ont vus le jour, il y a à peu près 20 ans. Des mouvements sociaux et agricoles revendiquant des modèles alternatifs à celui industriel, productiviste et intensif dominant (Demeulenaere, Goulet, 2012). A l'heure actuelle, la volonté des Croqueurs se positionne en accord à la prise de conscience de la générale dégradation des conditions de travail et de la montée de la précarité. Le mot « travail » exprime désormais plutôt l'exploitation des personnes que leur expression, où les individus sont souvent mis dans des situations d'angoisse, dans la peur de perdre leur emploi, contraints d'accepter des salaires insuffisants et où l'*aliénation* devient une réalité quotidienne dans un monde où seul le profit est respecté. L'autonomie des individus et l'idée d'émancipation humaine est laissée à l'écart, la capacité de se situer dans le monde, de lui donner un sens et de se constituer une identité, d'entrer en relation avec les autres et d'entreprendre des expériences qui laissent une trace significative dans notre vie (Enriquez, 2013), ne constituent plus la trame de nos pratiques quotidiennes. Là où la production est devenue quelque chose d'extérieur à l'action humaine, où la technique est reléguée à des méthodes et des moyens à utiliser pour atteindre des fins préétablies et à des normes et règles à respecter, où le culte de la performance et de l'urgence règnent, où les collectifs sont brisés, là les artisans semenciers insèrent leur volonté de réinventer leur métier, de s'éloigner du travail prescrit, de transmettre leur savoir, de vivre dans des collectifs responsables, d'être reconnus dans leurs compétences.

Dans le mot « artisan » il y a « Art », comme nous rappelle un praticien et, pour continuer ce parallèle avec l'art qui elle est aussi, à l'heure actuelle, dominé par le monde marchand, l'artiste, de plus en plus veut réussir rapidement et créer ce que le marché lui réclame : il devienne un simple producteur des *choses*. Et lorsqu'on regarde la production, non seulement elle s'attache à mettre sur le marché des produits de plus en plus dégradables rapidement, mais également à codifier des règles, des ensembles de procédures qui étouffent toute tentatives de création. Dans notre cas, on peut alors concevoir l'artisan semencier comme un artiste qui, au contraire, veut mettre en œuvre sa pratique (Goulet, 2011), au sens artistique du terme où l'*œuvre* est un produit-vivant original, unique, aux rencontres de la matière vivante et du travail du créateur, mais « qui lui n'appartienne pas », continue le praticien en question : « rarement l'artiste garde son œuvre, mais le problème des hommes est qu'ils ont toujours voulu être propriétaires de quelque chose, ils ne sont pas capables de partager, mais nous on travaille avec les vivants, et ça appartient à tout le monde » (O.).

II.I Remettre l'« humain » au centre du travail

Les entreprises des Croqueurs, au cours des années, ont réfléchi à développer des fonctionnements internes qui suivent d'autres formes de gouvernance, certains mettent d'avantage des modèles de gestion coopératif, dont le principe est l'équité entre personnes et le partage démocratique du pouvoir (un homme=une voix) qui est en adéquation avec le concept d'artisan (même personne qui décide et qui exécute), la participation de tous au projet commun (produire de semences), des principes d'égalité, de solidarité et du respect entre les salariés, entre salariés et producteurs et d'indépendance économique, comme il ressort d'un entretien :

« Le travail de Germinance est liée surtout à faire confiance aux autres, c'est lié au respect, donc de laisser pas mal d'autonomie, et de travailler en équipe, c'est-à-dire de pas avoir des gens qui imposent un point de vue mais qui ça soit discuté. Et aussi avec les agriculteurs, ils sont toujours informés, on est toujours transparent sur les démarches et on demande leur l'avis qui est prise en compte. Et avec les salariés, l'idée c'est de ne jamais prendre une décision contraire à leur avis, on en discute jusqu'à être t d'accord, comme ça on peut fonctionner durablement. Pour moi c'est très important aussi parce que on peut bâtir autre chose que le monde où on est actuellement » (F. D⁴⁰)

Au concret, au sein de l'établissement de Germinance, pour favoriser la cohésion du groupe, en lien avec une vision du vivant propre de la philosophie biodynamiste, des cours d'eurythmie sont proposés aux salariés. Il s'agit d'une pratique des mouvements qui associe des gestes aux sons du langage. En groupe, l'eurythmie tisse des liens et crée une dynamique relationnelle. Au sein de l'entreprise, elle joue un rôle de régulation sociale, il n'y a plus de hiérarchie ou de répartition des tâches. Vivifiante et harmonisant, l'eurythmie permet de stimuler le travail d'équipe et d'apaiser les stress⁴¹ :

« On tiens beaucoup aux liens et au contact humain entre nous et les producteurs. Donc les visites que nous effectuons au cours de l'année c'est pour amener un contact humain, amener des infos sur l'entreprise, échanger (..) en général pour le recrutement, c'est les gens qui viennent vers nous et nous si on sent qu'humainement ça passe bien, c'est le principal » (K.S)

Les formes de coopération mise en place par les différents établissements visent à faire participer toutes les parties prenantes à la gestion de la structure productive : Par exemple *Graine del Pais* envisage de former une SCIC : une société coopérative d'intérêt collectif. Celle-ci a pour objectif de réaliser un projet à but social, tout en conservant une dimension commerciale. La principale innovation de la SCIC est la possibilité d'instaurer un multipartenariat (salariés, bénévoles, usagers, entreprises) à la gestion de l'entreprise. Toutes les parties prenantes de l'entreprise coopérative peuvent être représentées. Les votes se font soit selon le principe « une personne, une voix » en

⁴⁰ Extrait retiré d'un entretien du 2015 sur le site <https://essaimonssurlesondes.wordpress.com/ecouter-les-reportage/entretiens/>

⁴¹ Extrait du catalogue de Germinance : <https://www.germinance.com/>

rassemblant, le cas échéant, les membres des différents collèges. La seconde innovation majeure de la SCIC est le projet d'intérêt collectif qui n'est pas défini par rapport à un secteur d'activité, mais par rapport aux finalités sociales ou sociétales du projet. Elle favorise donc l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même milieu d'emploi. De plus, elle présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre les acteurs, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de prise de décision collective. Des SCIC ont été créées dans les domaines aussi variés que ceux de la culture, de l'environnement, du développement local, ainsi que de l'agriculture biologique :

« On commence à mettre en place avec des producteurs des groupe de travail pour préparer la coopérative. L'avantage c'est que les décisions sont prises en commun et ça correspond plus à ce qu'on fait concrètement. Le but c'est de répartir la plus-value entre tout le monde et aussi de prendre en compte les gens qui travaillent donc c'est juste qui ça ne soit pas la personne qui apporte plus de capital à avoir plus de droit dans les décisions, et qu'il y ait la maîtrise de l'outil de travail. Donc les piliers de l'entreprise sont l'autonomie, la responsabilité de toutes les personnes vis à vis de la coopérative, la différence (parce que ça crée de la richesse), le respect du vivant et le respect des gens et leur coévolution. » (JLB)

D'autres, comme *Jardin'enVie*, ont créé une SCOP : une société coopérative et participative qui favorise le partage des responsabilités entre tous les adhérents et associe leurs parties prenantes. Dans les SCOP, les sociétaires participent directement à la gestion de leur entreprise. Le principe d'égalité se traduit au sein des organisations coopératives par la règle « une personne, une voix », et cela quel que soit l'apport de chacun au capital de son entreprise. Ce système souligne la volonté de faire de l'entreprise une structure au service de l'intérêt de l'ensemble des adhérents et non pas une structure destinée à maximiser le profit pour les détenteurs du capital. D'autres encore, comme le *Biau Germe* se sont organisés dans un GIE (Groupement d'intérêt Economique) plus conforme à leur structure interne, qui permet à plusieurs fermes de se rassembler et se développer tout en étant indépendantes. La particularité est qu'il n'y a pas de capital social et c'est l'épargne de chaque associé qui va constituer le fond propre du GIE : l'avantage est qu'un nouvel associé a 5 ans pour constituer son épargne, donc c'est une forme d'organisation qui ouvre la possibilité aux personnes qui n'ont pas un capital suffisant de démarrer une activité. En revanche, un associé qui quitte le GIE sera remboursé sur 5-7 ans de son épargne. L'autre avantage est que ça permet de mettre en place une forme de gestion collective où chaque associé est responsable de l'entreprise, les décisions importantes sont prises collectivement et sont basés sur le *consensus*, une méthode qui cherche à mettre en lumière la validité de l'opinion de chaque membre et se refuse à ratifier un choix qui n'aurait pas au moins

l'accord de tous⁴². Cela permet de mettre en commun les moyens de chaque producteur pour produire et vendre ses semences selon un principe de responsabilité solidaire et indéfinie.

Il y a aussi la volonté de rendre les démarches de productions les plus transparente possibles soit pour valoriser le travail du producteur soit vis-à-vis du client, afin de mettre en évidence la provenance, les modalités et les couts de production propres des semences commercialisés.

« On a échangé des tarifs d'achat et de vente entre croqueurs mais ça dépend tellement de la surface et du volume que tu fais que les prix ils sont très variables d'une ferme à l'autre. C'est pour ça qu'on est parti sur l'idée des producteurs référents, quand tu es réfèrent d'une variété, tu t'occupes de la coévolution dans ton lieu, de la variété, avec tes techniques culturales et tu gère le stock de semences sur la base de données. La finalité c'est d'intégrer et d'individualiser la semence et la lier à une ferme et a une personne, et du coup de pouvoir la vendre au juste prix pour le producteur. Donc tu travailles sur la transparence des prix, d'arriver à décomposer le prix et l'afficher sur le sachet, il a tel % pour ça, tel % pour ça. Et que ça soit juste pour tout le monde. Il s'agit vraiment de changer les rapports de société, puisque tu changes les rapports au travail et à la rémunération du travail et sur une filière aussi » (JLB)

L'objectif est de tendre vers un modèle économique qui puisse permettre à tout le monde (qu'il s'agit des salariés, de l'établissement ou des producteurs) de vivre de son travail, d'élaborer une rémunération qui permet de pérenniser les activités de production des semences à la ferme et la filière des semences en générale, d'avoir une répartition de la plus-value plus équitable, même si ce n'est pas toujours une tâche facile à accomplir, vue qu'il s'agit d'un travail artisanale qui est donc caractérisé par une grande variabilité qui dépende des techniques culturales et de récolte employées, du climat, de l'année de production, des coûts de production de chaque ferme, pour en nommer quelques-uns. Afin de pallier ce manque d'information qui permet une correct construction des prix⁴³ et qui prend en considération toute une gamme de paramètres, certains structures-membres des Croqueurs ont mis en place un système de « compensation » :

« Il y a des variétés qu'on paye pas assez cher compte tenu que tout est fait à la main. L'importante est que le travail à la ferme soit rentable, il y a des variétés qui sont moins payés que d'autres mais on commence par d'autres qui sont plus faciles à réussir. C'est important de pérenniser l'atelier semence chez le paysan parce que c'est le début de la chaîne. On ne sait pas toujours bien qu'est qu'on met dedans (la rémunération), on aimera bien compter aussi tous les coûts de production mais on manque d'infos surtout avec les anciens, alors que les jeunes notent beaucoup de choses. En fait pour compenser ce manque on met en place un système fait par François Delmond : 1/3 du chiffre d'affaire de la variété est rendu au producteur, 1/3 pour les salariés, et 1/3 pour l'entreprise semencière. On cherche à construire des prix des variétés pour pérenniser les activités de production de semence. » (K.S)

⁴² Cependant, pour cette même raison, cette méthode entraîne parfois des blocages sur le processus décisionnel.

⁴³ La question des prix constitue un autre grand point de débat au sein des Croqueurs, que je vais approfondir dans le Chapitre III.

Les artisans semenciers, sont également en train de développer des réflexions sur la mise en place de modèles économiques qui puissent rétribuer décentement un travail qui est, par soi-même, fondé sur la production de biens communs. Dans ce sens-là, la volonté des Croqueurs n'est pas celle de faire passer la graine d'un statut de bien commun à celui de marchandise. Pour les artisans semenciers, la variété est inappropriable en tant que telle, les caractéristiques intrinsèques aux variétés capables de continuer à évoluer avec le vivant, les usages sociaux, les différents terroirs et modes de culture, sont incompatibles avec le dépôt d'un brevet ou d'un certificat d'obtention végétale.

Les modes de gouvernance sont étroitement liés aux méthodes économiques qui permettent aux praticiens de vivre de leur travail pour produire, maintenir et garantir en partage des *communs*, à la fois matérielles (la semence) à la fois immatériels (les savoirs et savoir-faire associé à la semence). Dans tous les cas, la construction collective d'une « **communauté** », au sens d'un groupe qui va agir collectivement autour du *commun* est un facteur essentiel, parce que la dynamique sociale qui permet de construire et maintenir ces groupes en collaboration est aussi importante que le *commun* lui-même. Ce qui fait « commun » pour les artisans semencier alors, n'est plus la graine en elle-même, quant plus aux savoir-faire, aux connaissances, aux pratiques associées à la production des semences, qu'on peut alors identifier sous la notion de « communs de connaissances », concept qu'on va approfondir dans le paragraphe suivant. Les *communs de la connaissance* prennent en compte l'activité qui se constitue autour d'eux ainsi que leurs méthodes de gouvernance. Ce faisant, les communs de la connaissance ne peuvent être définis par des frontières, enfermés dans des cadres rigides. L'objectif est en permanence celui du partage des savoirs afin d'améliorer le bien-être collectif, comme nous explique ce praticien :

« Le plus important dans mon travail est de transmettre, en fait les variétés qu'on cultive on peut être tenté de se les approprier, un peu comme nos enfants, mais non on a appris quelque chose que nous a été donné et nous on doit le rendre meilleure pour le donner aux suivantes, c'est-à-dire que moi je suis qu'un pauvre maillon au milieu de tout ça, on est que des passeurs. Donc ça c'est central pour moi. C'est vraiment prendre une variété par la main, et l'offrir à un autre » (C.B)

II.II Un « Commun de connaissances » géré par une « communauté des praticiens »

Comme nous venons de le mentionner, un autre aspect qui caractérise la démarche commune des Croqueurs de carottes, est l'importance du besoin d'échanger, de se confronter entre pairs et de partager les expériences, afin de mieux concevoir et gérer ces systèmes de productions et d'organisation qui ne sont plus alignés sur des modèles standardisés, comme il transparaît d'un témoignage :

« Le but c'était aussi de se retrouver entre gens qui avaient les mêmes préoccupations, on était tous des agriculteurs qui s'étaient regroupés pour commercialiser des semences et ça nous permettait d'échanger, on travaillait sur comment survivre dans un environnement qui n'était pas très favorable. » (JLB)

Probablement cette nécessité est dû, entre autres, au manque d'assez de références externes existantes autour de leurs systèmes innovantes (Goulet, 2013). Le travail en lien avec d'autres producteurs, le partage d'expérience, le suivi mutuel des différentes cultures sur différents territoires vont constituer des éléments essentiels à l'amélioration des pratiques du métier. Réussir à produire une grande diversité de variétés populations et répondre à une demande de plus en plus croissante des semences paysannes, implique une collaboration et une coopération non seulement entre artisans semenciers mais aussi avec les autres acteurs de la filière alimentaire, dont les retours permettent d'affiner les étapes de sélection, de production et de commercialisation.

L'ensemble des collectifs qui constituent les CDC⁴⁴, peuvent être ainsi caractérisés comme une « **communauté de pratiques** ». La communauté de pratiques relève d'une transformation profonde des espaces des dialogue professionnels en agriculture (Goulet, 2013). L'activité de partage et de production de connaissances se fait entre praticiens qui souvent sont très éloignés géographiquement, mais lié par des pratiques communes spécialisées qui parviennent à mettre en partage leurs expériences personnelles (Goulet, 2013). Ce concept trouve son origine dans les travaux de Jean Lave et d'Étienne Wenger au début des années '90 lorsqu'ils s'intéressent au processus d'entrée des jeunes professionnels dans une profession (Lave & Wenger, 1991, 1998, 2002⁴⁵). De façon schématique, une communauté de pratique se compose d'un *domaine*, c'est-à-dire ce sur quoi portent les discussions et les activités des membres (dans notre cas c'est la production de semences libres de droits, reproductibles, adapté à des cultures en AB), d'une référence à une *pratique*, c'est-à-dire l'ensemble des actions, connaissances, compétences, représentations, outils professionnels qui font sens pour les membres dans le cadre de leur domaine, et d'une *communauté* (dans notre cas elle est représenté par les Croqueurs de carottes) c'est-à-dire les liens qui se tissent entre les membres, les discussions, les négociations, les prises de décisions qu'ils prennent ensemble en collaborant. Une communauté de pratique peut être donc considérée comme un regroupement de personnes qui partagent une pratique professionnelle et qui se rencontrent pour partager, échanger, apprendre les uns des autres expériences et connaissances qui renvoient essentiellement au « savoir-faire » et qui conduisent à des

⁴⁴ Croqueurs de carottes

⁴⁵ Wenger E., Lave J. (1998) *Situated Learning. Legitimate peripheral participation*, où ils mettent en avant l'idée que l'apprentissage en milieu de travail est un processus de participation dans une communauté de pratique.

Wenger E. (1998) *Community of practice. Learning, meaning and identity*, où il approfondit le concept de communauté de pratique et les processus d'apprentissage qui en résulte.

Wenger E., McDermott, Synder (2002), *Cultivating community of practice : a guide to managing knowledge*, où ils fournissent une description détaillée du fonctionnement de la communauté de pratique, de son activité etc.

apprentissages soit à l'intérieur de la même communauté mais aussi en lien avec d'autres communautés de pratiques :

« Nous on donne des conférences, on fait les portes ouvertes, on dit comment faire à produire ses semences soi-même, alors il y a quelques personnes qui nous disent « vous vous mettez une balle dans les pieds »; parce que après il y aura plus de gens qui vont vous acheter des semences. Mais ce n'est pas vrai, il y aura toujours de gens qui nous achèteront de semences et des autres qui vont vouloir être complètement autonome et faire leur propre semence, mais finalement pourquoi pas ? c'est ça qui fait que la biodiversité peut être sauvegardé et diffusée. » (C.A)

Selon Wenger (1998), les communautés de pratiques constituent aussi des lieux de développement identitaire pour les professionnels qui en font partie. Au sein d'une communauté de pratique, on ne négocie pas seulement ce qu'on *fait*, mais aussi ce qu'on *est*, individuellement et collectivement. Ensemble, les praticiens négocient et développent une identité commune, ce qui les pousse à négocier et développer leur identité individuelle et à se positionner collectivement vis-à-vis du monde extérieur. L'*identité* de la communauté se construit lors des échanges et du partage entre les membres stimulant l'apprentissage social.

« Le but est de travailler ensemble, avec un esprit ouvert, tous sur le même niveau, de produire la semence et de se battre pour leur autonomie. Il faut travailler le côté humain. Moi je le vois un peu comme le travail qu'on fait sur la semence, sur la génétique. Ça va évoluer mais on gardera quand même quelque chose de la base. Il y a une évolution, une adaptation, on va agrandir notre variété génétique. » (F,F)

Wenger (1998) développe trois propositions pour expliquer le rôle fondamental de l'*apprentissage* au sein d'une communauté de pratique partageant le même métier : la *participation* des praticiens est à la base du processus d'apprentissage et de la construction de la communauté ; les *liens sociaux* qui unissent ses membres, à travers des activités partagées et des *échanges* qui s'effectuent soit entre praticiens, mais également avec d'autres métiers de la filière alimentaire, pour développer un *sens commun* à leur actions favorisant le développement des *processus identitaires* collectifs et individuels des membres.

« On mutualise (entre croqueurs) les compétences, le savoir-faire, quand on se rencontre ça te donne de l'énergie, ça t'encourage, de voir d'autres personnes qui font la même chose que toi, tu te sens moins seul. » (K.S)

Selon Wenger (1998), la *pratique*⁴⁶ d'une communauté professionnelle est le lien qui unit et fait agir les membres d'une communauté de pratiques grâce à l'*engagement mutuel* des membres afin de

⁴⁶ Wenger ne l'oppose pas le concept de « pratique » à celui de théorie, en considérant que nous avons tous des théories implicites, des représentations et des cadres de référence qui orientent notre pratique individuelle. Par ailleurs, la pratique a toujours pour lui un aspect social : « Le concept de pratique évoque le "faire" mais pas seulement. Il s'agit de l'action dans un contexte historique et social qui donne une structure et un sens à ce que nous faisons. Dans ce sens, la pratique est toujours pratique sociale » (Wenger, 1998, p. 47)

développer des rapports de soutien et d'entraide. La pratique contribue ainsi à la construction du *bien commun* pour les membres : ce qu'on peut appeler un **commun de connaissances**.

On peut parler de *commun de la connaissance* dès lors qu'il y a une activité collective pour créer, maintenir et offrir en partage des ressources (Le Crosnier, 2014). Cette notion a émergé dans la rencontre de deux courants. D'une part l'étude des communs traditionnels portée par l'École de Bloomington, notamment par Elinor Ostrom qui obtiendra un prix Nobel d'Économie en 2009 pour ses travaux et, d'autre part, par des acteurs de l'Internet qui se sont interrogés sur les restrictions portées, à partir du milieu des années 1990 sur la libre circulation des informations et le partage du code informatique, dont les représentants principaux sont Richard Stallman pour le logiciel libre et James Boyle pour la propriété intellectuelle. Ceci s'est traduit par la parution en 2006 du livre *Understanding knowledge as a commons*, coordonné par Elinor Ostrom et la bibliothécaire Charlotte Hess. Elles proposent d'ailleurs une définition des communs plus englobante, applicable à différents domaines : « *les communs sont des ressources partagées par un groupe de personnes et qui sont vulnérables aux dégradations et aux enclosures* ». Cette définition met effectivement l'accent sur l'importante relation entre les ressources et une « communauté » et désigne le partage comme étant la façon d'opérer primaire. Dans cette nouvelle approche, les *communs* ne recouvrent plus une simple catégorie de biens, comme les biens naturels, mais des dispositions de rapports sociaux qui contribuent à leur production ou à leur maintien : des systèmes de gouvernance par des actions collectives. Dans cette nouvelle optique, **la production des connaissances est envisagée comme un commun**.

La connaissance constitue une ressource immatérielle, très différente dans ses caractéristiques des ressources naturelles, dans la mesure où il s'agit d'un bien non-rival (Le Crosnier, 2014). Les communs naturels ont en fait une fragilité intrinsèque liée à leur « rivalité » : chaque prélèvement qu'on effectue dans une ressource, telle qu'une réserve de poissons ou une forêt, en soustrait une portion. Ces ressources sont donc très sensibles à la surexploitation et à leur préservation dans le temps. Les communs de la connaissance n'ont pas cette problématique, c'est même l'inverse. Selon Le Crosnier (2014) ils possèdent « à la fois le caractère d'un « bien public » au sens économique (l'usage par l'un ne diminue en rien celui de l'autre), et celui d'un bien inappropriable (on ne peut pas me retirer ce que je sais) ». Une autre caractéristique de la connaissance qui incite à la considérer comme un bien commun est que la valeur intrinsèque dépend de la façon dont elle est reprise, utilisée, améliorée, adaptée et sert de support à la création de nouvelles connaissances. Donc, l'usage, le partage, l'échange et la diffusion des connaissances ne les détruit pas, mais au contraire en accroît la valeur. L'extrait de cet entretien traduit concrètement cette réflexion conceptuelle :

« Ce que je trouve intéressant dans les semences potagères, que tu es obligé d'avoir plein de connaissance sur tout. Tu passes ta vie à acquérir des connaissances et échanger. C'est ça qui est intéressant avec le Bien Immatériel, c'est que quand tu l'échange tu t'en profit pas et tu enrichis l'autre. Alors que les biens matériels, si tu les vends ou tu les donnes, tu l'as plus. Par exemple, en maraîchage tu es obligé de travailler avec les autres. Intrinsèquement tu es obligé à prendre en compte l'autre et de créer du lien, et ça c'est super intéressant » (J.L.B)

L'approche des biens communs ou *commons* en anglais, a été développée depuis de nombreuses années, et popularisée notamment par les travaux d'Elinor Ostrom qui avait mis en lumière la façon dont des communautés dans le monde entier s'organisent pour gérer en commun des ressources naturelles. Il est important de noter que les communs ne sont pas juste une ressource. C'est une ressource *plus* une communauté *plus* ses protocoles sociaux et ses valeurs pour gérer les ressources partagées. Un commun est créé aussitôt qu'une communauté décide qu'elle désire gérer une ressource collectivement, en mettant l'accent sur son accès social, son équité et sa soutenabilité (Bollier, 2012). En ce sens, les communs fonctionnent comme une sorte de nouveau modèle pour une nouvelle culture politique et économique. Il n'existe pas un inventaire exhaustif des communs, mais c'est cette incomplétude qui nous autorise à faire nôtres et à les adapter à des circonstances particulières et aux ressources concernées (Bollier, 2012). Ils nous aident à sortir des contradictions de la logique de marché et à développer une nouvelle perspective. La plus grande valeur des communs est leur capacité à nous aider à affirmer un autre axe de valeurs et également à *reconnecter les gens à la nature et les gens entre eux*.

II.III Une évolution conjointe entre hommes et plantes

Le collectif d'artisans semenciers, mettent en avant « un retour de la nature au cœur des systèmes productifs » (Goulet, 2010), *nature* à laquelle ils donnent un regain d'intérêt pour sa complexité et sa diversité et qui est conçue comme une nouvelle source du progrès et une richesse pour le travail du praticien, qui réhabilite des techniques visant à valoriser l'expression et l'accomplissement de mécanismes du monde naturel. Les éléments de la nature sont pensés comme un environnement cognitif créatif, qui devient source d'épanouissement pour les praticiens. Par cette façon de saisir la nature, le travail avec les semences est conçu comme un cadre d'affirmation de soi en tant qu'individu agissant et pensant (Demeulenaere, Goulet, 2012). Singularité et diversité deviennent des mots-clés dans l'exercice du métier d'artisans semencier.

Un troisième aspect qu'on retrouve commun à tous les artisans semenciers enquêtés est donc le choix de *faire avec* le vivant. L'enjeu n'est pas seulement de conserver les variétés mais aussi de les reproduire largement sur différents territoires pour les faire évoluer avec l'environnement et les adapter au fur et à mesure des cycles de culture, à la spécificité d'un terroir, l'interaction avec sa

faune microbienne et aux évolutions du climat, et de favoriser la vie symbiotique entre les éventuels pathogènes et la plante afin que cette dernière soit capable de se défendre face aux maladies. Le métier consiste alors à accompagner les plantes dans ce que, derrière un même principe, chacun appelle à sa propre façon : une *co-évolution*, ou une *co-construction*, des autres encore *être avec*.

« Quand on a créé ce terme c'était important pour nous d'arriver à représenter notre réalité. C'est-à-dire qu'il y a une certaine coévolution entre les variétés qu'on produit et nous. C'est comme l'artisanat. Moi je travaillais le bois, et quand tu le travail tu ne fais pas ce que tu veux avec lui, il faut que tu l'accompagne. Il y a une sorte de relation entre les matériaux et toi, et ça on le retrouve dans la semence. Toi aussi tu changes en fonction de ton travail avec la semence ».
(P.C)

La graine est donc conçue comme le résultat d'un processus social, la conséquence d'une interaction entre les humains, les plantes et un lieu.

« Un homme » pour faire référence aux différentes façons de cultiver, des pratiques et des techniques mise en place, mais aussi à la perception du praticien vis-à-vis du vivant, dans le sens que les *intentions*, les « pensées » que le cultivateur va avoir envers les plantes vont aussi influencer leur développement, comme il ressort de ce témoignage :

« tu fais plus avec l'intention, avec le feeling, avec des critères qui ne sont pas rationnel, c'est le travail qu'on est en train de faire avec les producteurs référents, de dire moi je sélection plutôt ça ou plutôt ce critère là et de faire après des fiches descriptives et afficher sur le sachet de semences : « cet semence a co-évolue avec un tel et il a travaillé sur ce critères-là, le climat a fait qu'il y a tel paramètre, donc elle résiste mieux à la sécheresse, elle est plus grosse »; donc de qualifier la semence et donc le légume derrière. » (JLB)

Cette intention peut être entendue comme un ensemble d'expériences et de perceptions sensorielles propres à chaque cultivateur, qui impliquent l'observation, le goût, le tact ainsi que les émotions vécus en travaillant avec le végétale. Elles sont ressenties lorsque le praticien interagit avec la plante et, au fil du temps, ces intentions vont ainsi donner une empreinte aux plantes avec lesquelles il travaille. Raison pour laquelle certains préfèrent parler de *co-évolution* plutôt que de *sélection*.

« C'est un peu comme avec l'éducation d'un enfant, c'est quoi éduquer ? ce n'est pas de lui verser des connaissances que si n'a pas envie de les apprendre il n'apprend pas, mais c'est l'aider à prendre conscience des dons qui l'a. Chacun est unique dans son genre, dans son histoire. Et pour moi la sélection de plantes c'est ça » (F.D⁴⁷)

« Comme celui qui travaille le bois, il faut une forme de patience, tu voudrais que ça soit comme ça, mais la réalité il n'y est pas forcément. Moi je le sens un peu comme un surfer, tu vas t'adapter à la vague, ce n'est pas toi qui détermine ce qui doit être fait. Tu dois apprendre à connaître ta population et être sur la crête de la vague pour avancer, et là tu ne peux pas

⁴⁷ Extrait retiré d'un entretien du 2015 sur le site <https://essaimonssurlesondes.wordpress.com/ecouter-les-reportage/entretiens/>

faire comme tu veux, il faut que tu apprennes sa propre dynamique. La manière dont tu fais ça, c'est l'artisan qui travaille avec sa population.» (P.C)

« Une Plante » qui est issue des semences paysannes⁴⁸ appartenant à une variété-population, c'est-à-dire : « *composées d'individus exprimant des caractères phénotypiques proches mais présentant encore une grande variabilité leur permettant d'évoluer selon les conditions de cultures et les pressions environnementales. Elles sont définies par l'expression de caractères issus de combinaisons variables de plusieurs génotypes ou groupes de génotypes. Une variété population est définie comme une entité eu égard à son aptitude à être reproduite conforme avec des pratiques agronomiques et un environnement déterminé* »⁴⁹. Ainsi, après plusieurs années, une même variété-population placée entre les mains de différents cultivateurs va co-évoluer en s'adaptant également aux différents lieux. La capacité de la plante de s'adapter et évoluer en fonction de différents environnements ainsi qu'aux variations au sein d'un même milieu en détermine des caractéristiques de rusticité, d'adaptabilité et de résilience qui sont des facteurs qualitatifs essentiels pour l'artisan semencier. La plante est donc modelée par son environnement et par l'empreinte des intentions de son cultivateur. L'interaction, pour chaque variété cultivée, qui a lieu entre les trois parties prenantes (la variété, l'environnement de culture et les pratiques de culture et de gestion d'un producteur) est exprimé dans le terme de *souche* qui est utilisé par les artisans semenciers pour désigner la variété : « une *souche* est égale à une *variété* ».

« Pour nous la notion « souches » est hyper important. C'est-à-dire le producteur qui fait une certaine variété, parce que tu prends une variété commune à tous les croqueurs, si tu la sème et tu n'aurais pas forcément la même chose, t'aurais le même type, mais un comportement différent. Chaque semencier a ses propres souches et ça on y tient beaucoup. On ne veut pas une seule souche pour tous les artisans semenciers, on a tous notre propre façon de sélectionner, de considérer le vivant et c'est important pour la diversité. Nous on parle des souches parce que dans le catalogue officiel ils parlent de « races », et ça nous plaisait pas du tout, donc on parle de « souche de Germinance » ou « souches de producteur tel » parce que ça relie directement au terroir et la personne qui l'a faite, c'est un concept plus vivant. » (K.S)

C'est à travers la notion de *souche* que le métier d'artisan semencier se définit ultérieurement : quand un producteur s'occupe de la co-évolution avec une telle variété/souche dans un lieu donné, avec ses propres techniques culturelles, ces critères font qu'ensuite, la mention du semencier sur le sachet de

⁴⁸ Les semences paysannes sont des semences issues d'une population ou d'un ensemble de populations dynamiques reproductibles par le cultivateur, sélectionnées et multipliées avec des méthodes non transgressives de la cellule végétale et à la portée du cultivateur final, dans les champs, les jardins, les vergers conduits en agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Ces semences sont renouvelées par multiplications successives en pollinisation libre et/ou sélection massale, sans auto-fécondation forcée sur plusieurs générations. Elles sont librement échangeables dans le respect des droits d'usage définis par les collectifs qui les font vivre. (Source : site du Réseau Semences Paysannes <https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes.html>)

⁴⁹ Définition de 2013, élaborée lors d'une Assemblée Générale du RSP. A l'instar des semences paysannes, elle est un construit collectif et évolutif : ce n'est donc pas une définition figée, mais susceptible à ultérieures redéfinitions.

graines révèle la pertinence accordée à l'origine des semences. Celles-ci seront également accompagnées par des fiches descriptives qui caractérisent les différentes souches, afin de qualifier la semence en amont du légume. Il s'agit d'intégrer tous ces paramètres qui lient une semence à une ferme et à une personne, afin de pouvoir les vendre soit à un juste prix pour le producteur, pour rendre transparente la démarche vis-à-vis de l'utilisateur final ainsi que d'individualiser la semence, de mettre en évidence ses singularités et de lui redonner sa place en tant qu'acteur actif et participant, de légitimer la plante en tant qu'être vivant dans un milieu professionnel de la filière alimentaire. Le raisonnement en termes de *souches* peut être alors considéré comme une alternative aux critères de Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) en usage pour la détermination des variétés dans le cadre officiel d'évaluation (Klaedke, 2017).

Le triptyque « variété-terroir-personne/collectif » inscrit dans le terme *souche* peut alors déterminer une caractérisation supplémentaire des semences avec lesquelles l'artisan semencier travaille. Si le terme *semence paysanne* lie plus proprement la graine au terroir où elle est mise en culture, on pourrait alors définir la *variété paysanne* comme une variété cultivée, issue d'une semence paysanne mais avec la particularité d'être « mobile ». Sa spécificité est liée à sa circulation et son changement, voir une évolution perpétuelle en fonction des différents « triptyques » qu'elle rencontrera dans son chemin. Ces plantes issues du travail des artisans semenciers peuvent être alors caractérisées comme des « **vagabonds** » porteuses de l'empreinte de l'individu qui les a produites, de son histoire et de l'histoire du lieu où elles ont été mises en culture.

« C'est le rapport que tu as avec ce qui tu vends. Nos graines ont une histoire derrière, il y a des hommes derrière, et des autres hommes qui vont le cultiver après. Tu sens le mouvement quand tu en parle. Les graines sont faites pour voyager, il faut qu'elles voyagent, il faut qu'elles aient une histoire, parce qu'après c'est leur histoire qui voyage, son terroir qui voyage. C'est ça qui est beau dans ce métier. Quand tu la ressème tu vois l'histoire qui ressort. Tu vois la diversité sous tes yeux et tu vas la sélectionner pour ton terroir, et tu peux lui recréer une histoire, donc c'est chouette » (K.S)

« Un Lieu » conçu également comme vivant, dont il faut se prendre soin et porter respect. Le lieu fait référence soit à l'environnement physique (comme le sol ou le climat), mais aussi les microorganismes associés aux plantes, y compris les pathogènes, qui sont partie intégrante des populations de plantes et des semences. « Vivre avec » les pathogènes des cultures suppose aussi de respecter les dynamiques naturelles, d'accepter les pertes de rendement et même les échecs lors d'années pendant lesquelles les conditions climatiques favorisent le développement des maladies. En stressant les plantes et en exerçant sur elles la pression de sélection naturelle, l'environnement pousse la population de plantes à évoluer en changeant leur composition génétique et en modifiant l'expression de cette dernière (Klaedke, 2017). La capacité des plantes à s'adapter à des environnements variables est finalement perçue comme une qualité et un facteur de santé.

« Ce sont ces 3 notions, l'homme le terroir et la semence qui concourent à créer la coévolution. Par rapport au terroir, moi j'ai un terroir argileux, lourde et donc qui est un peu dure pour les carottes, celles que tu vas faire dans les coteaux, auraient un goût beaucoup plus prononcé. Le terroir influence beaucoup ton légume, du coup il faut que tu t'adapte à ton terroir. On doit modeler ses pratiques en fonction du terrain qu'on travaille. Après il y a une dimension sociale. Le fait qu'il y avait la communauté, qu'il y a un réseau autour de ça qui existe et c'est une raison pour laquelle moi je n'ai pas envie de partir. C'étaient des biodynamistes qui avaient créé un milieu ici, et nous on est les héritiers de ça. Il y a toute une filiation dans ce lieu précis, d'expérience communautaire, alternative, c'est un aspect qui m'attache ici. » (P.C)

Cet extrait révèle le rôle que le terroir revête dans le façonnement des caractéristiques intrinsèques de la plante autant que des techniques culturales à adopter. Il en résulte que le praticien développe une sorte d'attachement au lieu, pour le fait qu'il doit continuellement modeler et réinventer ses pratiques et ses savoirs en fonction de spécificités d'un terroir donné, ce qui fait que le sol en lui-même devient aussi un acteur vivant et participante : il contribue à façonner l'homme qui le travail, en lui donnant une empreinte à son tour.

Les considérations qui précèdent relèvent d'une tension de ce que Goulet et Hernandez (2011) définissent « entre attachement et arrachement au local », c'est-à-dire d'un ancrage pratique et idéologique dans des registres à la fois locaux et globaux. Ce caractère « globalisé » s'exprime dans la proximité des praticiens souvent très éloignés géographiquement mais liés autour de la recherche d'une même connotation professionnelle, forgées autour de pratiques techniques, de valeurs, de formes d'engagement similaires et d'un sentiment de vouloir prendre part à un tournant radical, sur un plan social, politique et économique dans le milieu semencier et agricole. Certains praticiens prennent les distances du terme « local », notamment lorsqu'il est appliqué aux variétés cultivées. Ce terme est perçu comme trop passéiste et immobiliste et en contraste avec la notion de *coévolution* et de *souche* qui mettent l'accent sur le caractère mobile et « vagabond » de la graine, où la variété veut être déterminé par ses critères d'usages et ses pratiques et pas sur la provenance ou l'ancrage historique. A l'acceptation de « local » les praticiens privilégiant la dynamique du réseau, de l'interconnexion et de la mobilité, où l'individu peut interagir avec ses pairs dans une évolution conjointe avec ses plantes et son terroir, afin de s'accomplir. La volonté d'ancrer leurs pratiques dans une dynamique plus « globale » reflète aussi leur désir d'une reconnaissance par la société.

D'autre part, le sentiment d'« attachement au local » se traduit par une volonté de singulariser les individus, les pratiques, de relocaliser la productions, à travers des systèmes techniques propres de l'échelle de production artisanale, et d'une réappropriation de l'espace rural, comme l'exprime l'importance de l'influence du terroir dans le façonnement des choix culturelles du producteur, de la gestion des variétés et de l'empreinte que le terroir donne à ces dernières.

Une nouvelle conscience « spirituelle » émergeant dans le milieu professionnel des artisans semenciers :

« L'homme ne saurait accéder au spirituel sans avoir cheminé du manuel à l'intellectuel. Les gestes du métier seraient non seulement des « concepts manuels » mais aussi les médiums d'un dialogue authentique avec le monde. Ils seraient la condition d'une « humanisation » conjointe de l'espèce et de l'univers matériel. Le sentiment esthétique, voire le sentiment spirituel, s'enracinant dans le faire et non dans le voir » (Couturier, 1984).

Ces mots très évocateurs ouvrent ce paragraphe qui veut donner un aperçu, bien que non exhaustif, d'une nouvelle vision qui est en train de se répandre au sein des artisans semenciers, qui peut apparaître comme une déclinaison naturelle de leur regard renouvelé envers les éléments de la nature. D'un côté, ce qui émerge d'après plusieurs entretiens, est la prise de conscience d'avoir perdu une connexion plus intime avec les plantes qui était propres des hommes du néolithique qui, comme premiers, ont su développer l'art de domestiquer les plantes, une qualité qui n'est plus dans les mains des hommes d'aujourd'hui. Selon un artisan semencier, l'art de la domestication n'a pas eu lieu par une accumulation d'hasards, mais elle a été une conséquence d'une compréhension plus profonde des processus naturels, une connaissance plus intime de la plante et une vie beaucoup plus rapprochée aux végétaux, avec une approche moins rationnelle et plus focalisée sur les perceptions et l'observation. L'homme d'il y a 10-12.000 ans avait appris à la plante à faire des choses qui étaient dans le domaine du possible, mais qui ne seraient pas produites si l'homme n'était pas intervenu. Ce sont ces éléments, la proximité avec les plantes au quotidien, l'empathie envers le vivant et le développement d'une sensorialité plus aigüe qui aujourd'hui manquent à la plupart des personnes vivant dans la partie dite « occidentalisée » du globe. Effectivement, la tendance généralisée est, au contraire, celle de concevoir la nature à la manière dont l'homme vit sa vie dans la société, c'est-à-dire dans une lutte constante contre les autres pour l'affirmation de soi-même.

L'artisan semencier, à travers son métier, est en train d'effectuer un changement d'optique, pour se réapproprier de cette relation perdue. Grâce à son travail quotidien avec les plantes et les graines, il développe un regard plus attentif envers le vivant, il prend en compte plusieurs aspects non seulement liés à la partie matérielle et visible de l'environnement, propre de la science dominante, mais il la complète avec une attention aux aspects de la nature plus qualitatifs. Il s'agit de prendre conscience que tout ce qui compose l'habitat autour de la plante, est vivant. Il s'agit aussi de décoder le langage des plantes en relation aux autres éléments vivants de la nature. Il faut prendre conscience que la vie est partout, et retrouver l'humilité de se considérer juste un être parmi d'autres. L'exercice de l'artisan semencier consiste alors à se réapproprier cette humilité, qui se traduit dans l'accompagnement des

plantes jusqu'au bout de leur vie parce que, comme nous dit un praticien « quand on accompagne une plante jusqu'à sa mort, tu entres dans une relation avec le vivant, tu prends une conscience de sa vie qui est différente que si tu cultives juste un légume » (K.S). Les praticiens commencent à rétablir un lien avec les végétaux, en prenant soin d'eux. Au sein des artisans semenciers, il y a cet intérêt renouvelé à comprendre les mécanismes régulateurs des plantes, à décodifier, à interpréter ses attitudes, à re-appréhender quelles parties sont les plus plastiques et les plus aptes à être modelé, en accord avec les nécessités et les besoins alimentaires de l'homme, pour ensuite accompagner la plante dans une lente co-évolution afin de rétablir cette connexion ancestrale.

« (..) En respectant cette nourriture végétale, qui est là pour favoriser le développement des forces de vie dans notre organisme, c'est-à-dire notre santé, et plus encore, notre capacité d'évoluer sur le plan spirituel. Si l'homme ne prend pas conscience avec sagesse du Monde qui l'entoure, et de la mission de chaque règne, minéral, végétal, animal et humain, il s'isole de ce monde et engendre inconsciemment une certaine dégénérescence de ces règnes. Dans le fil de cette idée, la personne qui produit des graines doit fixer en elle-même une image du légume, il doit penser le légume, suivant le type idéal de la variété, non seulement une image de la forme et de la couleur extérieure, mais aussi une image de la qualité, des vertus que ce légume doit apporter. La graine porte en elle le concept de la plante. Elle porte en elle une image, il faut semer cette graine, l'incarner, pour que cette image s'entoure de matière et devienne visible ». (Couturier, 1984)

Mais la semence est aussi conçue comme le *fil rouge* qui forge un tissu indissociable entre l'alimentation, où la graine veut constituer la pierre angulaire sur laquelle repose la reconstruction d'un rapport « autre » avec notre nourriture. Elle veut être également la trame qui tisse des nouveaux liens sociaux entre les individus et, *in fine*, elle peut être conçue comme porteuse de la redécouverte de l'aspect *sacrée* de notre vie :

« (..) tous ces peuples plus proches de la nature, pour eux la semence est un vecteur sacré. Sacrée c'est quelque chose qui nous transcende quelque part. je le relirai au spirituel, au fait que là où on est aujourd'hui, il n'y a pas que le côté matériel, il y a aussi une autre dimension, c'est ça qui fait la richesse de l'expérience humaine. Les tibétains ils prennent une image de quelqu'un qui tiens une aiguille et un autre qui verse un sac de graines de riz pour qu'il y ait un grain de riz qui tiens sur l'aiguille. Eh beh ils disent : « la probabilité qu'on a de vivre une vie humaine, c'est la même que d'arriver à mettre une graine sur l'aiguille. Donc on a beaucoup de chance de vivre cette expérience humaine et si on a cette chance là ce n'est pas seulement pour le côté matériel, dans la vie humaine il y a pleine d'autre chose que la vie matérielle qui s'expriment dedans. Et ça c'est la valeur sacrée pour moi. » (P.C)

La graine constitue un élément tangible, vivant et toujours présent dans l'histoire de l'homme qui lie ce dernier à son identité passé, présent et future. L'empreinte que chaque individu donne à chaque graine avec laquelle il co-évolue, imprime dans la semence sa partie d'histoire. Ensuite, par sa circulation et sa diffusion elle devient détentrice de l'intentionnalité d'une humanité désireuse de retracer les trames d'une nouvelle histoire. Dans un monde dominé par l'incertitude à tous niveaux, la recherche de nouveaux repères d'où retracer nos racines apparaît comme une nécessité primaire.

Dans ce travail de perpétuation de la semence, dont les artisans semenciers sont l'un des promoteurs, elle se charge alors d'une valeur symbolique réactualisée. D'un côté elle aide l'homme à reconstruire son identité, individuelle, collective et professionnelle. De l'autre, elle revête le symbole de la résurrection d'une nouvelle société, un vecteur porteur d'avenir pour une société à reconstruire, ainsi que porter en elle l'archétype de l'héritage de notre histoire passée.

« Une autre image est importante pour moi : j'avais mon chemin par rapport à la communauté de l'Arche avec une recherche spirituelle, mais j'étais malade (...). Il y a une personne qui est venu par hasard me voir et m'a offert un petit mais, que j'ai toujours, qui viens des Indiens Hopis, c'est une population du désert de l'Arizona, un endroit où rien ne pousse et donc c'est le shaman qui détermine quand semer le maïs, et ils ont tout un rituel de le semer, à 17 cm de profondeur pour qu'il ait suffisamment d'eau pour naître, et ça c'est un maïs sacrée, qui n'est pas faite pour l'alimentation mais réservé pour les rituels. Ils ont un rapport avec le végétal qui n'est pas du tout comme le nôtre. Ce Maïs m'a aidé à me reconstruire quand j'étais malade. C'est comme ça, je ressentais des choses sans me les exprimer et lui (le maïs) m'a fait prendre conscience de la valeur sacrée de la semence. » (P.C)

En exerçant ce métier, il y a donc la volonté de retrouver une connexion plus profonde avec le monde vivant qui entoure l'homme, pour retrouver au même temps une liaison avec soi-même, forger des nouveaux repères pour l'humanité et de nouvelles valeurs pour l'avenir. Travailler « autrement » avec les hommes et les semences se traduit dans une remise en discussion globale de la société actuelle, des lois et des dynamiques qui régissent les piliers d'une société en train de s'écrouler, pour jeter les fondements d'un avenir différent, qui puisse découler des nouveaux liens entre les gens dont la semence constitue le moyen plus simple, plus directe, plus essentiel et plus puissant pour l'achever.

« Un jour, comme je regardais l'arbre de Lilas, il m'a dit : « Le monde c'est un arbre, dont Le tronc c'est la Terre ; La feuille, les plantes ; La fleur, l'animal ; Le fruit, l'homme, Et la graine l'esprit ». (Couturier L., 1984).

« Si la vie ne devait plus se transmettre "naturellement",

Serait-ce encore la vie ? »

André Micoud

III. Les artisans semenciers mis à l'épreuve : freins et verrouillages minant la durabilité du métier.

Pour reprendre le concept développé par Wenger (1998), qui soutient que chaque *communauté de pratique* a une histoire et traverse des cycles de vie, qu'on peut résumer en cinq grandes étapes, et qu'on peut aisément recalquer sur l'historique des Croqueurs de carottes : au début, un groupe de personnes identifie la *potentialité* de la communauté en définissant un besoin de se rassembler. La phase d'après c'est celle de la *fusion*, où les membres resserrent leurs relations en cernant ensemble les principaux enjeux auxquels ils veulent faire face. Ensuite il y a l'étape de la *maturation*, où la communauté s'élargit, en développant ses activités, en affermant ses spécificités vis-à-vis du monde professionnel qui l'entoure et en identifiant de nouvelles problématiques professionnelles à discuter. Dans la quatrième phase de *gestion*, la communauté cherche à se maintenir de façon durable en développant une meilleure coordination entre les membres et en cherchant éventuellement de s'affirmer institutionnellement. Enfin, la dernière étape, est caractérisée par une *transformation* de la communauté, qui doit affronter plusieurs risques et problématiques en internes, ainsi que des « menaces » externes qui peuvent miner la stabilité et la cohésion du groupe. La communauté est alors amenée à se redéfinir ou éventuellement à cesser ses activités.

A l'heure actuelle, les Croqueurs de carottes vivent une phase qu'on peut placer entre la quatrième et la dernière étape du cycle de vie proposé par Wenger. Effectivement, les artisans semenciers doivent faire face à plusieurs difficultés, découlant d'une part des fonctionnements internes des structures très différents, qui fait que chaque groupement a ses propres priorités et qui amène forcément à des frictions lors de prises de décisions collectives. D'autre part, il y a des contraintes externes, notamment d'ordre réglementaire, qui affectent également le positionnement du collectif et qui minent la continuité et la possibilité d'affirmation du métier. Pour en citer quelques-unes dont on discutera plus en détail dans les paragraphes qui suivront :

- L'exercice du métier d'Artisan Semencier n'est pas reconnu au niveau institutionnel, limité aussi par un cadre réglementaire relatif à la commercialisation qui reste incertaine ;

- Les artisans semenciers sont aussi soumis aux restrictions concernant les variétés non conformes aux critères de pureté variétale⁵⁰ demandés par le catalogue officiel : il y a donc un décalage qui ressort, entre certains qui soutiennent plus une vision de « maintenance » des variétés et des critères requis par le GNIS et d'autres qui veulent se détacher des impositions requises pour rendre une variété « commercialisable » et de répondre à un cadre préfixé des paramètres auquel soumettre la plante., non conformes à leur vision de co-évolution avec le vivant ;
- L'évolution vers un durcissement du cadre réglementaire phytosanitaire qui met en discussion la gestion de la santé des plantes et plus en général, la relation au vivant promu par les artisans semenciers ;
- Les contraintes de la réglementation et de la certification AB, qui tendent à normaliser les pratiques et aplatir les différences derrière un même logo entre un domaine professionnel artisanal qui cherche à rester conforme à l'éthique initiale de la bio et celui de la bio industrielle, dominé par la logique du profit.
- Le conséquent besoin qui en découle de définir les variétés paysannes avec lesquels les artisans semenciers travaillent pour se défendre d'une progressive marchandisation de la semence dans le domaine de la grande distribution, et pour donner une garantie de leurs produits et de leurs compétences, au-delà d'une quelconque marque.

III.I Un métier « invisibilisé »

Le marché des semences est très encadré en Europe. Les exigences en matière de qualité des semences d'une part et de la propriété intellectuelle d'autre part réduisent toujours plus l'espace pour la biodiversité agricole et pour des variétés adaptées aux différents milieux. Les différents cadres réglementaires actuels (commercialisation, droits de propriétés, normes sanitaires, réglementation bio) et le catalogue officiel⁵¹ des espèces et de variétés ont été pensés pour favoriser le développement de la filière industrielle. Ces dispositifs ne sont pas adaptés à l'approche au vivant des artisans semenciers et ne favorisent pas la diversité des pratiques nécessaire au maintien durable de la biodiversité cultivée (RSP, 2018). Aujourd'hui, le Catalogue officiel est constitué par différentes listes,

⁵⁰ Au regard d'un lot de semences, il s'agit du taux de graines s'écartant de la plante modèle de la variété. On peut la mesurer au champ en effectuant des observations sur le port des plantes, au moment de l'épiaison ou de la floraison.

⁵¹ Le Catalogue officiel des espèces et variétés liste l'ensemble des variétés dont les semences (ou autre matériel de reproduction – plants, greffons, etc.-) sont autorisées à la vente. Lien vers le catalogue :

<https://www.geves.fr/catalogue/>

et seulement les variétés inscrites à celui-ci, peuvent faire l'objet de vente pour un usage commercial⁵². On y trouve la **liste a**, qui comprend les *semences certifiées*, dont la certification est constituée par un ensemble de contrôles, variétaux, technologiques et sanitaires, qui doivent être réalisés avant la commercialisation des produits. Pour les *semences standards*, envisagés dans la **liste b**, les contrôles effectués sont faits a posteriori et ne concernent que la pureté variétale et la faculté germinative. En 1997, le développement de la demande provoque en France la création « en annexe au Catalogue officiel, pour les espèces potagères, *d'un registre des variétés anciennes pour jardiniers amateurs*, sur lequel **peuvent** être inscrites les variétés anciennes notoirement connues destinées exclusivement à la vente en France et aux jardiniers amateurs, qui ne cultivent que pour leur propre consommation. Il faut à ce titre remarquer que, en conformité avec les règlements européens, l'inscription sur ce registre est alors possible mais non obligatoire.

L'association de Croqueurs de carottes se crée en 2005, essentiellement pour avoir un lieu de rencontre entre petites entreprises semencières artisanales membres du RSP, en concomitance d'une formation sur le catalogue officiel à Angers et au moment où le procès contre l'association Kokopelli⁵³ démarrait. Les artisans semenciers (dont le terme est sortie en 2014 environ) ont souhaité alors se réunir. L'enjeu, il y a 13 ans, c'était d'assurer la maintenance des variétés en voie d'être radiées du Catalogue officiel, afin de pouvoir les recommercialiser. Par le passé, les Croqueurs étaient d'accord pour inscrire les variétés potagères anciennes sur ce registre annexe du Catalogue pour jardiniers amateurs, dans un esprit d'inventaire et avec une volonté de sauvegarde, mais en refusant l'inscription payante estimant que l'effort de sauvegarde devait être partagé, à leur avis, en assumant le travail de maintenance. Ils ont ainsi choisi d'être mainteneurs d'un certain nombre de variétés (une centaine à l'heure actuelle) afin qu'elles ne sortent pas du Catalogue officiel, mais de le faire bénévolement et, en contrepartie, de ne pas payer la réinscription. Mais vu qu'à l'époque ils n'ont jamais eu de réponse du GNIS, ils ont continué à maintenir des variétés et à les vendre même si au niveau réglementaire ils étaient hors la loi.

Depuis 2010, il existe en France deux listes supplémentaires dans le catalogue officiel qui remplacent et annulent le *registre de variétés anciennes pour jardiniers amateur* existant depuis 1997. On trouve la **liste c** : « Variétés de conservations cultivées traditionnellement dans des régions spécifiques et menacées d'érosion génétique ». Cela concerne à la fois les grandes cultures, les

⁵² "usage commercial" : lorsque l'utilisateur fait une exploitation commerciale de la variété, en d'autres termes, les commerçants faisant de l'achat-revente de semences et les agriculteurs.

⁵³ Le ministère public engage des poursuites contre l'association Kokopelli pour la commercialisation de semences de variétés non autorisées et dans des sachets ne comportant pas un étiquetage conforme. Mais Kokopelli revendique que ces semences anciennes du domaine public soient librement vendues à tous et non exclusivement aux amateurs.

potagères et les pommes de terre. Il s'agit de variétés « traditionnelles » ou patrimoniales⁵⁴, naturellement adaptées aux conditions locales et régionales et qui démontrent un intérêt de commercialisation pour la préservation des ressources génétiques. Ces variétés patrimoniales, sont cependant commercialisables qu'en de très faibles volumes, dans des aires géographiques limitées, et doivent respecter des règles d'homogénéité (seulement 10 unités de hors type autorisés) et de stabilité (très légèrement allégées par rapport à celles imposées aux variétés inscrites en liste a et b). Ce règlement ne peut donc s'appliquer aux *variétés populations* anciennes ou récemment sélectionnées, communément utilisées par les artisans semenciers.

Enfin il y a une **liste d** (qui remplace l'ancien registre amateur) comprenant les « variétés sans valeurs intrinsèques pour la production commerciale mais créée en vue de répondre à des conditions de cultures particulières », qui ne concerne que les variétés potagères, dont la récolte est principalement destinée à l'autoconsommation. Ces variétés doivent être maintenues par sélection conservatrice⁵⁵, et pour être inscrites elles doivent acquiescer les critères DHS (légèrement allégés toutefois). Mais on voit aussi que les critères requis pour les variétés de cette liste, ne répondent pas aux exigences des artisans semenciers, qui au contraire veulent promouvoir la diversité, l'évolution et la variabilité pour alimenter la dynamique de cultures au sein de leurs jardins. La commercialisation ne peut en outre s'effectuer que par petites unités de conditionnement. Chaque unité doit porter la mention « variété dont la récolte est principalement destinée à l'autoconsommation ».

De plus, pour pouvoir inscrire les variétés, il faut être reconnu comme établissement semencier. Les personnes ou structures qui produisent et commercialisent les semences doivent se déclarer auprès de l'autorité compétente, le SOC (Service officiel de contrôle de semences et plants) qui est un service du GNIS. Cette déclaration n'est cependant pas conditionnée à l'obligation d'adhérer à l'interprofession du GNIS. Pour se déclarer établissement producteur de semences, il faut payer annuellement un droit d'enregistrement qui se monte à 750 euros. Mais, à l'heure actuelle, comme nous explique un artisan semencier, étant donné qu'il n'y a pas de reconnaissance formelle du métier et de l'activité exercée « Tous les établissements ont un numéro d'INSEE⁵⁶ différent, nous on n'est pas établissement semencier artisanal, on doit s'inscrire dans la catégorie : *vente en gros de*

⁵⁴ Dites aussi « variétés de terroir » qui présentent des caractéristiques originales après immersion dans un milieu particulier pour une longue période (20-30 ans).

⁵⁵ C'est-à-dire la reproduction à l'identique de la variété pour en conserver les caractères. C'est la multiplication utilisée par les mainteneurs et les multiplicateurs des variétés déjà sélectionnées. Elle consiste en particulier à prendre des précautions d'isolement et à supprimer les "hors types".

⁵⁶ Le code Insee est un code numérique ou alphanumérique, élaboré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui attribue à une **entreprise** et à chacun de ses établissements, lors de leur inscription au répertoire SIRENE, un code APE (activité principale exercée) qui caractérise son activité principale par référence à la nomenclature d'activités française (NAF).

blé et d'autre légumineuses. Et moi je ne suis pas artisan semencier, je suis *producteur de melon et culture maraîchère* ». Finalement, tant qu'il n'y aura pas cette reconnaissance, « nous on n'existe pas » (JLB).

Aux vues de la prise de conscience de la nécessaire sauvegarde de la biodiversité cultivée par les instances officielles, les artisans semenciers pensaient que l'évolution réglementaire concernant la mise en place des deux nouvelles listes, leurs apportait des facilités de commercialisation. Cependant, finalement, aucune des nouvelles listes et les dispositions relatives mises en place par les législateurs ne correspondent aux nécessités des praticiens.

Ces évolutions internes au collectif et au sein du cadre réglementaire, ont amené les Croqueurs à la nécessité de **démarquer leur métier**. En septembre 2016, les artisans semenciers, ont décidés de s'affirmer en tant qu'organisation professionnelle (OPASE : Organisation Professionnelle d'Artisan Semenciers Européens⁵⁷) avec pour objectif de faire reconnaître le métier d'artisan semencier, de nouer des coopérations pour se défendre et de développer des pratiques de sélection variétale en lien avec les besoins des populations ainsi que de favoriser le retour des aliments de qualité issus de variétés paysannes, et de tisser des alliances avec d'autres métiers afin de réorganiser la filière économique autour les variétés populations. La reconnaissance politique des savoirs professionnels, reflète l'aspiration des artisans semenciers à revaloriser leur métier et à se réapproprier des décisions en matière de production et d'organisation propres au secteur semencier, après des années dirigées par des décisions guidée par des experts politiques, scientifiques, techniques et économiques (Thomas, 2018). Comme il ressort d'une citation d'un artisan semencier :

« (...) Reconnaître qu'on fait un métier utile pour l'environnement, pour le client final, c'est un métier d'utilité publique et indispensable, qui a été perdu et qu'on essaie de recréer. C'est plus la reconnaissance de nos utilisateurs qui est important, d'être reconnu comme Artisans Semenciers par nos clients, c'est-à-dire quelqu'un qui fournis des semences de qualité en quantité régulière, et on voit déjà le progrès qu'on a fait. Du coup nous on sait pourquoi on le fait, mais on veut qu'on nous donne les moyens de le faire. Parce que maintenant on change vraiment d'échelle, il y a une demande toujours croissante, il faut qu'on soit capable de répondre aux attentes de qualité des maraîchers et des jardiniers. Nous on veut la reconnaissance du métier pour qu'ils nous donnent les moyens de le faire, et pas, au contraire, créer des lois qui vont dans le sens inverse de ce qu'on fait. Mais face aux autorités nos proposition sont peu écouté, alors on n'agit pas en fonction d'eux, on a notre conception, notre propre voie et si on rentre pas dans la case, eh beh tant pi. A nous de faire une case plus grande. » (K.S)

Dans le cadre de cette démarche, *Jardin'Envie* et *Graines del Païs* notamment, ont décidé de travailler avec MINGA, une association qui a pour but de réintroduire l'équité économique en passant par la revalorisation des métiers. L'association regroupe des professionnels et citoyens, dont une grande

⁵⁷ Notamment par Graine del Pais, Jardin enVie, Germinance, Semailles, Biau germe, Les Refardes.

majorité est investie dans la filière de l'alimentation, qui s'organisent autour d'une ligne d'horizon commune : donner corps à l'art.23 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme relative au droit au travail et à une rémunération décente⁵⁸. L'objectif est donc d'arriver à construire un cadre qui permette la reconnaissance du métier et une rémunération équitable, vue que l'invisibilité de la profession créée aussi des difficultés dans la concrétisation d'une rétribution juste et adaptée au travail artisanal des praticiens. Pour citer un exemple pratique, en septembre 2017, pendant 3 mois, avec Minga et l'Alliance des cuisiniers de Slow Food France, *Jardin enVie* et *Grain del Pais* ont donc décidé de mener une campagne de promotion du métier d'artisan semencier sur la métropole parisienne, *Graines d'un Paris d'Avenir*, pour promouvoir et appuyer les professionnels soucieux de mobiliser leurs métiers et leurs savoir-faire et pour montrer la qualité, le goût et les caractéristiques nutritives des légumes qui sont issus de variétés paysannes cultivées par les artisans semenciers. Un témoignage cite, à ce propos, un autre exemple qui remarque la qualité du travail mené par les Croqueurs, malgré la méconnaissance institutionnelle :

« (..)l'année dernière on avait fait un essai dans notre « jardin d'essai » avec de semences de carottes couleurs : les Samurai d'un conventionnel industriel, la carotte noir d'Egypte de chez K., et puis on avait la carotte violette « rouge sang » de chez Biau germe. Chez Biau germe nickel au niveau de la couleur, du gout et d'homogénéité, chez K. la saveur n'était pas bonne et il y avait le problème d'hybridation avec la carotte sauvage donc ça partait dans tous les sens, l'autre conventionnel c'était uniforme au niveau de la couleur, mais les 3/4 montaient en graine très vite et ce n'était pas trop aromatique par rapport à celles des croqueurs. Ça montre que, quand même par rapport aux autres semenciers, le travail des croqueurs est de qualité même s'il n'est pas reconnu institutionnellement et nous on le voit avec notre clientèle : les gens sont super-content. » (C.A)

Mais aujourd'hui l'OPASE/Croqueurs se confrontent à d'autres difficultés en interne, qui font vaciller la cohésion du collectif :

Une activité commerciale toujours restreinte par un cadre réglementaire ambigu⁵⁹

Comme on l'a constaté ci-dessus, l'exercice du métier d'artisan semencier doit donc s'appuyer sur l'interprétation d'un cadre réglementaire verrouillé, mais qui leur laisse, étant donné l'absence de reconnaissance au niveau institutionnel, la possibilité d'insérer leur activité commerciale dans les vides et dans les ambiguïtés de ce dernier. Pour ces raisons, depuis 2011, les Croqueurs se sont mis d'accord pour vendre, outre des variétés du domaine public (inscrites en liste b), de semences

⁵⁸ Pour le texte de positionnement adopté par Minga voir sur le site <http://www.minga.net/minga/>

⁵⁹ La plupart des notions réglementaires présentés dans ce paragraphe ont été retirés du *Kit Réglementaire* (voir référence en bibliographie), un dossier de divulgation rédigé par le Réseau Semences Paysannes.

d'espèces non réglementées (sans catalogue officiel⁶⁰), de variétés de la liste d (variétés sans valeur intrinsèque) et des variétés non inscrites au catalogue en vue *d'une exploitation non commerciale*. Effectivement, le décret français 81-605 (« Commerce des semences et plants ») comme les directives européennes ne rendent obligatoire l'inscription au Catalogue officiel que pour la vente « en vue d'une exploitation commerciale de la variété ».

Dans le droit encadrant les semences, c'est en effet uniquement l'action de « commercialisation » qui génère l'obligation d'inscription d'une variété au catalogue. Mais que veut dire « commercialiser » ? Suivant l'interprétation donnée par le RSP de ces textes, La « commercialisation » concerne toute forme d'échange de semences, qu'il soit à titre onéreux (vente) ou à titre gratuit (don, échange) dès lors que ces actions sont faites « en vue d'une exploitation commerciale » de la semence vendue ou échangée. En ce cas, les artisans semenciers peuvent légalement faire commerce de semences de variétés non inscrites au Catalogue, parce que de fait il n'est pas interdit de vendre à des personnes (ex. amateurs ou jardiniers) ou structures (ex. espaces verts d'une collectivité) des semences de variétés non inscrites au Catalogue, si ces derniers ne font pas une « exploitation commerciale » de la variété, à condition de mentionner « pour usage amateur » ou « pour exploitation non commerciale » sur les sachets vendus⁶¹. Est donc admise seulement pour la vente directe (même à distance) du producteur à l'utilisateur, parce que l'achat pour revente implique une exploitation commerciale. De fait le verrouillage pour les artisans semenciers s'avère lors qu'ils veulent vendre de variétés non inscrites à leurs revendeurs car il s'agit d'un usage commercial, ce qui empêche un accès plus large aux professionnels. Pour ce fait, en 2014, le service de répression des fraudes, la SPCRCM (service protection du consommateur et régulation concurrentielle des marchés), a adressé une injonction⁶² à Graine del Pais, suite à un signalement de l'entreprise semencière Baumaux, à cause d'environ 90 variétés vendues mais non inscrites au Catalogue officiel qui, selon l'interprétation dominante de loi formelle, sont interdites à la vente.

En théorie, les deux *listes c* et *d* ont été créées pour permettre une certaine ouverture par rapport aux semences standards et aux critères classiques d'inscription au Catalogue : les critères d'homogénéité sont légèrement allégés et les coûts d'inscriptions sont moins lourds. La *liste c* aurait dû permettre l'inscription de variétés paysannes traditionnelles (anciennes) qui ont une diversité et

⁶⁰ La réglementation ne prévoit pas de catalogue officiel pour leur commercialisation, mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas commercialiser leurs semences. Ex. d'espèces non réglementées : certaines céréales (sarrasin, millet), certaines potagères (panais, pissenlit), les Plantes à parfum, Aromatiques et Médicinales.

⁶¹ Ceci est l'interprétation juridique faite par les Croqueurs de Carottes et le Réseau Semences Paysannes, mais elle n'est pas forcément partagée par les acteurs institutionnels comme le GNIS par exemple.

⁶² L'injonction consiste en une lettre valant avertissement de se conformer à la législation, sous peine une amende. C'est uniquement si l'injonction est ignorée que l'engagement d'une procédure contentieuse est possible.

une variabilité plus significative, mais l'interprétation de la législation n'a prévu l'admission que de variétés traditionnelles adapté à leur lieu d'origine et la mise en culture restreintes à la région d'origine. Elle ne s'adapte pas aux variétés issues de sélections/adaptations récentes et encore moins avec la vision de la variété « vagabonde » et voyageuse des artisans semenciers. Pour les variétés de la *liste d*, les contraintes sont un peu moins lourdes, dans le sens où la variété peut avoir évolué ou être sélectionnée récemment et ses semences peuvent être commercialisées en dehors de la région d'origine. Les textes ne spécifient pas que la vente doit être limitée aux seuls jardiniers amateurs, ce qui permet en théorie d'ouvrir l'accès d'usage aux professionnels. Mais cet accès est restreint, du fait des limites imposées sur les conditionnements.

Enfin, il n'y a pas d'obligation qu'une variété soit inscrite au Catalogue si l'on indique aucun nom de variétés lors de la vente de semences (Art. 2 décret 81-605 « commerce de semences et de plants). Les règles de commercialisation du Catalogue ne s'appliquent alors pas, et rien empêche les artisans semenciers de commercialiser leurs semences. Pour cela, l'indication du nom du producteur et du lieu de production à la place du nom de la variété pourrait constituer une ouverture pour les artisans semenciers, en accord avec la démarche de transparence des prix vis-à-vis de l'utilisateur final en valorisant le travail des producteurs, ainsi que redonner une subjectivité à la plante, en la liant à la personne et au lieu avec lequel elle co-évolue.

De prix qui reflètent la non reconnaissance du métier :

La limite est que la commercialisation de variétés non inscrites ou inscrites en liste d est soumise à des conditionnements de petite taille, ce qui implique forcément des prix plus élevés par rapport à ceux des semences conventionnelles et potentiellement moins attractifs quand il s'agit des professionnels (notamment des maraîchers). Enfin les restrictions quantitatives imposées par leur commercialisation constituent aussi un frein à la diffusion de la biodiversité agricole par sa valorisation économique : faire redécouvrir des variétés méconnues (mais pas moins intéressantes que d'autres) à un public d'amateurs comme de professionnels et d'en promouvoir l'usage, c'est pouvoir à terme diminuer les coûts de leur conservation-in situ et de leur redonner un avenir économique (Jardin enVie, 2016).

A l'heure actuelle, la croissante notoriété des semences paysannes implique que leur commercialisation commence à être incluse dans un marché plus répandu, mais qui comporte plusieurs contraintes. Pour faire face aux prix d'un marché semencier très compétitif, les Croqueurs ont développé des arrangements entre eux en échangeant des tarifs d'achat et de vente, pour s'avantager au sein de l'association. Mais les surfaces très différentes, les volumes très variables ainsi que des politiques et des organisations internes différentes, liés aussi à l'historique et l'ancienneté de chaque

groupe, déterminent des prix très variables d'une entreprise à l'autre. Les frictions ressortent lorsque certains des membres des Croqueurs souhaitèrent s'aligner plus sur les prix des semenciers conventionnels. Effectivement, la marge sur le grammage amateur proposé par quelques-uns, permet de maintenir des prix concurrentiels sur la gamme maraîchère et de s'aligner sur les prix des autres semenciers bio dont les prix sont tirés vers le bas grâce à la marge générée par les hybrides F1. Ceci pose des problèmes aux autres Croqueurs qui ne peuvent s'aligner sur ces prix, parce que les marges faites sont beaucoup plus faibles, puisque pour réaliser les marges que les autres semenciers (soit conventionnels soit bio) font, la plupart des Croqueurs seraient obligés de faire payer beaucoup plus cher les sachets au consommateur ou payer beaucoup moins cher les producteurs, alors que l'un des objectifs envisagés par les artisans semenciers, est justement de valoriser le travail artisanal, de pérenniser l'activité du producteur et de l'entreprise et d'assurer un prix accessible au consommateur.

Maintenance, co-évolution ou maintenance évolutive ?

Concernant les variétés inscrites au Catalogue (notamment liste *b* et *d*), l'inscription (soit au catalogue français soit dans celui de l'un des pays membre de l'UE) permet la vente à tout type de personnes/structures. L'aspect qui crée plus de débat au sein des Croqueurs concerne effectivement les critères d'inscription et de maintien pour les variétés potagères, qui doivent satisfaire des exigences qualitatives (notamment en ce qui concerne les critères DHS⁶³, la pureté variétale et l'état sanitaire) pensées pour répondre aux besoins de l'industrie agroalimentaire et de la filière semencière conventionnelle, ne permettant pas de promouvoir une différence variétale élargie. Ces critères ne sont pas suffisants pour caractériser et qualifier les variétés paysannes cultivées par les AS, où une certaine hétérogénéité et la capacité d'adaptation est requise afin de permettre à la plante d'évoluer avec son environnement, résister aux aléas éventuels et pour développer des résistances vis-à-vis d'éventuels pathogènes. Donner davantage la priorité à ces aspects a amené les Croqueurs à se confronter à plusieurs problèmes au cours des années, en se voyant refuser certaines variétés par le

⁶³ « Pour pouvoir être inscrite au catalogue, une variété végétale doit satisfaire au triptyque de la distinction, de la stabilité et de l'homogénéité. On parle communément de « critères DHS » (distinction, homogénéité, stabilité). Concrètement, une variété doit donc être :

- **distincte** de toutes les variétés déjà inscrites au Catalogue « *Une variété est distincte si, au moment où l'inscription est demandée, elle diffère nettement par un ou plusieurs caractères importants de toute autre variété connue dans la Communauté (...)* ». La nouvelle variété est comparée à la variété ou au groupe de variété le plus proche de toute autre variété connue dans l'UE.

- **homogène** : tous les individus de la variété doivent être semblables ou génétiquement identiques pour l'ensemble des caractères décrits dans la description.

- **stable** : les caractéristiques de la variété doivent être stables dans le temps (suite à des reproductions successives, elle doit rester conforme à la définition de ses caractères essentiels). “

GEVES⁶⁴ avec le risque de plus pouvoir les commercialiser, seulement parce que non « conformes » aux critères de pureté variétale officiels. Cela a été ainsi le cas pour le Potiron bleu d’Hongrie, de la Laitue Alphonse-Soisson ou la courgette verte d’Italie cultivées par le Biau Germe. Tous les Croqueurs sont d’accord sur le fait que cultiver en bio et remettre les semences en culture tous les ans implique forcément une évolution de la plante, qui reste un caractère recherché parmi tous les artisans semenciers. Mais il ressort quand même un certain décalage entre une partie des Croqueurs qui voit l’obligation de se conformer aux descriptions officielles comme contradictoire et fixiste par rapport au principe de *coévolution*, où la plante est vue comme un être vivant exprimant sa diversité à chaque fois qu’elle ressort d’une nouvelle culture :

« Si tu prends en considération la coévolution homme-plante-lieu tu ne peux pas, parce que quand tu inscris une variété c’est la même inscription que pour un produit industriel et ta semence elle doit rester dans certain critère prédéfini dans l’inscription, donc c’est contraire à l’évolution, à la biodiversité, à la vie. Tu ne peux pas co-évoluer avec ta semence, parce qu’il faut qu’elle soit exactement comment tu l’avais mis au début. Le Biau germe était obligé de récupérer des souches, parce qu’il y avait un épinard trop vert, avec les feuilles trop rondes. » (JLB)

Alors que pour d’autres, dans un cadre réglementaire déjà peu favorable à leur survie, le fait de se conformer aux critères requis, est un moyen pour garantir la continuité de leur activité professionnelle :

« En fait ce n’est pas parce qu’on fait de la maintenance que on ne prend pas en compte la partie évolutive et co-évolutive avec la plante. La maintenance nous permet d’inscrire certaines variétés et de pouvoir continuer à les commercialiser et de ne pas les payer. ex. Germinance avait fait un test GEVES sur la betterave globe, et elle était bien conforme, mais les feuilles étaient plus développées que sur la variété d’origine et donc elle a été déclassée. Mais en fait ça fait partie de l’évolution. Pour garder la DHS il faudra presque qu’ils soient des clones soit des hybrides, et pour nous ce n’est pas le cas, tous les ans elles sont remises en culture. » (C.A)

On peut alors supposer, que le compromis sur lequel s’appuient les Croqueurs pour le moment, c’est de faire de la *maintenance évolutive*. C’est-à-dire la capacité de garder et perpétuer certaines caractéristiques propres à telle ou telle variété, habileté perçue aussi comme une spécificité du métier « d’apprendre à la plante à faire des choses qui sont dans le domaine du possible, mais qui ne seraient pas arrivées si l’homme n’était pas intervenu » et les garder comme source d’un *patrimoine*, un héritage commun du passé de l’homme. Parce que « c’est un travail qui a été fait par de gens avant, ça fait aussi partie de la transmission. C’est de pouvoir retransmettre non seulement nos savoir mais

⁶⁴ Le groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) est un groupement d’intérêt public (GIP) français regroupant le ministère français de l’agriculture, l’institut national de la recherche agronomique (INRA) et le groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS). Ses principales missions sont l’expertise de nouvelles variétés et l’analyse des semences et plants.

aussi les variétés qui ont été créées à un moment donné par un paysan » ; mais toujours en promouvant l'évolution naturelle de la plante au cours de la maintenance.

« A force de multiplier en bio tous les ans avec le dérèglement climatique qu'il y a, les plantes s'adaptent et l'homme aussi, du coup on évolue ensemble. Après c'est dans l'intensité de sélection : il y en a quelqu'un qui laisse faire et d'autres qui vont essayer de coller le plus à la description officielle. La description c'est des indicateurs. Une courgette jaune on veut qu'elle soit jaune, par contre si le feuillage est un peu différent de la description officielle, est ce que c'est vraiment gênant ? ça n'empêche pas le consommateur d'avoir sa courgette jaune, ça veut dire que la variété s'est adaptée aux nouvelles conditions. Nous on laisse faire, s'il faut corriger on corrige, s'il y a des sélection positive à faire on les fait, par exemple, s'il y a des haricots résistant à la graisse on les conserve, alors que dans la description officielle il est sensible à la graisse. Mais là c'est une amélioration qui a du sens. » (K.S)

Ce décalage des visions n'a pas été résolu, cependant doit-il forcément être vu comme une limite à l'affirmation du métier ? Le fait qu'au sein d'une même collectivité de professionnels il y en ait certains plus enclins à favoriser une maintenance évolutive, d'autres à sauvegarder et à perpétuer un héritage symbole d'une histoire des hommes et des plantes du passé et d'autres encore qui prônent une évolution nouvelle, originale et créatrice du rapport entre l'homme et la plante crée un atout, qui valorise ces diverses déclinaisons comme une spécificité ultérieure. Signe d'un métier qui ne veut pas être enfermé dans des catégories préétablies mais qui, en revanche, cherche un nouvel espace d'affirmation.

Pour combler les manques du cadre réglementaire actuel et pour donner une place aux variétés non conformes aux critères officiels et aux exigences des praticiens, sous l'impulsion du Réseau Semence Paysannes, le site *Spicilege*⁶⁵ a été créé. Il s'agit d'un outil public qui valorise des critères de descriptions adaptées à ces variétés., qui au-delà des caractères morphologiques, mettent l'accent sur leurs histoires, les liens avec leurs terroirs et les gens avec lesquelles elles interagissent, les caractéristiques ethnobotaniques, culinaires, culturelles, qui contribuent à donner une forme et une subjectivité à la plante et, ensuite, à valoriser le travail des gens et les échanges des connaissances parmi les praticiens. Ces descriptions peuvent être considérées comme une alternative aux critères de Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) pour la détermination et la caractérisation des variétés en dehors du cadre officiel d'évaluation, ainsi qu'un outil potentiel contre le biopiratage.

En effet, l'une des caractéristiques du métier d'artisan semencier est de refuser l'utilisation des brevets ou des Certificats d'Obtention Végétale (COV)⁶⁶. C'est sur ces outils juridiques que reposent aujourd'hui à la fois l'appropriation du vivant et l'impossibilité, pour un artisan semencier, dans ce

⁶⁵ <http://www.spicilege.org/>

⁶⁶ Le certificat d'obtention végétale est un droit de propriété spécifique aux variétés végétales, qui confère à son titulaire le droit exclusif à produire, introduire sur le territoire où la loi est applicable, vendre ou offrir à la vente tout ou partie de la plante ou tout élément de reproduction ou de multiplication végétative de la variété considérée

cadre réglementaire, de rétribuer correctement le travail de recherche lié à l'obtention, à l'évaluation, à la sélection ou à l'évolution d'une variété. Cela exige de remplacer les droits de propriété intellectuelle et les exclusivités commerciales par d'autres moyens. Mais comment se protéger du risque d'appropriation par les grandes firmes semencières sans privatiser ? La réponse est simple, comme affirme un artisan semencier : « on se protège en la diffusant, plus la variété est diffusée, tout le monde saura d'où elle vient, et si on diffuse largement, il n'y aura plus rien à privatiser puisque tout le monde l'aura. » (K.S)

III.II Une réglementation phytosanitaire qui menace le rapport au vivant

Au-delà des blocages en interne, les artisans semenciers sont confrontés, à l'heure actuelle, aux réformes de la réglementation sanitaire, qui continue à avancer une approche étroite et agressive au monde du vivant, sous prétexte de protéger le consommateur, mais incompatible avec la vision globale de la santé des plantes envisagée par les Croqueurs. En effet le nouveau règlement européen vise à renforcer la surveillance sanitaire, notamment dans le domaine de la santé des végétaux. Le nouveau règlement sur la santé des végétaux⁶⁷ prévoit des changements importants qui affecteront l'exercice professionnel des artisans semenciers, notamment en ce qui concerne les nouvelles exigences relatives aux passeports phytosanitaires, à l'enregistrement des opérateurs professionnels et à la traçabilité des végétaux.

Pour faire circuler les végétaux sur le territoire de l'UE le passeport phytosanitaire européen (PPE)⁶⁸ est nécessaire. Fondamentalement le PPE était déjà obligatoire pour certains végétaux destinés à la mise en culture, mais ce qui va changer et impacter négativement les praticiens, est qu'il deviendra obligatoire pour tous les végétaux destinés à la plantation et même les semences de certains végétaux qui pourraient être porteuses « *d'organismes réglementés non de quarantaine* »⁶⁹, pour la vente à distance des professionnels et pour la vente aux amateurs si celle-ci se fait à distance, ce qui auparavant n'était pas exigé. L'exemption de passeport phytosanitaire n'est valable qu'en cas de vente directe à des amateurs. Toutes les plantes ou semences mises sur le marché devraient être garanties, exemptes ou presque exemptes de ces organismes nuisibles. Effectivement, cela met en

⁶⁷ RÈGLEMENT (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux. Entrée en vigueur le 14 décembre 2019.

⁶⁸ Document accompagnant certains végétaux et produits végétaux lorsqu'ils circulent à l'intérieur du territoire de l'UE, certifiant leur statut phytosanitaire, c'est-à-dire l'absence d'organismes pathogènes.

⁶⁹ Organismes largement présents sur le territoire de l'UE, mais, dans la mesure où ils ont une incidence sur la qualité des végétaux, le matériel de reproduction des végétaux sur le marché devrait être garanti exempt ou presque exempt de l'organisme nuisible. La liste de ces organismes est élaborée par la Commission Européenne (Par ex. des variétés de poireau, d'oignon, de betterave, de tournesol, d'haricot, des tomates).

discussion l'approche globale des artisans semenciers autour du vivant, plus spécifiquement le fait de faire coévoluer la plante avec ses éventuels pathogènes pour développer naturellement des résistances, ce qui fait la santé d'une plante pour les praticiens :

« Nous on n'est pas dans la lutte, on laisse vivre les variétés, on les accompagne, on va plutôt traiter en préventif donc à renforcer la plante, la stimuler et on va très peu agir en curatif. Cette année il y a une infestation d'un insecte, mais on ne va pas s'acharner à lutter parce qu'il y a des produits qu'on pourra appliquer toutes les semaines mais alors on retombe dans le même modèle que la grande chimie. Ce matin j'étais chez un producteur, il y avait un petit foyer de grasse d'haricot, mais pas méchant, la culture était belle, super vigoureuse, eh beh on ne va pas appliquer la réglementation de détruire la parcelle, de la brûler. Du coup nous on va faire confiance à la plante, voir comment elle évolue, et si dans les lots on voit des plantes très résistantes on va les récolter à part, mais si ça se ne propage plus ça veut dire que la plante peut vivre avec. Donc nous on essaie de la faire évoluer avec. » (K.S)

C'est pour ça que le PPE et les analyses prévues par le cadre normatif sanitaire ne peuvent pas constituer un outil fiable et représentatif de l'état de santé des cultures des Croqueurs, parce qu'il présuppose une condition des champs presque stérile et contrôlée. Cela ne laisse pas l'espace à une interaction entre les composants biotiques constituant le milieu de culture, c'est-à-dire des échanges qui se font entre le sol et les plantes, en faisant en sorte que ça soit la plante à développer les résistances nécessaires pour se défendre.

« J'ai le passeport phytosanitaire mais je l'affiche pas parce que je ne veux pas que les gens achètent les semences seulement parce qu'il y a un passeport phyto, ce n'est pas ça qui fait que la semence va bien vivre, il faut vraiment que le sol soit vivant. Pour nous c'est ça le discours, moi je veux que les gens achètent et cultivent dans des sols vivants. Le passeport ça ne veut pas dire que le sol est vivant » (K.S)

Une autre nouveauté qui affectera les artisans semenciers est l'obligation d'enregistrement de tous les opérateurs professionnels qui font de la production (qui comprend également toutes les étapes de production des graines), et plus généralement du commerce de végétaux (qui inclut aussi les semences), auprès de l'autorité compétente nationale (GNIS), s'ils font de la vente à distance. En plus ils seront tenus de notifier les organismes nuisibles qu'ils pourront trouver dans leurs champs, à travers l'application de la nouvelle démarche d'auto-contrôles sous contrôle officiel de la santé des plantes (soit des observations dans le champs ainsi que des analyses aux frais de l'opérateur) et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la dissémination des éventuelles maladies (comme par exemple la destruction des parcelles contaminées et retirer du commerce tous les lots de semences sur lesquels l'organisme nuisible pourrait être présent).

Toutes ces dispositions sont en défaveur des artisans semenciers, mettant en péril leur activité de commercialisation, comme le démontre le cas concret d'un lot de semences de tomate d'un producteur travaillant pour des artisans semencier qui a été évalué comme porteur d'un pathogène

réglementé à la suite d'un contrôle extérieur réalisé dans le cadre de cette procédure normative sanitaire. Cela implique notamment le retrait immédiat de ce lot de la vente alors même que la présence du pathogène n'était pas avérée, à travers de contre-analyses négatives, et surtout par le fait que la maladie ne s'exprimait pas dans les lots en culture :

« Le souci qu'on remarque ce que nous on est avec le vivant, donc les maladies font partie du vivant. Nous on va travailler beaucoup plus sur l'immunité de la plante, faire en sorte qu'elle ait une meilleure résistance et donc parfois il y a des maladies qui ne se déclarent pas mais qui sont peut-être présentes dans la semence. Mais dans notre façon de travailler, la maladie n'apparaît pas. Sur les graines de tomate de Essem'bio ils ont fait des analyses et c'est sortie une maladie de quarantaine. Ils ont ressuyé dans un autre labo et il n'y avait aucune maladie. Aussi pour les haricots chez Biau germe : plante merveilleuse, après les analyses trouvent la graisse d'haricot, donc elle était interdite à la vente. Mais en fait la plante avait développé sa résistance à la maladie, même si le virus était encore présente, il ne se manifestait pas. Donc les pratiques culturales qui nous mettent en place et qui font que la plante développe sa résistance, ne sont pas du tout prises en compte par les labos. » (C.A)

Enfin les praticiens auront l'obligation de traçabilité des végétaux portant un PPE ou couvert par une mesure sanitaire : ce sont des dossiers permettant de retrouver pour chaque entité de végétaux vendus d'où il vient (les opérateurs professionnels qui lui ont fournis) et où il va (les opérateurs professionnels auxquels il les a fournis) :

« (...) Il faut faire un suivi encore plus spécifique sur les parasites de quarantaine et surtout après récolte ils viennent nous embêter, parce que parfois ils détectent les maladies là où il n'y avait pas dans les champs, les analyses au labo sont très peu fiables mais eux se basent là-dessus. On a eu un cas cette année, avec Agrosemece qui a fait des analyses et ils ont détecté une bactérie, du coup les autorités ont retrouvé le fournisseur qui fournissait tous les autres semenciers, et nous on avait le même, et du coup ils nous sont tombés dessus pour interdire la commercialisation du lot. Nous on n'était pas d'accord, du coup on a tout refait analyser. Les analyses étaient négatives cette fois, pourtant ils sont restés sur leur jugement initial pour retirer le lot. En plus les analyses ont un coût, plus le temps passé, alors qu'on n'a rien vu aux champs et c'est une bactérie qui quand même se développe en milieu tropicale. Chez un maraîcher ou un petit jardinier il n'y a pas quoi !! » (K.S)

Ce nouveau règlement pourrait aussi bien s'appliquer à d'autres opérateurs travaillant avec les semences paysannes, comme il ressort de la loi « pour la reconquête de la Biodiversité » du 2016 et l'article (L.661-8) du Code rural⁷⁰, lesquels reconnaissent les échanges entre jardiniers amateurs (donc aussi des maisons de semences paysannes) mais ils leur demandent également de se soumettre aux « *règles sanitaires relatives à la sélection et à la production* ». Cette précision ajoute cette contrainte très importante qui n'existait pas auparavant. C'est évident que ces dispositions sanitaires

⁷⁰ Cet amendement propose une nouvelle rédaction de la disposition de l'article L. 661-8 du Code rural (qui permet aux jardiniers amateurs d'échanger à titre gratuit des semences et plants de variétés du domaine public non inscrites au Catalogue officiel) afin d'y inclure les échanges à titre onéreux. (Source : Veille juridique sur les semences par le RSP, actualité du mai 2018).

ont été pensées pour les industriels semenciers qui produisent et vendent des quantités importantes de semences, qui ont besoin de mettre en place des auto-contrôle de routine et basent leur protocole de suivi sur une vision hygiéniste dans laquelle tous les organismes potentiellement pathogènes doivent être pourchassés et éliminés. En fait ces contraintes, à partir de la fin du 2019, pourraient refermer l'autorisation de vente en ne la réservant qu'aux semenciers suffisamment industrialisés pour appliquer ces normes qui passent par la mise en œuvre de procédures d'auto-contrôle à échelle industrielle (Réseau semences paysannes, 2018). On voit bien que cela pourra avoir des conséquences non négligeables sur les pratiques des artisans semenciers (ainsi que des jardiniers amateurs ou des maisons de semences) qui reposent sur une cohabitation entre plantes et pathogènes. Comme les artisans semenciers ne veulent pas industrialiser leur processus de production, cette nouvelle contrainte normative fragilise et met en péril leur structure économique déjà vacillante.

III.III Contre une « logotomisation » des pratiques

Parallèlement à la réglementation générale sur la commercialisation des plantes et des semences et celle phytosanitaire, d'autres incertitudes s'ajoutent par la réglementation de l'agriculture biologique, les contraintes de sa certification et par le nouveau règlement bio qui entrera en vigueur en 2021 qui propose deux dispositions nouvelles relatives aux semences. La première permettra la commercialisation de « **matériel hétérogène biologique** » selon une procédure dérogatoire à la réglementation générale sur la commercialisation des semences. L'objectif affiché est d'autoriser la commercialisation de semences de variétés plus hétérogènes et donc, en théorie, devrait permettre plus d'ouvertures vers les variétés produites par les artisans semenciers. Mais le souci remarqué par les artisans semenciers et, en amont, par le RSP, est l'ambivalence qui pose le terme « matériel hétérogène ». Premièrement, sa définition purement technique n'est pas adaptée aux semences paysannes, qui ne sont pas conçus comme un quelconque « matériel », mais comme l'expression vivante d'une subjectivité produite par une évolution conjointe entre les praticiens, la plante et le milieu. De plus, cette ouverture pourrait permettre aux industriels un marge de manœuvre plus large : n'ayant aujourd'hui grâce aux marqueurs moléculaires plus besoin des critères requis pour l'inscription au catalogue et de la stabilité des caractères phénotypiques pour garantir leur propriété industrielle avec un certificat d'obtention végétale, ils peuvent trouver dans le « matériel hétérogène » un nouveau débouché pour les plantes et les variétés qu'ils n'arrivent pas à stabiliser suffisamment rapidement après diverses manipulations génétiques. L'ouverture au « matériel hétérogène » ne remet donc pas en question le modèle semencier dominant pour laisser de l'espace aux variétés paysannes

: au contraire, il pourrait permettre l'extension du marché dans un domaine qui lui était auparavant exclu (Réseau Semences Paysannes, 2018⁷¹).

La seconde disposition est l'apparition du concept de « **variété biologique adaptée à l'agriculture biologique** », présentant « une grande diversité génétique et phénotypique ». Le souci à l'heure actuelle, est que l'écrasante majorité des semences certifiées AB sont issues de sélections industrielles. En fait ces firmes se contentent de choisir un petit nombre de variétés parmi celles qu'elles destineront à l'agriculture conventionnelle et de le « cultiver en bio » lors de la dernière année de multiplication. Ces semences sont ainsi conformes aux cahiers de charges et peuvent être labellisées. Mais pour tout le reste (méthodes de sélection agressives, mise en culture dans des milieux stériles et contrôlés, mesures sanitaires) ces semences sont complètement conventionnelles. En plus la majorité de ces semences biologiques industrielles sont inaptes à être ressemées, étant pour la plupart des hybrides F1⁷². Le développement sans cesse des biotechnologies et de la biologie cellulaire a offert aux industriels tout type de manipulation génétiques possibles pour se rafler le profit découlant de ces dernières à travers des brevets notamment.

Selon le cahier de charge européen de l'AB, seules les semences certifiées en AB sont utilisables pour une production certifiée AB, c'est-à-dire cultivée en bio depuis au moins une génération. La seule restriction concerne les méthodes de sélection qui interdisent les OGM officiels, issus de la transgénèse (insertion forcée dans un génome d'une espèce d'un gène étranger à cette espèce), mais pour toutes les autres techniques de manipulation non reconnues comme OGM, elles ne sont pas formellement interdites par la réglementation AB.

Si la réglementation⁷³ ne reconnaissait comme OGM que le produit de la transgénèse, la plupart d'autres types de manipulation⁷⁴ sont eux aussi des OGM. Le problème que certaines de ces manipulations sont **indétectables** dans la semence mise en vente, et pour cette raison appelés « OGM cachés ». Le problème est que ces semences qui se trouvent en vente certifiées en AB, sont presque toutes fournies par les grandes firmes industrielles, et comment on l'a vu, sont souvent issues de ces processus de sélection et de multiplication. Ces procédures sont incompatibles avec la bio pratiquée par les artisans semenciers, dont les semences produites sont remises en culture chaque année, depuis

⁷¹ Série : « Le Marché au secours de Semences Paysannes ? » (Printemps 2018)

⁷² Technique qui consiste à croiser deux lignées après avoir fait « dégénérer » chacune d'elles par des croisements consanguins en série, ce nouveau croisement produit une première génération dite F1, d'individus très homogènes, stables mais à descendance très hétérogène : cette semence n'est pas utilisable par l'agriculteur.

⁷³ Même si le dernier arrêt de la Cour de Justice de l'UE du 25/07/18 a finalement confirmé que tous les nouveaux OGM doivent être réglementés comme tels.

⁷⁴ Quelques-unes de ces méthodes : « mutagenèse insertionnelle », « cisgénèse », « haplodiploïdisation », « stérilité male cytoplasmique ».

plusieurs générations et donc, au niveau d'information dans la graine, « les semences bio de l'agro-industrie n'ont qu'une génération en bio, ce qui n'est pas pareil au niveau de rusticité par rapport à 10-20 ans de bio derrière » témoigne un praticien. Effectivement ces nouvelles dispositions sur le « matériel hétérogène » et sur les « variétés biologiques » posent pas mal de questionnement face à la labellisation AB, qui englobe l'ensemble des techniques d'obtention et les soumet au même cahier de charge et de certification, ne laissant l'espace à aucune démarcation ou différenciation entre les pratiques industrielles et artisanales face aux consommateurs et aux utilisateurs finaux.

En effet, à ce regard, les marques commerciales et labels peuvent se révéler en opposition avec leurs objectifs initiaux, c'est-à-dire d'améliorer l'information sur la qualité des produits vis-à-vis des consommateurs. Avec la progression de l'AB dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution, les normes de traçabilité et de contrôle concourent à l'heure actuelle à standardiser la production, à lisser les diversités et à homogénéiser les pratiques derrière un même logo, outre que jouer sur la naïveté des consommateurs. Effectivement le label tend à aplatir tout type de réflexions en aval sur la production et en amont sur la qualité et l'origine des aliments achetés, afin de déresponsabiliser les consommateurs et les producteurs de légumes et déléguer la responsabilité au logo. Pour citer un exemple :

« (...) Les jardiniers amateurs sont plus touchés que certains maraîchers, parce qu'il y en a qui s'en foute d'acheter des hybrides, ils veulent seulement la rentabilité, même en bio. J'ai l'impression qu'ils ne cherchent pas à comprendre ce qu'il y a derrière à ce qu'ils achètent. Quand on va sur les marchés où il y a tous les producteurs locaux, local n'est pas synonyme d'un bon produit ou des gens qui ont une réflexion pour respecter le consommateur, le nourrir proprement. J'ai l'impression que le travail qu'on a fait avec les jardiniers amateurs il est acquis, mais maintenant il faudra infos plus précises et techniques vers les maraîchers pour dire « Attention, quand vous achetez ça, ça veut dire ça » même si vous avez une démarche bio et une démarche locale, le fait d'acheter tel ou tel variété implique ça. Parce que j'ai l'impression que certains maraîchers sont tellement dans leur truc, ils essaient de s'en sortir financièrement et ne savent pas ce qu'ils achètent, souvent c'est du chou-fleur hybride. » (C.A)

À partir du début des années 1980, la reconnaissance officielle de l'AB dans de nombreux pays a entraîné l'obligation de passer par une certification délivrée par un organisme agréé selon une norme européenne (la norme EN 45011). La généralisation de cette certification par tierce partie a profondément transformé les relations qui liaient producteurs en AB et consommateurs qui, comme affirment Mundler et Bellon dans leur article (2011), « sont passées d'un référentiel domestique (c'est-à-dire une construction de la qualité par la reconnaissance mutuelle d'acteurs liés par leur proximité géographique et organisée) à un référentiel industriel (dans lequel les règles de qualité sont formalisées et contrôlées de façon instrumentale) ». Si la certification d'un produit a pour première fonction de diminuer le déséquilibre d'informations existant entre vendeurs et acheteurs et de rendre

plus transparente la démarche de production, elle a fini pour jouer le rôle d'un ticket d'entrée sur les marchés, comme cela ressort de cet extrait d'entretien : « Nous, comme on fait pas de vente directe, on n'a pas trop la chance de créer un rapport de confiance avec le client. Si on veut écrire semences bio, ou vendre dans des magasins bio, il faut forcément que nos semences soient certifiées en AB » (C.A).

Dans ce processus, la régulation de la qualité et de la sécurité alimentaire a été confié aux organismes certificateurs tiers. Il en découle une sorte de forme de privatisation du contrôle de la qualité qui entraîne plusieurs conséquences, selon Mundler et Bellon (2011) : les coûts de la certification sont à la charge des producteurs et transformateurs, ce qui réduit considérablement les coûts de transaction pour les distributeurs, principalement constitué par la grande distribution qui participe activement à la définition et à la diffusion de nouveaux standards et labels en les inscrivant dans un processus global d'uniformisation des normes sanitaires et de qualité des processus de production agricole et agroalimentaire. Elle concourt ainsi à la *conventionnalisation* de l'AB dans la reproduction des inégalités sociales existant dans l'agriculture conventionnelle entre petits et grands producteurs, étant donné que les investissements nécessaires pour respecter les standards ne sont pas proportionnels à la taille des entreprises. La pratique de la certification contribue à orienter le développement de l'AB vers une normalisation des pratiques derrière le seul logo AB, empêchant de penser l'évolution, la diversification et la spécificité des pratiques et des acteurs impliqués qui, comme les artisans semenciers, souhaitent s'affranchir des principes officiels de certification qui imposent un système de pensée binaire (on est bio ou on ne l'est pas) face aux consommateurs.

Finalement les artisans semenciers doivent se conformer et soumettre leurs pratiques à des règles conçues pour un système de distribution de masse qui ne les concerne pas et où ils ne veulent pas rentrer. Mais alors la question qui ressort est : quels moyens mettre en place, dans un domaine de la bio toujours plus globalisé et homogénéisé, pour démarquer les pratiques des artisans semenciers et les semences avec lesquelles ils travaillent face aux consommateurs et aux professionnels, sans tomber dans la même logique que la grande distribution et de la bio industrielle qui utilise les marques et les labels pour le seul profit dérivant de ses valeurs marchandes ?

Cette question va de pair avec le questionnement de l'ambivalence de la valorisation économique des produits issus des variétés paysannes, conséquent au développement de terrain des semences paysannes et de leur reconnaissance des dernières années. C'est pour cette raison, que le RSP avait démarré le projet d'une mention *semences paysannes en réseau* (définit marque privée

collective⁷⁵) pour identifier les produits issus de semences paysannes, de variétés potagères et fruitières initialement. Au-delà de la valorisation économique, ce projet avait aussi l'objectif de contribuer à la reconnaissance juridique des semences paysannes dans un contexte réglementaire flou. Mais ce projet a été bloqué pour empêcher le naufrage de l'appellation *semences paysannes* dans les rayons de la grande distribution, suite au conflit généré par l'opération marketing « Marché Interdit ⁷⁶ » piloté par le groupe Carrefour à laquelle l'un des collectifs du RSP a participé. L'intérêt émergent pour l'alimentation bio, locale, de qualité ainsi que pour les variétés paysannes constitue une cible toujours plus appétissante pour la filière bio industrielle. L'opération marketing « Marché Interdit » de Carrefour est l'exemple plus parlant, qui a abouti à une instrumentalisation du terme *semences paysannes*, ce qui a confirmé l'ambivalence de la reconnaissance croissante des semences paysannes et la complexité de la création de valeur par une marque⁷⁷. Avec la campagne grand public de Carrefour, il est encore plus urgent de mettre en place des moyens de démarcation des semences paysannes afin de protéger et responsabiliser le consommateur en aval et valoriser le travail des praticiens en amont.

C'est pour l'ensemble des raisons analysées ci-dessus, que diverses initiatives sont ressorties depuis quelques années pour imaginer des procédures alternatives de certification reposant sur certains principes communs : une approche participative basée sur une vision commune et sur la confiance réciproque des participants, la transparence et l'impartialité du contrôle. Un exemple est donné par le Système Participatif de Garantie (SPG) envisagé en particulier par l'association Nature & Progrès, qui évite la certification par tiers imposée par les cahiers des charges homologués. Les SPG peuvent se définir comme « des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances » (Mundler, Bellon, 2011). Dans ce système, les acteurs partagent une vision commune et sont reliés par des connaissances interpersonnelles. Les standards sont donc définis par les acteurs qui en assurent eux-mêmes le fonctionnement. La certification est assurée sur la base d'enquêtes réalisées par un groupe (si possible local) comprenant des évaluateurs professionnels accompagnés par un producteur et/ou un consommateur bénévole ; l'objectif étant, outre le contrôle, de « favoriser l'échange d'expériences et de connaissances de chacun » (Mundler, Bellon, 2011). Donc, contrairement aux systèmes de contrôle par tierce partie,

⁷⁵ Frédéric Latour, animateur mise en réseau/communication, Réseau Semences Paysannes (2018). In « Les semences paysannes à l'épreuve des signes d'identification. Rapide tour d'horizon national ».

⁷⁶ En gros, avec deux partenaires dont un membre du RSP, le géant de la grande distribution a commencé à vendre en septembre 2017 dix variétés de légumes issus des semences paysannes dans ses rayons, derrière des panneaux affichant « marché interdit », alors que les légumes issus des semences paysannes n'ont jamais été interdits.

⁷⁷ *Ibid.*

c'est le contrôle social par le collectif qui est garante de la qualité d'un produit et de la démarche de production. Mais en Europe les producteurs qui ne choisissent que le SPG n'ont pas le droit d'afficher le logo AB. Ainsi, la plupart des agriculteurs membres du réseau Nature & Progrès sont doublement certifiés. La reconnaissance nationale, puis internationale des SPG reste donc un enjeu majeur pour leur développement, puisqu'elle détermine d'une part l'accès aux marchés, d'autre part le droit de faire mention du respect des principes de l'AB. C'est dans ce souci d'identification des semences paysannes et de démarcation des modalités d'obtention de la grande industrie, que certains artisans semenciers ont ainsi entamé avec l'association Nature & Progrès la création d'un cahier de charges concernant la production de semences sous mention Nature & Progrès.

Conclusions...ou nouveau départ ?

Cette recherche avait pour but de faire un état des lieux pour commencer à cerner les traits marquants de la figure de l'artisan semencier, souligner la perception du métier par les praticiens, la place des savoir-faire et des connaissances dans la caractérisation du métier et les relations entretenues entre *vivants* (entendu comme l'ensemble des hommes et des végétaux).

En réponse aux questionnements posés en introduction, on peut alors dire que, à l'heure actuelle, les pistes proposées par ce métier en émergence et en guise de se construire, pourraient constituer une véritable « utopie pragmatique ». Malgré les difficultés données par les divergences entre les différents artisans semenciers et une réglementation défavorisant leur durabilité et leur reconnaissance, ce métier, à travers les valeurs qu'il met en jeu pourrait, parmi d'autres, constituer un vecteur pour tracer les perspectives d'un nouveau projet de société, pour repenser le concept de travail, les liens avec les plantes et le monde vivant qui nous entoure, ce qui permettent également de repenser les liens entre les humains. Effectivement, dans différents domaines, face aux repères du monde contemporain en train de s'effondrer, on voit le ressort de plusieurs alternatives qui cherchent une autre maîtrise de la production de biens ou de services, pour passer à une société différente.

Mais l'enjeu dépasse le seul intérêt des artisans semenciers : la question centrale de l'autonomie alimentaire, la liberté de choisir ce que nous mangeons va de pair avec la liberté d'exercer des métiers autonomes qui conçoivent de façon différente la notion de « travail » et les travailleurs, qui mettent en place des systèmes de productions respectueux de l'environnements et qui redonnent une subjectivité à une nature qui a été pour longtemps marchandisée, en valorisant la diversité comme une richesse, afin de produire et garantir une alimentation bonne, propre et juste pour tous. En plus, la reconnaissance de ce métier ouvre les horizons à tous les métiers concernés travaillant en lien étroit avec les végétaux mais qui ne sont pas reconnus à l'heure actuelle, comme par exemple les herboristes ou les cueilleurs des plantes sauvages, qui travaillent non seulement pour garantir une alimentation de qualité, mais aussi pour la santé des personnes et de l'environnement mais qui, parallèlement aux artisans semenciers, sont étouffés par les géants de l'industrie agro-pharmaco-chimique.

Les nécessités actuelles résident donc : au niveau politique et juridique, pour atteindre une reconnaissance officielle du métier ; au niveau social dans la création des liens et des objectifs communs à l'intérieur du groupe professionnel ainsi qu'avec les autres acteurs des filières associées ; au niveau économique pour atteindre l'autonomie et s'affranchir des logiques d'un marché déséquilibré qui tend à favoriser seulement les garants du profit, afin de donner une nouvelle valeur

à la diversité des pratiques, des productions et des acteurs, qui se traduisent également dans une richesse de la diversité cultivée et d'une qualité renouvelé dans nos assiettes comme dans nos esprits.

Ce travail préliminaire souhaite constituer une base d'appui pour les praticiens qui pourrait permettre de développer des réflexions ultérieures, afin de compléter une affirmation de la profession face aux utilisateurs des semences et aux consommateurs. Des pistes à approfondir seraient : l'identification et la description des pratiques et des savoir-faire si nombreux et divers ; élucider les processus de transmission et d'échanges de ceux-ci ; approfondir le concept de coévolution entre homme, plante et lieu et l'aspect « spirituel » qui en découle ; mettre en perspective la conception du métier d'après les artisans semenciers avec celles des autres acteurs impliqués dans le secteur des plantes potagères (maraichers, jardiniers, MSP) pour voir les possibles synergies et les décalages ; enfin comparer les acteurs de la filière semencière conventionnelle et les artisans semenciers surtout en ce qui concerne les relations envisagées avec les plantes, la structure organisationnelle et les relations humaines interne aux organisations.

Bibliographie

- Baqué P. *Sous la dir de.* (2012). *Semences : la bio contre la biodiversité ?* In : La bio entre business et projet de société. Agone, pp. 310-333.
- Bollier D., (2012) : Les communs. ADN d'un renouveau de la culture politique. ? Actes du colloque : « les biens communs : comment (co)gerer ce qui est à tous ». Etopia, Oikos, Grenn European Foundation du 9/03/2012, Bruxelles.
- Bonneuil C, Hochereau F. (2008). Gouverner le « progrès génétique ». Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétale dans la France agricole d'après-guerre. *Annales, Histories, Sciences Sociales*, p. 1305-1340.
- Bonneuil C. et al (). Innover autrement ? La recherche face à l'avènement d'un nouveau régime de production et de régulation des savoirs en génétique végétale. *Dossier de l'environnement de l'INRA*, 30, p.29-50.
- Bonneuil C., Thomas F. (2012). *Semences : une histoire politique. Améliorations des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre Mondiale.* Editons Charles Léopold Mayer, Paris, 215 p.
- Boué C., (2012). *Produire ses graines bio.* Edition Terre Vivante, Mens, 270 pp.
- Chamoux M.N, (2010). La transmission des savoir-faire : Un objet pour l'ethnologie des techniques ? *Techniques & Culture*, pp. 139-161.
- Chevallier D., Chiva I. (1991). *L'introuvable objet de la transmission.* In Chevallier D. (dir), *Savoir-faire et pouvoir transmettre. Transmission et apprentissage des savoir-faire et des techniques.* Paris, édition MSH, p.1-11.
- Couturier L., (1984). *Production des graines potagères en petite surface.* Dossier technique, Mouvement de Culture Bio-Dynamique, Fédération francophone des organismes régionaux de Culture Bio-Dynamique, pp. 57
- Daele, A. (2009). *Les communautés de pratique.* In J.-M. Barbier, É. Bourgeois, G. Chapelle, & J.-C. Ruano-Borbalan (Eds.), *Encyclopédie de la formation*, pp. 721–730, Paris: PUF.
- De la Perrière R.A.B (2014). *Semences paysannes, plantes de demain.* Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 226 pp.
- Demeulenaere E. (2013), Les semences entre critique et expérience : les ressorts pratiques d'une contestation paysanne. *Revue d'étude en Agriculture et Environnement*, 94-4, pp. 421-441.
- Demeulenaere E., Bonneuil C. (2010). *Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne.* Hervieu B., Mayer N., Muller P. Purseigle F., & J. Remy. *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Presses de Sciences Po, pp.73-92.
- Demeulenaere E., Bonneuil C. (2011). Des semences en partage. Construction sociale et identitaire d'un collectif « paysan » autour de pratiques semencières alternatives. *Techniques&Cultures* 57, pp.202-221.

- Demeulenaere E., Goulet F., (2012). Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans des réseaux d'agriculture « alternatives ». *Terrains&Travaux*, n.20, p. 121-138.
- Enriquez E., (2013). Le travail, essence de l'homme ? Qu'est-ce que le travail ? *Nouvelle revue de psychosociologie*, n.15, p.253-272
- Goulet F., (2013). Mettre en récit et partager l'expérience. Eléments pour l'étude des savoirs dans des collectifs professionnels. *Revue d'Anthropologie des connaissances*, Vol.7, n.2, pp.501-524.
- Goulet F., Hernandez V., (2011). Vers un modèle de développement et d'identité professionnelles globalisés ? Dynamiques d'innovation autour du semis direct en Argentine et en France. *Revue Tiers Monde*, 207, p.115-130
- Klaedke S. (2017). *Gouvernance de la santé de plantes et gestion de la biodiversité cultivée-Le cas de la santé du haricot gérée par les membres de l'association « Croqueurs de Carottes »* (Thèse de doctorat, Agrocampus Ouest de l'Université Bretagne Loire) p. 221.
- Le Crosnier H. *et al.*, (2011). Vers les « communs de la connaissance », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, v. 48, p. 48-59.
- Lemonnier P., (2010). L'étude des systèmes techniques. Une urgence en technologie culturelle. *Techniques&Culture*, 54-55, p.46-67.
- Lemonnier, P. (2012). 17. *Des objets pour penser l'indicible. La nécessaire convergence des théories de la culture matérielle*. In : La préhistoire des autres : Perspectives archéologiques et anthropologiques, Paris, Ed. La Découverte, pp. 275-289.
- Moity Maizi P., Bouche R., (2011). Ancrage territorial et hybridation des savoir-faire au sein d'un système agroalimentaire localisé. Le cas des fromages corses. *Economique rurale*, 322, p..24-38.
- Mundler P., Bellon S., (2011). Les Systèmes participatifs de garantie : une alternative à la certification par organismes tiers ? *Pour*, N.212, p. 57-65.
- OPASE, Minga, Alliance des cuisiniers (2017). *Graines d'un Paris d'avenir. La biodiversité cultivée est aussi un enjeu métropolitain*.
- Picard C., (2006). La représentation identitaire de la TPE artisanale. *Revue internationale P.M.E*, 19(3-4), p.13-49.
- Réseau Semences paysannes (Sous dir.) (2018). *Kit Réglementaire. Comprendre le cadre existant : quelles ouvertures pour cultiver la biodiversité ?*
- Réseau Semences paysannes (Sous dir.) (2014). *Les maisons des semences paysannes. Regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France*.
- Réseau Semences Paysannes (2018). *Série « Le marché au secours des semences paysannes ? »*
- Réseau Semences Paysannes (2018). *Actualités juridiques de la veille juridique sur les semences (février-mars 2018)*
- Wenger, E. (1998). *Communities of practice : Learning, meaning and identity*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Zarca B., (1988). Identité de métier et identité artisanale. *Revue française de sociologie*. Vol.29, N.2, pp.247-273.

Sitographie

Association Minga : <http://www.minga.net/> (consulté plusieurs fois)

Biau germe : <https://www.biaugerme.com/> (consultés plusieurs fois)

DéCybèle : Essaimons sur les ondes. Reportages sonores sur les semences paysannes : <https://essaimonssurlesondes.wordpress.com/ecouter-les-reportage/entretiens/> (consulté le 10/06/2018)

Germinance : <https://www.germinance.com/> (consultés plusieurs fois)

GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants): <https://www.gnis.fr/> (consulté plusieurs fois)

Graine del Pais : <https://www.grainesdelpais.com/> (consultés plusieurs fois)

Jardin en'Ve : <http://www.jardinenvie.com/> (consultés plusieurs fois)

OPASE-Croqueurs de Carottes : <http://www.croqueurs-de-carottes.org/index.php/opase> (consultés plusieurs fois)

Réseau Semences paysannes : <https://www.semencespaysannes.org/> (consulté plusieurs fois)

Semailles : <https://www.semaille.com/fr/> (consultés plusieurs fois)